DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13564 – **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 1988

Les trade-unions déchirés

C'est sans doute la crise la plus grave que le mouvement syndical ait connue en Grande-Bretagne depuis la seconde guerre mondiale. Coupable d'avoir manqué au code de conduite du Trades Union Congress (TUC), le syndicat des électriciens dirigé par M. Eric Hammond vient d'être sèchement exclu de l'organisation. Que lui reproche-t-on ? D'avoir signé avec la direction de deux sociétés des accords de « paix sociale ».

En s'engageant à ne pas recourir à la grève pour résoudre les conflits, les électriciens ont obtenu divers avantages, à commencer par une sorte de monopole syndical dans les entreprises, le droit donc de parler au nom de tous les employés. C'est sur ce point que les électriciens se sont fait tirer les oreilles. Le TUC ne conteste pas le principe de tels engagements, à condition qu'ils soient avalisés préalablement par les syndicats représentant d'autres catégories professionnelles dans ces entreprises. Or ceux-ci n'ont pas été consultés. Les électriciens ont fait cavalier seul.

Fort de trois cent trente mille membres, le syndicat de M. Hammond (EETPU), qui regroupe électriciens, électroniciens, plombiers et employés des télécommunications, est une organisation prospère dont les adhérents jouissent de salaires sensiblement plus élevés que la moyenne des syndiqués britanniques. Il est clair que ce conflit a une teinte nettement politique. A la différence d'autres dirigeants syndicaux, M. Hammond a, lui, accepté les conséquences de la « révolution thatchérienne ». Il gère son syndicat comme une entreprise. Une maison qui joue à la Bourse, investit dans l'immobilier et met sur pied des campagnes publicitaires de recrutement... volontiers sur le territoire des autres syndicats. Devenu ainsi la bête noire des fédérations d'extrême gauche, il a baptisé fort justement sa démarche : « nouveau réalisme ». En exposant son point de vue devant le congrès du TUC, il n'a fait aucune concession et dit d'emblée qu'il n'était pas venu à Bournemouth « pour demander pardon ».

Ses divergences avec le TUC ne se limitent pas aux questions de paix sociale et d'appartenance syndicale. M. Eric Hammond a peu d'estime pour la « guerre des classes » ou la doctrine officielle de la confédération en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne. Il s'interroge sur le bien-fondé d'éventuelles renationalisations et affirme son attachement à l'économie de marché. Conscient du fait que le syndicalisme n'est plus guère populaire en Grande-Bretagne, il souhaiterait, avec ce nouveau réalisme, combler le fossé qui se creuse entre les directions des organisations et la base qui se plaint de ne pas être écoutée.

Ce débat de fond, M. Norman Willis, le secrétaire général du TUC, a refusé de l'engager à Bournemouth. Sur la défensive, il s'est contenté de dire que le mouvement des trade-unions était un club dont il faut observer les règles si l'on désire en rester membre.

Le TUC, qui fut un précurseur du syndicalisme au dix-neuvième siècle, fait parfois figure de monument historique, mais trois millions d'adhérents l'ont quitté en dix ans. La question est de savoir si ce dinosaure survivra à la crise actuelle ou s'il sera capable de se donner de nouvelles structures mieux adaptées à un monde qui a déjà changé et qui se modifiera plus encore avec l'ouverture du grand marché européen de 1993.

(Lire nos informations page 4.)



Les leçons de la crise polonaise vues de Moscou

Le pluralisme syndical n'est pas une hérésie

nous déclare un responsable soviétique

L'un des principaux responsables de Solidarité, M. Jacek Kuron, a averti, le lundi 5 septembre, que de nouvelles grèves seraient déclenchées si la table ronde prévue entre les autorités et l'opposition polonaise n'aboutissait pas à la légalisation du syndicat dissous. A Genève, le directeur du Bureau international du travail, M. Francis Blanchard, a adressé au général Jaruzelski un message lui demandant de prendre un « risque calculé » en reconnaissant le syndicat fondé par Lech Walesa. A Moscou, où les événements de Pologne sont suivis de près, l'idée d'un pluralisme syndical n'est pas rejetée « a priori » par les responsables soviétiques.

MOSCOU
de notre correspondant

Les dirigeants soviétiques voient dans les contacts noués entre l'équipe du général Jaruzelski et M. Walesa une *« preuve du réalisme »* de la direction polonaise et n'opposeraient pas, le cas échéant, de veto à une renaissance du pluralisme syndical en Pologne.

Enoncée lundi 5 septembre par M. Nicolaï Chichline, responsable de l'information internationale au département de propagande du comité central, cette position de principe constitue un encouragement marqué à la poursuite du dialogue qui vient de s'entamer à Varsovie. Elle ne signifie cependant pas que Moscou se soit résolu à peser en faveur de la relégalisation de Solidarité. Décidé à laisser le général Jaruzelski jouer cette carte s'il en ressentait la nécessité, le Kremlin l'est en effet tout autant à ne pas l'y pousser et à le laisser, en clair, prendre ses responsabilités.

« Nous suivons, bien sûr, les derniers développements de près, nous a déclaré M. Chichline, *mais nous considérons que les Polonais sont, en tout état de cause, mieux informés que nous de la situation de leur pays et que c'est à eux de prendre telle décision ou telle autre. » « Quant à nous,* poursuit-il, *nous sommes, en l'affaire, attentifs à la leçon, car nous sommes, nous aussi, à la recherche des moyens de stabiliser notre situation, notamment dans le domaine économique, car nous sommes confrontés, nous aussi, à la question de la réforme des prix et nos économistes comprendront mieux à la lumière des événements polonais qu'il faut être prudents en ce domaine. »*

Autrement dit, si nous n'avons pas de solution toute prête pour nous-mêmes, nous en avons encore moins pour la Pologne où *« le pluralisme est si développé,* dit en souriant M. Chichline, *qu'il faut au moins trois interlocuteurs pour comprendre ce qui s'y passe : un catholique, un deuxième catholique et un troisième catholique ».*

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Les socialistes embarrassés par l'initiative de M. Barre
L'ancien premier ministre demande l'interdiction des fusions de listes entre les deux tours
PAGES 8 et 9

Les difficultés du RPR
Au-delà de la ferveur militante la nécessaire réorientation du mouvement
PAGE 9

La campagne présidentielle américaine
Le vrai coup d'envoi d'un duel qui s'annonce très serré
PAGE 3

La nouvelle diplomatie française
Six ministres pour les affaires étrangères
PAGE 5

Les cardinaux Lustiger et Decourtray contre le film de Martin Scorsese
« Nous protestons d'avance contre sa diffusion »
PAGE 24

La rentrée des expositions
De Cézanne à Tinguely, en attendant Gauguin
PAGE 13

Le sommaire complet se trouve en page 24

Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE

- Poussières de calculs : deux nouvelles techniques.
- Téléphones à images.
- Aux sources de la vie : une hypothèse contestée.

Pages 17 et 18

DEMAIN
Le Monde
CAMPUS

Le supplément du « Monde » reparaît demain dans une nouvelle formule hebdomadaire.

- Les lycées au secours des régions.
- L'inspectrice est optimiste.
- Ma première classe... en 1888.
- A l'assaut du « Lagarde et Michard ».
- Sarrebruck l'européenne.

Les propositions de la Commission de Bruxelles pour le grand marché unique

Une charte sociale pour l'Europe de 1993

La rentrée sociale s'amorce. M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, reçoit les partenaires sociaux. M. François Perigot, président du CNPF, a demandé au gouvernement de ne pas relâcher la « rigueur », notamment sur le plan salarial. L'Europe sociale fait également partie des sujets de la rentrée. Un rapport de M. Marin, vice-président de la Commission européenne, plaide pour une « charte européenne des droits sociaux », afin de prévenir les effets sur l'emploi du grand marché de 1993.

TOUT ÇA, MON PAUVRE AMI, POUR VOUS DIRE QUE LA RENTRÉE PROMET D'ÊTRE DURE !
BÉNÉFICES
VOUS VOULIEZ ME DEMANDER QUELQUE CHOSE ?
PLANTU

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La mise en place progressive, d'ici à la fin de 1992, du grand marché sans frontières, ne constitue d'aucune manière un danger pour les systèmes de protection sociale en vigueur dans la Communauté. Pour l'emploi, l'opération devrait même se révéler largement bénéfique, même si dans un premier temps, pour certains secteurs sensibles et des régions fragiles, elle peut se traduire par un accroissement du chômage. La préparation du marché unique devra donc se faire en s'efforçant de limiter ces effets négatifs, fussent-ils provisoires.

Tel est le double message de la communication sur la *« dimension sociale du marché intérieur »*, que M. Manuel Marin, vice-président de la Commission européenne, doit présenter, le mercredi 7 septembre, à ses collègues. La Commission, attentive à ce que le mouvement d'adhésion au projet de marché unique ne soit pas remis en cause par les travailleurs ou par leurs syndicats et sensible aux critiques formulées par des dirigeants comme M. Edmond Maire, souhaite que ses incidences sociales soient correctement appréciées.

Cependant, rassurer ne suffit pas. La commission estime qu'il convient d'accompagner la libération des échanges par une politique sociale active. Elle propose l'adoption d'une charte sociale communautaire, qui recense les principales initiatives qu'il faudra développer au cours des années à venir.

« La crainte généralisée d'un dumping social n'est pas fondée », lit-on dans le document. M. Marin insiste sur ce point. Selon lui, il ne faut redouter ni une délocalisation industrielle sauvage, c'est-à-dire un déferlement de la production vers les régions à bas salaires (d'autres facteurs, plus déterminants, conditionnent les choix d'implantation des usines), ni un alignement vers le bas des réglementations du travail. Ce jugement rassurant est fondé sur des raisons politiques : dans nos pays, les droits existants sont considérés comme pratiquement intouchables. Ainsi, au cours des années de crise passées, les gouvernements affichant les théories les plus libérales – tel celui de Mme Margaret Thatcher, – en dépit de certaines retouches mineures, n'ont-ils pas remis en cause l'essentiel du régime de protection sociale instauré par leurs prédécesseurs.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire page 20 la suite et le point de vue de PHILIPPE JURGENSEN : « L'ECU sauvera l'union ».)

Les chantiers olympiques en Corée du Nord

Le stade fantôme de Pyongyang

Après de très longues négociations avec le Comité international olympique et Séoul, la Corée du Nord a finalement décidé, le 2 septembre, de ne pas participer aux Jeux olympiques qui doivent s'ouvrir le 17 septembre dans la capitale sud-coréenne. Pourtant, Pyongyang s'est dotée d'impressionnantes installations sportives.

PYONGYANG
de notre envoyé spécial

Le stade Rung-Ra résonne de coups de marteau et de chants révolutionnaires, entrecoupés d'exhortations au travail lancées par une voix féminine haut perchée. Avec son envolée de toitures ondulantes en forme de fleur de lotus, recouvertes à l'extérieur d'aluminium, l'édifice – qui est plus grand que le stade olympique de Séoul – a tout lieu de satisfaire l'orgueil national nord-coréen. Et pourtant, l'un des chefs de chantier, M. Pack, ne cache pas son indignation : *« Nous avons travaillé nuit et jour depuis deux ans et nous sommes privés par les impérialistes du couronnement de nos efforts ! »*, dit-il, véhément, en réponse à une question sur la non-participation de la Corée du Nord aux J.O.

Trois mille cinq cents ouvriers travaillent à ce stade monumental, l'un des plus grands du monde. Il pourra accueillir cent cinquante mille spectateurs (soit pratiquement un dixième de la population de Pyongyang et près de deux fois plus que celui de Séoul).

Ce qui devait être le village olympique, le long de la monumentale avenue Gwang-Bok à douze voies bordée de gratte-ciel qui conduit à Mankyeungdai – le village natal, sanctuaire du président Kim Il Sung, – restera vide le 17 septembre.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 6.)

DEMAIN
un nouveau
rendez-vous emploi

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 19 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 165 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

هكذا من الأصل

Débats

CIRCULATION

Pour un « ciel unique européen »

Par MICHEL INCHAUSPÉ (*)

UN Airbus français frôle, au-dessus de l'Angleterre, un avion-cargo britannique. Plusieurs milliers de passagers sont bloqués, de très longues heures durant, à l'aéroport de Palma. Les usagers d'Air Inter ont renoncé – sans même tenir compte des grèves – à une quelconque ponctualité en fin de semaine.

Ces trois exemples parmi d'autres, nombreux cet été, renforcent un constat dorénavant établi : c'est bien l'Europe entière qui est malade de son trafic aérien. Le diagnostic est d'ailleurs clair : c'est tout simplement d'encombrement que souffre notre ciel.

L'Association des lignes aériennes européennes (AEA), qui regroupe les principales compagnies, a pu constater que 10 % des retards européens en juin dernier étaient liés à des problèmes d'*encombrement qu'expliquent* la hausse de près de 8 % du trafic sur le Vieux Continent entre janvier et juin. L'IATA, pour sa part, nous assure une hausse constante du trafic sur cette zone de l'ordre de 6 % par an jusqu'en 1992.

Au début de cette décennie, la législation française entérinait une situation devenue de fait en limitant la portée de l'accord de 1960 qui avait créé l'organisme Eurocontrôle. L'espoir d'une organisation intégrée de contrôle aérien européen était ainsi, sinon enterré, du moins ramené à des proportions plus techniques que pratiques.

La volonté d'indépendance nationale de la Grande-Bretagne comme celle de la France (qui venait de quitter l'OTAN) avaient dépouillé de sa portée originelle l'accord de 1960.

Le protocole modificatif du 12 février 1981 prenait acte de cette évolution. Il redéfinissait le rôle d'Eurocontrôle, initialement chargé de suivre tous les appareils *volant au-dessus de 6 000 pieds* (2 000 mètres) sur la surface européenne, les contrôles nationaux assurant la charge des vols de moindre altitude.

L'organisme avait vu plusieurs des pays par lesquels il avait été créé reprendre leur autonomie – et les centres qui avaient été construits pour lui. Eurocontrôle devenait une simple structure de concertation et de coopération interétatique.

Un échec patent

L'échec est aujourd'hui patent : la régulation de la circulation aérienne en Europe n'est, pour le moins, pas satisfaisante.

Il est donc temps de réagir ; serait-il convenable, en effet, que dans moins de cinq ans, les seules frontières restantes en Europe soient celles de notre ciel ?

On ne doit pourtant pas sous-estimer les difficultés réelles qui s'opposent à la réalisation d'un véritable contrôle européen intégré du trafic aérien : difficultés d'ordre militaire d'abord, celles-là même qui ont eu raison de la volonté initiale de 1960 et qui, pour la France, sont aggravées par l'étroite imbrication de nos systèmes de contrôle civils et militaires ; *difficultés techniques* ensuite – qui tendent à s'estomper d'ailleurs grâce au rôle maintenu d'Eurocontrôle, – inhérentes aux différences des matériels utilisés par les pays européens ; difficultés sociales enfin – et presque surtout – en raison des statuts disparates des personnels des pays concernés.

Dépassons maintenant les constats, esquissons les contours d'une vaste réflexion que devrait animer l'esprit du grand marché de l'après-1992.

Lançons – nous Français qui portons quelques responsabilités dans cette affaire – des initiatives porteuses de renouveau.

C'est au président de la République tout d'abord que revient le rôle de proposer à ses partenaires européens, l'*inscription* du dossier de la relance d'Eurocontrôle à l'ordre du jour du prochain sommet des chefs d'Etat, à Rhodes, en décembre de cette année.

C'est au Premier ministre ensuite de demander au ministre des transports et au ministre de la défense d'engager des études communes permettant d'envisager des solutions éventuelles au surpeuplement du ciel, en préservant nos secrets militaires. L'utilisation des couloirs aériens militaires pourrait, à cet égard, être discutée.

C'est au ministre des transports, *bien sûr*, qu'incombent de nombreuses autres initiatives qui vont de l'augmentation sensible du budget destiné à la formation des contrôleurs à la demande à formuler à l'AEA pour que soient constitués en son sein des groupes de travail consacrés à l'étude de quelques idées. Par exemple, une *nouvelle politique commerciale* (les vols de nuits, courants aux Etats-Unis, n'existent pratiquement pas chez nous) ; les besoins futurs en aéroports européens : la standardisation des matériels informatiques ; ou la proposition récemment émise par le responsable d'une association internationale de passagers, qui consisterait à réserver aux problèmes aéronautiques les recettes des taxes diverses que touche l'Etat dans ces domaines.

Cette simple énumération trace l'ampleur de la tâche. Cessons de parler de l'Europe. Construisons-la.

(*) Député RPR des Pyrénées-Atlantiques, rapporteur du budget de *l'aviation civile*.

RENTRÉE

Le lycée au point de rupture

par GUY COQ (*)

EN quelques années, le lycée est devenu un des principaux points chauds dans le système scolaire français. Il accueille, en effet, les tranches d'âge concernées par l'enjeu d'un prolongement de la scolarité dans les années à venir; impératif qui s'est traduit par le miroir aux alouettes des 80 % de jeunes au niveau bac, ce qui ne veut pas dire grand-chose. Or, à cause de l'imprévoyance des gouvernements *depuis quinze ans, cette vénérable* institution atteint, à la rentrée 1988, un véritable point de rupture. Plusieurs maux accumulent leurs effets pour rendre trop *actuelle la formule du lycée impossible*.

∴

Le premier est l'accablement du nombre. Sur la foi d'experts étourdis, la gauche a laissé se produire et s'accélérer à partir de 1981 un bourrage sans précédent des classes de lycée. En cette rentrée 1988, ce remplissage atteint un véritable point de rupture; la *moyenne nationale d'élèves* par classe de seconde dépasse trente-huit ! Bien entendu, dans les classes de Louis-le-Grand, où il n'y a que des jeunes surmotivés et sélectionnés, on pourrait aller jusqu'à cinquante élèves par classe, cela ne changerait rien aux résultats. Mais n'oublions pas que dans la plupart des cas cet accroissement des effectifs en seconde s'est fait en abaissant le niveau d'exigences à la sortie des classes de troisième. Il y a donc *aujourd'hui, en surnombre dans les* classes de seconde, une certaine quantité d'élèves qui exigeraient un suivi soigné, une individualisation du rapport pédagogique, une attention qui sont strictement impossibles quand les enseignants ont une charge globale d'élèves tout simplement *excessive*.

Pour faire face à un tel problème, il est totalement ridicule de donner à croire que si les enseignants bâtissent des « projets pédagogiques », s'ils décident de travailler autrement, tout ira bien! Ou alors il convient d'annoncer clairement l'ampleur des moyens *supplémentaires qui sont accordés* et comment! Mais logiquement, pour dédoubler des classes, il faut recruter des enseignants.

Dans l'immédiat, le débordement du nombre sème le découragement chez les professeurs de lycée. C'est une situation intenable, aucun discours lénifiant n'y remédiera, *pas même la publicité !*

∴

Le second mal qui accable l'enseignement secondaire français est le manque de courage des politiques devant le problème de la sélection de l'élite. Cela dit pour *parler le langage de la provocation...*

En 1980, pour prolonger la pseudo-démocratisation attribuée à *la réforme* Haby *dans les collèges*, on décréta que la classe de seconde serait indifférenciée. Quelle nuit du 4 août! Tout le monde irait, au lycée, dans les mêmes classes de seconde. En cours d'année, tranquillement, chacun pourrait s'orienter... On le sait depuis de nombreuses années, il s'agit là d'une dangereuse et trompeuse fiction. Pourquoi ?

Dans le lycée, il y a aujourd'hui une voie d'excellence et une seule. Elle commence d'ailleurs dans certains collèges. Elle se prolonge dans l'état d'esprit qui gouverne la classe de seconde, où l'enjeu valorisé *est de détecter la minorité* d'élèves qui accédera à la filière S en première. Les autres, la majorité, seront déjà orientés par un échec. De plus, l'orientation en première scientifique se fera selon les critères d'un possible succès au bac C. Ce dispositif transforme la classe de seconde en véritable couperet.

Verser des larmes de crocodile sur le problème des redoublements ne changera rien au constat. Réduire d'autorité le nombre de redoublements serait prendre l'effet pour une cause. L'urgence serait de voir quelles diversifications des cursus seraient possibles dès la seconde, et de multiplier, sans retard, les seconds cycles de lycée en quatre ans. On n'économiserait sûrement pas, par rapport au coût des redoublements, mais on *éliminerait moins d'élèves*.

Que la sélection en fonction de la seule perspective de préparer les grandes écoles – qui est le sens *de la filière C – soit un problème* préoccupant pour le fonctionnement de l'enseignement secondaire en France, on peut le montrer d'une autre façon encore. Car l'impératif de sélectionner selon la seule perspective de la terminale C a complètement déséquilibré la notion même d'une culture scientifique, et cela dans la totalité du système scolaire. Un certain type de sélection pour les sciences appauvrit la culture scientifique elle-même. Des universitaires commencent *à le dire ! Mais cette des*truction de la culture scientifique par la sélection déséquilibre en même temps tout le processus de culture générale dans l'ensemble du système scolaire.

∴

Pour clore cette liste non exhaustive, mais déjà longue, des maux qui accablent le lycée, précisons que l'Etat est actuellement sans solution devant un problème qui est pourtant l'une des clefs du *traitement : le recrutement* des enseignants. Pourtant, l'importance des départs à la retraite d'enseignants dans les dix dernières années du siècle était prévisible *depuis* vingt ans. On pouvait penser que les pouvoirs publics faisaient des comptes justes. *Illusion ! On a découvert le désastre* depuis deux ans seulement, alors qu'il aurait fallu depuis longtemps recruter, pour éviter le vieillissement des profs et pour anticiper les départs. Maintenant, il faut *d'urgence des surdoses d'imagination* pour faire face.

∴

Pour toutes ces raisons, la rentrée des lycées se fait cette année comme sur un baril de poudre. Trop d'attentisme à courte vue, *trop de beaux discours critiques* sur les caractères originaux de l'enseignement secondaire, auquel tiennent et croient les professeurs, trop d'inconscience sur le poids financier inévitable d'un enseignement de masse, trop de mépris peut-être pour le travail qui se fait dans le lycée, tout est prêt pour *une crise majeure dont les mouvements* de décembre 1986 ne furent que signes avant-coureurs. Les discours officiels devront désormais tenir compte de cette situation éminemment instable.

(*) Professeur de philosophie, membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*.

REPRÉSENTATION

Parlement et société civile

par JACQUES DE MONTALAIS (*)

IL est étrange que de bons esprits, comme on dit, *s'inquiètent* depuis quelque temps du rôle que le premier ministre, et d'autres avec lui, souhaitent faire jouer désormais à la société civile.

Ils y voient une confusion entre les pouvoirs et une éventuelle atteinte à la primauté du Parlement, seul habilité non seulement à légiférer, mais à refléter les desideratas de ses mandants. N'est-ce pas faire preuve d'un conservatisme dépassé ?

On vient de voir à l'œuvre en Nouvelle-Calédonie une mission bien choisie qui représentait essentiellement la société civile. Le moins que l'on puisse dire est que ses dialogues sur le terrain auront eu une influence considérable sur le cours des événements. Ce rôle *aurait-il pu être rempli aussi efficacement* par des parlementaires ? En l'occurrence, quel qu'eût été le choix, ils auraient eu bien du mal à être accueillis du même œil et à susciter la même confiance que des personnalités n'appartenant pas à la classe politique.

Est-ce la faute de la société *civile si le comportement de* l'Assemblée nationale, pour ainsi dire devenue le véritable pouvoir exécutif sous la IVe République, donna si longtemps au pays le spectacle de chutes ministérielles incessantes et de l'élimination sans phrases d'un Mendès France ? Il en reste quelque chose dans la mémoire collective.

La « volonté générale »

Est-ce la faute de la société civile si les manifestants de 1968 passaient devant les grilles du Palais-Bourbon sans lui accorder plus d'importance qu'à la poste du quartier ? C'est peut-être regrettable, mais que les parlementaires en général aient désormais moins de prestige aux yeux de l'opinion que tels représentants éminents de la société civile, c'est un fait.

D'ailleurs, l'Assemblée nationale en particulier n'a guère donné un haut exemple de la qualité de ses débats par les invectives haineuses et les puérils chahuts dont le public de la télévision a pu être le témoin chaque mercredi depuis quelques années. Ce qui n'a pas empêché M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, de condamner – dernier avatar d'un « rassemblement » plus que jamais éloigné des conceptions du général de Gaulle – le recours au référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, sous prétexte que le *Parlement aurait dû être consulté*.

Après tout, la presse et les syndicats, depuis longtemps, comme de plus en plus les sondages et les associations, sont bel et bien eux aussi d'incontestables reflets de l'opinion sans être pour la plupart, loin de là, des groupes de pression, même s'ils ne représentent évidem*ment pas la « volonté générale »*, comme disait Rousseau. On y découvre d'ailleurs, ici et là, beaucoup de sagesse et de remarquables compétences.

« Le peuple, qui était auparavant le ferment du changement social, s'est « élevé » ; il est devenu le ferment de la cohésion sociale », lisait-on dans *« l'Homme unidimensionnel »*, d'Herbert Marcuse, au moment des troubles de 1968. Le Parlement, c'est-à-dire les partis tels qu'on les voit fonctionner, représente-t-il bien ce peuple comme il le devrait ? Le président de la République, ce président que le peuple seul choisit, et qu'il vient pour la *première fois de réélire*, ne le représente-t-il pas mieux désormais, du moins jusqu'à ce qu'il déçoive, quand il déçoit ?

En somme, compte tenu de la complexité de certaines situations, il paraît souhaitable qu'au-delà des partis et de leurs crispations, la société civile puisse davantage contribuer parfois à leur solution. La nomination d'un médiateur allait déjà dans ce sens. On ne voit pas pourquoi ce ne serait pas le bon. Car le pouvoir exécutif peut évidemment toujours omettre de s'inspirer des constatations ou conclusions qui lui sont transmises.

Les participations élargies dont rêva de Gaulle sont tout à fait susceptibles, dans une société infiniment plus évoluée que celle des Cahiers de 1789, de constituer un réel progrès que la République devrait être capable d'organiser.

(*) *Ancien rédacteur en chef de la Nation.*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1987

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Etranger

ÉTATS-UNIS : la préparation de l'élection présidentielle

Le « vrai » coup d'envoi d'un duel qui s'annonce très serré

WASHINGTON
de notre correspondant

Les choses sérieuses commencent, ou, en tout cas, elles devraient commencer. Une longue tradition de la politique américaine veut que la véritable campagne, celle qui compte pour les électeurs, démarre le premier lundi de septembre, jour de la Fête du travail *(« Labour Day »)*. Pour la circonstance, M. Bush était en Californie, un Etat d'importance vitale pour lui, tandis que M. Dukakis se multipliait dans pas moins de quatre Etats industriels.

Désormais, les deux candidats ne s'accorderont plus de répit, d'ici à l'élection du 8 novembre, combattant sur tous les fronts, suivis de centaines de journalistes et assistés de dizaines de conseillers et de prestataires de services en tout genre, avec deux objectifs majeurs : marquer étroitement l'adversaire, par toutes sortes de manœuvres offensives ou défensives, et s'imposer à l'attention des médias, si possible sur un terrain favorable. Par la même occasion, ils devraient en principe préciser leurs intentions – c'est du moins ce qu'on attend d'eux – mais cette attente pourrait bien être déçue, si l'un comme l'autre continuent à se comporter comme ils l'ont fait depuis le début de la campagne.

Bien sûr, cela fait une éternité – plus d'un an – que MM. Bush et Dukakis parcourent en tous sens le pays, prononcent une infinité de discours – presque toujours les mêmes, – répondent à des questions, elles aussi presque toujours semblables. Les primaires, qui leur ont permis de se débarrasser, sans grand mal, de leurs rivaux, sont déjà loin, et même le souvenir des deux conventions, démocrate et républicaine, dont l'un et l'autre ont su tirer avantage, commence à s'estomper.

Leurs deux colistiers sont connus, la tempête médiatique soulevée par la désignation du sénateur Dan Quayle pour figurer sur le ticket républicain s'est largement apaisée, et le jeune équipier de M. Bush peut faire tranquillement campagne, affichant son sourire et aussi d'assez jolis crocs, qu'il commence à utiliser contre l'équipe démocrate. L'acharnement avec lequel, pendant huit jours, la presse a fondu sur lui et sur quelques épisodes de son passé, lui offrent, par contrecoup, une sorte d'abri ou du moins un répit.

En attendant du neuf

En un mot, on attend du neuf, et on l'attend des deux candidats eux-mêmes. Car ces deux hommes au physique si dissemblable, mais qui font l'un et l'autre le régal des caricaturistes, sont, pour le reste, encore très mal connus du public. Leur *« image politique »* est floue, leur compétence réelle et la solidité de leurs convictions demeurent un point d'interrogation.

Les très fortes fluctuations des sondages qui, au début de l'été, accordaient un avantage écrasant à M. Dukakis avant de pencher légèrement dans l'autre sens au lendemain de la convention républicaine, témoignent éloquemment de cette incertitude générale.

Aujourd'hui, à en croire les dernières enquêtes d'opinion, les chances de l'un et de l'autre apparaissent à peu près égales, et des analyses plus fines, Etat par Etat, confirment que la lutte reste ouverte à peu près partout.

L'analyse politique n'est guère plus éclairante. Alors que l'Amérique est en paix et persiste dans une étonnante expansion économique, une certaine logique donne l'avantage au candidat de la continuité, le républicain ; mais une autre logique, elle aussi excellente, veut que les Américains, rassurés sur l'essentiel, aient désormais envie d'autre chose et, en particulier, d'un Etat un peu plus interventionniste, plus soucieux aussi du sort des laissés-pour-compte. Après tout, depuis la guerre, le balancier n'a pas cessé d'alterner d'un parti à l'autre – aucun des deux n'ayant jamais réussi à garder la Maison Blanche pendant plus de huit ans.

Pour brouiller un peu plus les cartes, M. Bush affirme qu'il entend aller de l'avant, combler les lacunes laissées par l'administration actuelle (M. Reagan lui-même l'a encouragé dans cette voie, en proclamant fièrement à La Nouvelle-Orléans : *« Le changement, c'est nous) »*. Et M. Dukakis, soucieux avant tout de rassurer, s'emploie au contraire, sur certains sujets, à chausser les bottes de l'actuel président, il est allé jusqu'à affirmer que dans le domaine des relations Est-Ouest il était beaucoup plus proche de M. Reagan que son rival...

Le bruit et le silence

Plus troublante encore pour l'électeur est la tactique utilisée par les deux candidats : on fait beaucoup de bruit sur des questions secondaires, mais on reste étonnamment silencieux sur certains sujets essentiels : on déplore les attaques *« personnelles »* tout en contre-attaquant férocement sur le même terrain.

Certes, le parallélisme n'est pas parfait. C'est d'abord M. Dukakis qui s'est appliqué, avec une constance impressionnante, à éviter tout engagement précis, à gommer toute référence idéologique, à s'abriter derrière un rempart de mots *(« compétence »)* ou d'objectifs inattaquables *(« de bons emplois et de bons salaires »)*. Mais, quoi qu'il en dise, M. Bush ne s'est pas aventuré beaucoup plus loin – et aucun des deux candidats n'a avancé quoi que ce soit de crédible sur l'un des plus grands problèmes que doivent affronter les Etats-Unis : la réduction de leur déficit budgétaire et de leur endettement.

M. Bush a seulement dit ce qu'il ne ferait pas – (augmenter les impôts), mais cela tient difficilement lieu de programme. M. Dukakis a vaguement laissé entendre qu'il réduirait les dépenses militaires, mais avec d'infinies précautions, tant il craint de passer pour partisan d'une Amérique faible.

De même, aucun des deux candidats n'a avancé la moindre idée susceptible de faire avancer un tant soit peu les choses au Proche-Orient, préférant, jusqu'à présent, se cantonner sur des positions aussi classiques que *« sûres »* : soutien à Israël, point à la ligne.

Les autres grands sujets de politique étrangère ont été eux aussi à peu près absents de la campagne : M. Bush peut s'appuyer sur l'héritage du président Reagan, en particulier dans le domaine Est-Ouest. Mais son adversaire refuse le combat sur ce terrain et préfère remettre sans cesse sur le tapis des épisodes, certes peu flatteurs, mais relativement secondaires – comme la trop longue tolérance manifestée par l'administration Reagan à l'égard de l'homme fort du Panama, le général Noriega (que l'administration Carter avait d'ailleurs traité avec la même indulgence).

M. Bush, lui, a d'autres domaines de prédilection, d'autres lices où il essaie de maintenir son adversaire, pour mieux le présenter comme un dangereux *« libéral »*, presque un gauchiste... Le candidat républicain épilogue à n'en plus finir sur le permis de sortie accordé à un dangereux criminel du Massachusetts, l'Etat dont M. Dukakis est gouverneur, qui en a profité pour violer et tuer. Et, plus récemment, il s'est lancé dans une offensive en règle sur un sujet auquel il accorde la plus haute importance : pourquoi ne pas exiger des enseignants qu'ils fassent prêter à leurs élèves *« le serment d'allégeance »* – une formule rituelle par laquelle on proclame sa fidélité à la nation américaine, *« one nation under God »*, etc.

D'habitude plus avisé, M. Dukakis s'est laissé *« piéger »* en réitérant son opposition à une telle mesure – ce qui lui a valu d'être accusé, implicitement, mais de manière fort dommageable – de tiédeur patriotique. Dans le même temps, une *« rumeur »* rapportée par un sénateur républicain accusait la femme du candidat démocrate, Kitty Dukakis, d'avoir, dans le passé, brûlé un drapeau américain au cours d'une manifestation...

Le retour de M. Sasso

La famille Dukakis a bien sûr démenti, sur le ton de la plus extrême indignation. Et, pour plus de sureté, elle est allée poser pour les photographes, à Ellis-Island, devant la statue de la Liberté, et pas moins de soixante-seize drapeaux américains, grand format (il s'agissait par la même occasion d'illustrer l'une des qualités majeures que M. Dukakis s'attribue à chaque instant : il est fils d'immigrants de la première génération, et c'est donc avec sa mère, Euterpe, arrivée à Ellis-Island en 1913, que le candidat est allé s'offrir aux objectifs des caméras).

Le succès de cette jolie mise en scène n'efface pas le fait que depuis plusieurs semaines M. Dukakis a paru sur la défensive, soumis aux attaques d'un George Bush qu'on ne savait pas si pugnace, et qui a prouvé qu'il savait mettre au vestiaire sa réputation de gentil garçon pour porter, si besoin est, quelques coups au-dessous de la ceinture.

Naturellement, M. Dukakis a déploré ces *« attaques personnelles »* – feignant d'oublier que la convention démocrate d'Atlanta avait donné l'exemple, dès le mois de juillet, en s'en prenant avec une féroce délectation à M. Bush.

Mais il a lui aussi nettement durci le ton, et l'on s'attend à une contre-attaque en règle. M. Dukakis a d'ailleurs repris à son service M. John Sasso, qui fut, il y a un an, à l'origine d'un petit *« scandale »* : il avait, en sous-main fait parvenir à la presse une cassette vidéo qui avait ruiné les chances de l'un des concurrents majeurs de M. Dukakis parmi les prétendants démocrates, M. Joe Biden – surpris en flagrant délit de plagiat.

Pour préserver sa propre réputation d'homme aux méthodes toujours propres, M. Dukakis avait éloigné M. Sasso, mais il estime aujourd'hui avoir à nouveau besoin des services d'un homme qui l'a brillamment servi tout au long de sa carrière politique. Les partisans du gouverneur du Massachusetts, inquiets de voir leur candidat piétiner depuis plusieurs semaines, en attendent beaucoup.

Sauf surprise majeure, la campagne devrait donc se poursuivre, au cours des deux mois à venir, selon le modèle de ce qu'elle a été jusqu'à présent : les candidats se *« couvrent »* autant que possible, tout en essayant d'attaquer l'adversaire au défaut de la cuirasse. Depuis des mois, les vieux routiers des élections américaines n'ont pas cessé d'affirmer que *« la bataille serait serrée et... sale »*, c'est-à-dire qu'on lutterait par tous les moyens. Ils sont peut-être en passe d'avoir raison, même si rien de vraiment très grave n'a encore été tenté.

JAN KRAUZE.

Pour Dan Quayle

Perestroïka = stalinisme

Depuis qu'il a pris une – très légère – avance dans les sondages, le tandem électoral républicain George Bush-Dan Quayle a repris du même coup l'offensive. Et c'est à une véritable escalade verbale que se livrent les deux candidats.

Certains trouvaient Quayle un peu bellâtre et pas très fiable dans ses déclarations patriotiques à l'emporte-pièce (qui ne se souvient que le jeune Quayle était « planqué » dans la Garde nationale au temps du Vietnam ?) Qu'à cela ne tienne, l'aspirant vice-président fait de la surenchère : *« Il est malheureux,* a-t-il déclaré le lundi 5 septembre, *que Mikhaïl Gorbatchev ait un style qui plaise tant à l'Ouest... Je ne crois pas qu'il soit différent de Brejnev ou de tous les autres »,* avant de conclure : *« La Perestroïka, ce n'est rien d'autre que du stalinisme réaménagé. »*

Et George Bush d'approuver sans doute tacitement puisqu'il entend, a-t-il déclaré, « s'appuyer » précisément sur Dan Quayle dans le domaine de la sécurité. Après quoi, pour ne pas être en reste, le candidat républicain, que d'aucuns trouvent aussi un peu terne, y est allé de sa petite phrase-choc, pour stigmatiser la « colombe » Dukakis : *« Je ne serais pas étonné que Michael Dukakis pense qu'un exercice naval est quelque chose que l'on trouve dans un manuel d'aérobic de Jane Fonda... »*

Le septième ciel

Le commandant de la VI[e] flotte américaine basée à Naples, le vice-amiral Kendall Moranville, aurait été relevé de ses fonctions et mis à la retraite anticipée d'office à compter du 1[er] octobre pour avoir utilisé à plusieurs reprises des avions militaires lors d'escapades amoureuses avec une jeune Italienne.

Le vice-amiral a été également dégradé au rang de contre-amiral. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

Arrestation d'un colonel soupçonné d'espionnage

« Apparemment, il aurait agi seul », a déclaré le lundi 5 septembre, M. Guy Coëme, ministre belge de la défense nationale, après l'arrestation, samedi à Bruxelles d'un colonel de la force aérienne du royaume, M. Guy Binet, cinquante-quatre ans. Inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat, M. Binet a avoué avoir vendu depuis deux ans au moins des documents et des informations sur l'armée belge et la stratégie de l'OTAN à un pays de l'Est (il s'agirait de l'URSS).

Il appartient au service général des achats à l'état-major des forces belges à Evere où il était chargé des achats spécifiques de la force aérienne, qui concerne notamment les avions, les hélicoptères et les mesures de défense électronique.

Le colonel Binet était sous surveillance depuis août 1987, et en décembre dernier une enquête avait été ouverte contre lui, du fait de ses *« attitudes suspectes »,* par le service de renseignement de l'armée. C'est la première fois qu'un officier de l'armée belge est impliqué dans une affaire de cette gravité. – *(Corresp.)*

Corée du Sud

Le frère de l'ancien président Chon condamné à sept ans de prison pour corruption

Le plus jeune frère de l'ancien président Chon Doo-hwan, M. Chon Kyung-hwan, a été condamné, lundi 5 septembre, à sept ans de prison et à 5,7 millions de dollars d'amende pour corruption. Des peines de un à trois ans de prison ont été infligées à cinq autres accusés, employés de l'organisme de développement rural Saemaul, dont M. Chon Kyung-hwan était le président. Un de ceux-ci n'était autre que le propre beau-frère de l'épouse de l'ancien chef de l'Etat.

Le parquet avait requis quinze ans de détention contre M. Chon Kyung-hwan, accusé du détournement de plus de 10 millions de dollars de fonds publics.

M. Chon Kyung-hwan avait été arrêté le 31 mars, un mois à peine après que son frère eut été remplacé par le président Roh Tae-woo. Ce dernier a promis que toute la lumière serait faite sur les abus de l'ancien régime. L'opposition réclame que l'enquête s'oriente aussi vers l'ancien président, qu'elle accuse de s'être livré à des exactions alors qu'il était au pouvoir. *(Reuter, UPI.)*

Cuba

Pour Amnesty International la situation des droits de l'homme s'améliore

A la suite d'une visite de ses représentants en mars dernier à Cuba, Amnesty International a publié, le mardi 6 septembre, un nouveau rapport sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. L'organisation internationale y *« salue la libération d'un grand nombre de prisonniers politiques au cours des dix-huit derniers mois, l'amélioration des conditions de détention, les réformes législatives concernant le sort des prisonniers et les limitations apportées à l'application de la peine de mort ».*

Malgré ces *« signes d'amélioration de la situation des droits de l'homme »,* Amnesty International souligne que des violations se poursuivent. Le rapport critique ainsi le maintien en vigueur de lois destinées à étouffer l'opposition et à emprisonner ses membres pour délits de conscience. *« Elles constituent une grave menace pour tous ceux qui s'opposent au gouvernement »,* écrit l'organisation internationale en demandant au gouvernement cubain de libérer les autres prisonniers d'opinion.

Au début du mois d'août, Amnesty International avait connaissance *« de quelque deux cent cinquante prisonniers détenus pour des délits contre la sécurité de l'Etat plus un nombre indéterminé (probablement quelques centaines) de personnes emprisonnées en vertu d'autres articles du code pénal restreignant les droits fondamentaux ».*

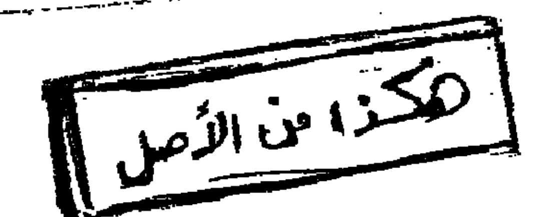
Israël

M. Shamir prochainement en Hongrie

Le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, se rendra à Budapest dans quelques semaines pour une *« visite de travail privée »* à l'invitation du gouvernement hongrois, a-t-on appris, lundi 5 septembre, à Jérusalem, à l'issue d'un entretien entre M. Shamir et M. Imre Miklos, secrétaire d'Etat hongrois et président du bureau d'Etat chargé des affaires religieuses. Au cours de cette rencontre, M. Shamir a exprimé le vœu que la visite officielle de quatre jours en Israël de M. Miklos permette une amélioration des relations entre les deux Etats, a-t-on également indiqué de sources proches de la présidence du conseil israélien à Jérusalem.

Evoquant un éventuel rétablissement des relations diplomatiques entre Budapest et Jérusalem, M. Miklos a, pour sa part, souligné *« que cela sera possible dès que la situation le permettra ». « Ma visite est un signe de l'amélioration de nos relations »,* a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

● TCHÉCOSLOVAQUIE : M. et M[me] Dubcek autorisés à se rendre en Italie. – M. et M[me] Dubcek ont obtenu, lundi 5 septembre, leur autorisation de sortie du territoire tchécoslovaque pour se rendre en Italie, où M. Dubek a été invité pour recevoir un titre de docteur *honoris causa,* à l'université de Bologne. La cérémonie, initialement prévue en septembre, a été reportée au 12 novembre, a-t-on indiqué de source italienne à Prague. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Proche-Orient

Réfugiés en Turquie, plusieurs milliers de Kurdes irakiens décident de passer en Iran

Plus de cinq mille Kurdes d'Irak, parmi les quelque cent vingt mille réfugiés ayant fui en Turquie les offensives de l'armée irakienne contre le Kurdistan, ont choisi de se rendre en Iran, a-t-on appris lundi 5 septembre de source militaire turque. Certains d'entre eux ont affirmé vouloir rejoindre d'autres combattants kurdes en territoire iranien, afin de *« poursuivre la lutte contre l'armée irakienne »*.

Celle-ci, selon cette même source militaire, a entrepris, depuis samedi dernier, de raser au canon des villages des régions de Herki et d'Uzumkuran, frontalières avec la Turquie et l'Iran. La canonnade était audible lundi depuis le territoire turc.

Par ailleurs, un médecin français, M. Bernard Bernedetti, délégué de l'organisation humanitaire Médecins du monde, observateur de la situation dans cette région frontalière, a affirmé, dans une lettre adressée au secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, que *« les nombreux témoignages recueillis auprès des réfugiés kurdes d'Irak ne laissent aucun doute sur la violence de la répression de l'armée irakienne »*. Le docteur Bernedetti a demandé à M. Perez de Cuellar d'intervenir d'urgence auprès du gouvernement irakien *« afin que ne soient pas exterminés des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes kurdes »*.

Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a promis lundi que la Turquie assumerait ses responsabilités humanitaires face aux Kurdes irakiens et que cette attitude ne changerait pas, même en cas de pressions économiques irakiennes.

Des brûlures provoquées par l'utilisation des armes chimiques ont, en outre, été constatées lundi sur quatre Kurdes d'Irak, par un médecin turc dans un camp *« provisoire »* à Yuksekova (province de Hakkari, extrême sud-est de la Turquie, à 25 kilomètres de la frontière turco-iranienne). *« J'ai constaté des plaques de brûlure sur la peau et de la conjonctivite aiguë dans les yeux de certains malades, causées par des armes chimiques »*, a-t-il ajouté en demandant que son nom ne soit pas cité, car *« il a une famille qui peut avoir des problèmes »*.

Ankara avait jusqu'à maintenant gardé le silence sur l'utilisation des armes chimiques par l'armée de Bagdad. Le gouvernement irakien avait reconnu, vendredi soir, par un porte-parole de sa délégation aux pourparlers de Genève, que l'armée irakienne avait lancé une opération contre les *« traitres »* kurdes dans le nord du pays, tout en niant l'utilisation d'armes chimiques.

A Damas, le président Assad a reçu, lundi, M. Djalal Talebani, chef de l'un des deux principaux mouvements kurdes en lutte contre le régime de Bagdad.

Parallèlement, les pays arabes du Golfe ont décidé d'intervenir afin de tenter de débloquer les négociations irano-irakiennes de Genève. Ils ont mandaté à cette fin l'ambassadeur d'Arabie saoudite aux Etats-Unis, le prince Bandar Ben Sultan, pour mener des consultations avec les représentants des deux pays. Commencées il y a douze jours, ces négociations n'ont encore donné aucun résultat. Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, *qui mène la délégation de* son pays, devait quitter Genève mardi soir pour Nicosie, où se tiendra, à partir de mercredi, une conférence ministérielle des pays non-alignés, mais a finalement préféré rester à Genève pour y poursuivre ses travaux. – *(AFP.)*

Le président Khamenei refuse la démission du premier ministre iranien

Le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a remis, lundi sa démission au président Ali Khamenei, qui l'a refusée mardi 6 septembre, rapporte l'agence iranienne IRNA. Dans sa lettre informant le chef de l'Etat de son intention, M. Moussavi expliquait que, s'attendant que huit de ses ministres soient récusés par le Parlement lors d'un vote de confiance prévu pour mardi, il ne pouvait plus assurer sa tâche. M. Moussavi, qui occupe ses fonctions depuis 1981, proposait de continuer à gérer les affaires courantes en attendant la nomination de son successeur.

M. Moussavi avait été reconduit après les élections législatives de mai dernier, mais si lui-même avait obtenu la confiance des députés son gouvernement n'avait pas encore passé l'épreuve du vote de confiance par le Parlement, vote qui devait intervenir mardi.

Homme fort du régime islamique, le président du Parlement, M. Rafsandjani, avait été nommé, début *juin, commandant en chef par intérim* des forces iraniennes. Fin juillet, l'Iran acceptait officiellement un cessez-le-feu avec l'Irak après huit ans de guerre. – *(AFP, AP, Reuter.)*

ISRAËL

L'armée éclaboussée par une affaire de corruption

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'image de l'armée israélienne, une des institutions les plus respectées du pays, avait déjà été écornée par certains comportements observés dans les territoires occupés. Elle vient de prendre un nouveau coup avec la découverte, au sein de la division du personnel, d'un réseau de corruption auquel participaient des officiers supérieurs, et dont l'objet était de vendre de faux certificats médicaux permettant d'échapper au service militaire. L'affaire – révélée lundi 5 septembre par la police – a moins choqué par son ampleur, somme toute encore modeste, que parce qu'elle entame cette notion de *« peuple en armes »* ou d'*« armée populaire »* qui fonde la défense du pays. On touche ici à l'un des piliers de l'État – la sécurité – et à une des institutions – le service miliatire – que personne n'a jamais osé *remettre en question*. Que des officiers, et notamment deux lieutenants-colonels et deux capitaines, aient participé à ce réseau n'a fait qu'ajouter à la stupeur : seize suspects ont été arrêtés, huit militaires et huit civils, parmi lesquels un médecin et des informaticiens.

Contre de *« très fortes sommes d'argent »*, le réseau délivrait des faux certificats médicaux permettant d'échapper au service (trois ans et demi pour les hommes, deux ans et demi pour les femmes). Le réseau changeait ensuite les données informatiques sur les ordinateurs de l'armée. Depuis novembre denier, une soixantaine de jeunes gens auraient été libérés de leurs obligations militaires.

L'affaire ne paraît pas liée au soulèvement dans les territoires occupés et elle lui est antérieure. Si la mission de police et de répression d'une population civile impartie à l'armée en Cisjordanie et à Gaza peut susciter des doutes, quelquefois un malaise très profond, il y a eu peu de véritables refus de servir depuis le début du soulèvement.

Pourtant, l'Intifada (soulèvement des Palestiniens) a amené le gouvernement à doubler les périodes de réserve (soixante jours). Et nombre d'Israéliens n'en dénoncent que plus vivement ce qu'ils considèrent comme le *« véritable scandale des exemptions militaires »* dans le pays : celles dont bénéficient quelques seize mille étudiants des yeshivas, les écoles religieuses, en vertu d'un vieux pacte conclu au début de l'Etat entre Ben Gourion et les partis religieux.

ALAIN FRACHON.

L'OLP dément les propos conciliants de M. Arafat rapportés par Marek Halter...

A la suite de la parution, dans *le Monde* daté du 31 août, d'un « Point de vue » dans lequel l'écrivain français Marek Halter posait un certain nombre de questions à M. Yasser Arafat, après avoir été reçu à Tunis par le chef de l'OLP, un porte-parole de la centrale palestinienne a démenti, lundi 5 septembre, les déclarations que M. Halter attribuait à M. Arafat.

Dans une déclaration publiée par l'agence palestinienne d'information Wafa à Tunis, ce porte-parole a affirmé que *« les propos attribués à M. Arafat sont dénués de fondement et ne visent qu'à défigurer les positions de l'OLP sur différentes questions »*.

Dans le texte publié par *le Monde*, ainsi que par le *New York Times* et *Maariv*, M. Halter déclarait notamment que M. Arafat lui avait dit vouloir *« un Etat palestinien à côté de l'Etat d'Israël »*, préférer des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens à toute autre voie de règlement, préconiser une fédération palestino-jordanienne *« avec ou sans le roi Hussein »*.

... mais l'écrivain maintient ses affirmations

Après ce démenti, Marek Halter nous a adressé le texte suivant :

« Après huit jours d'hésitation et, paraît-il, d'affrontements au sein de la direction de l'OLP, c'est la politique du pire qui l'a emporté. Car en revenant sur les propos de Yasser Arafat rapportés dans mon article, la centrale palestinienne semble affirmer :

» 1. Que l'OLP n'est pas prête à engager des pourparlers de paix avec Israël ;

» 2. Qu'elle ne projette nullement l'abandon de la charte nationale palestinienne qui prévoit la destruction d'Israël ;

» 3. Qu'elle rejette l'idée d'une fédération palestino-jordanienne ;

» 4. Et enfin qu'elle n'est pas décidée à constituer un gouvernement provisoire qui signerait la paix avec l'Etat juif.

» Tout cela ne réjouira que ceux qui estiment que la seule proposition que l'OLP n'ait jamais démentie est sa volonté de détruire Israël. »

Europe

GRANDE-BRETAGNE : au congrès du TUC à Bournemouth

Le pays a changé, nous aussi

nous déclare le leader du syndicat exclu

M. Eric Hammond, secrétaire général du syndicat des électriciens, a quitté la salle avant qu'on l'en prie. Le congrès annuel du TUC, la confédération des syndicats britanniques, a donné lieu peu après son ouverture, le lundi 5 septembre, dans la station balnéaire de Bournemouth, dans le sud de l'Angleterre, à une scène spectaculaire. Le leader des électriciens s'est levé en silence quelques minutes avant le vote presque unanime qui expulsait son syndicat. M. Hammond avait prudemment choisi de s'asseoir près de la sortie...

BOURNEMOUTH
de notre envoyé spécial

M. Eric Hammond a accepté de répondre aux questions du *Monde* quelques heures après son expulsion du TUC.

« Quels sont les effets pratiques de votre exclusion ?

– Le seul résultat immédiat est que nous serons un peu plus riches. Nous n'aurons pas à payer nos cotisations annuelles qui s'élèvent à environ 250 000 livres (2,6 millions de francs).

– Que perdez-vous en quittant le TUC ?

– Rien. Nous avons toujours été un syndicat très indépendant, notre relation avec le TUC était essentiellement à sens unique, nous lui donnions plus que nous n'en recevions.

– Avez-vous consulté vos adhérents ?

– Oui, il y a eu un vote par correspondance. Ils ont soutenu ma position contre la direction du TUC à plus de 80 %.

– Avez-vous tout essayé pour éviter la rupture ?

– Oui. Le TUC insistait sur le respect du règlement. J'aurais voulu concilier celui-ci et notre conception selon laquelle chaque syndicat doit avoir son mot à dire. J'ai mis aux voix la décision. Le TUC n'était pas prêt à accepter cela.

– Pourrez-vous rester en tant que syndicat à l'intérieur du Parti travailliste (1) ?

– Il y a une tentative pour nous exclure du parti. Je ne crois pas qu'elle aboutira. Tout d'abord, nous sommes un important pourvoyeur de fonds pour les travaillistes. La direction du parti sait d'autre part que nous pouvons fournir un bon paquet de voix lors des élections législatives. Le plus important peut-être est que le syndicalisme n'est pas très populaire dans ce pays... même parmi les syndiqués. Cela ferait donc très mauvais effet si une décision touchant à la vie politique paraissait dictée par le TUC. Nous sommes membres de droit du parti travailliste et nous nous défendrons au besoin devant les tribunaux.

– Vous n'avez pas toujours été favorables à l'économie de marché...

– Certes. Le pays a changé lui aussi. Le Parti travailliste est, dit-on, une « Eglise » qui comporte de nombreuses chapelles. Cela permet des évolutions comme la mienne, de la gauche à la droite, même si je n'accepte pas le qualificatif d'homme de droite dont on m'affuble. Il n'y a pas si longtemps, il était impensable pour un syndicat d'acheter des actions en Bourse. Nous l'avons fait. Nous en avons tiré un grand profit. Nous avons eu la chance de vendre une partie de notre portefeuille juste avant le crash pour acheter un château pour nos adhérents avec un parc de 120 hectares dans le sud de l'Angleterre.

– Soutenez-vous M. Kinnock ?

– Oui. Il a été très critiqué récemment mais il n'y a pas de solution de rechange. Le Parti travailliste a toujours connu les luttes de clan. J'y contribue à ma façon...

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Les syndicats britanniques sont un élément constitutif du Parti travailliste au financement duquel ils contribuent pour une large part.

URSS : le procès de la « mafia ouzbèke »

M. Tchourbanov aurait mis en cause Mme Galina Brejneva avant de se rétracter

Moscou *(AFP, Reuter.)* – Le gendre de Leonid Brejnev, M. Iouri Tchourbanov, avait impliqué la fille de l'ancien numéro un soviétique, Mme Galina Brejneva, au cours de l'instruction ouverte contre lui pour corruption, mais il s'est par la suite rétracté, selon l'acte d'accusation lu au premier jour de son procès, qui s'est ouvert lundi 5 septembre à Moscou.

Au cours de l'instruction, qui a duré plus d'un an, M. Tchourbanov a avoué avoir donné 300 000 roubles (environ 3 millions de francs au cours officiel) à Galina. Mme Galina Brejneva n'était pas présente lundi pour l'ouverture du procès. *« Elle se sentait très mal et elle n'a donc pas pu venir aujourd'hui. Si elle se rétablit, elle viendra certainement, car elle veut apporter un soutien moral à son mari »*, a dit aux journalistes Me Andreï Makarov, l'avocat de M. Tchourbanov. Auparavant, celui-ci avait fait une courte plaidoirie, après que les neuf inculpés eurent décliné leurs identités, critiquant la presse soviétique pour avoir publié des détails qui pourraient porter préjudice à son client. Il a aussi dénoncé des vices de forme, affirmant que le présidium du Soviet suprême n'avait pas, comme il l'aurait dû, publié un décret sur l'extension de la détention de son client.

Les accusations retenues contre M. Tchourbanov, ancien premier vice-ministre de l'intérieur, établissent un lien entre l'accusé et l'ancien ministre de l'intérieur, Nikolaï Chtchelokov, qui s'est donné la mort en 1984. M. Tchourbanov, limogé de son poste en 1984, est ainsi accusé d'avoir détourné des fonds destinés à l'achat d'une montre en or pour le numéro un tchécoslovaque, M. Gustav Husak. La montre a en réalité été offerte à Chtchelokov à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Le gendre de Brejnev est également accusé de s'être servi du ministère de la défense pour se faire construire une datcha personnelle.

Le premier jour du procès a été marqué par deux incidents : la séance a dû être interrompue pendant une heure parce qu'un des neuf accusés souffrait de problèmes cardiaques et un autre est ensuite réapparu dans le box des accusés portant autour de la tête un bandage de gaze qui lui couvrait l'œil gauche. *« Il a été opéré il y a peu de la cataracte »*, a expliqué un responsable.

Chemise noire sans cravate et veste grise, le gendre de Brejnev a fait preuve tout au long de la journée d'un grand calme, esquissant même quelques sourires à l'intention des photographes.

Quatre jours seront nécessaires pour la lecture de tous les chefs d'inculpation, consignés sur mille cinq cents pages et qui portent sur la période 1976-1982. Une centaine de personnes munies de laissez-passer *spéciaux ont assisté à cette première* audience. Malgré l'écho de ce procès dans la presse soviétique et dans les médias étrangers, la télévision soviétique n'a diffusé lundi soir qu'un bref communiqué de l'agence Tass sur le sujet, sans aucune image.

POLOGNE : les leçons de la crise politique vues de Moscou

Le pluralisme syndical n'est pas une hérésie

nous déclare un responsable soviétique

(Suite de la première page.)

Dans ce brouillard, la direction soviétique est donc d'autant moins encline à vouloir imposer une solution que la situation polonaise ne lui semble pas devoir être « dramatisée » dans la mesure où elle serait à la fois marquée par le « réalisme » des dirigeants et le *« désir d'harmonie »* de la population.

Les premiers, dit M. Chichline, *« ne considèrent pas que les décisions qu'ils sont amenés à prendre soient des décisions définitives ; ils admettent avoir commis pas mal d'erreurs, sont constamment en train de chercher de nouvelles voies, restent toujours très attentifs aux exigences des travailleurs et cherchent à faire entrer dans leur processus de renouveau national toutes les forces du pays »*. *« En ce sens,* ajoute le responsable soviétique, *les dernières conversations entre le général Kiszczak* (le ministre polonais de l'intérieur) *et Lech Walesa sont une bonne preuve de ce réalisme auquel nous rendons hommage. »*

Quant à la société polonaise, *« toutes ses couches sont convaincues qu'il leur faut une Pologne libre, en développement et stable* (et), *nous applaudirons toujours toute normalisation de la situation, car nous y verrons un renforcement de notre partenaire socialiste et de notre alliance »*.

Mais quelle sera la réaction soviétique si cette normalisation passait, à court ou moyen terme, par un retour de la Pologne au pluralisme syndical ? Réponse : *« Le Parti communiste de l'Union soviétique n'a pas de droit de veto sur les affaires intérieures polonaises* (et) *ce n'est pas l'opinion du PC, en fait, qui importe, mais les réalités de la situation* (qui) *excluent une simple répétition des événements de 1980 (...). » « Nous n'appréhenderions pas une réapparition de Solidarité »*, poursuit M. Chichline, en ajoutant que *« les hommes qui ont participé à Solidarité sont aujourd'hui à même de jouer un rôle plus important »*.

Est-ce à dire qu'idéologiquement parlant le Parti communiste soviétique ne considère pas le pluralisme syndical comme contraire au marxisme-léninisme ?

« Le marxisme-léninisme, ce n'est pas le code de la route mais une théologie engendrée par les réalités de la vie, qui sont elles-mêmes changeantes, répond M. Chichline. *Lisez : vous ne trouverez aucune définition des formes que doit prendre le syndicalisme. Non, du point de vue de notre religion, le pluralisme syndical n'est pas une hérésie. »*

L'éventuel retour de la Pologne à ce pluralisme ne risquerait-il pas, dans les périodes de difficultés socio-économiques qui s'annoncent, d'inciter les salariés soviétiques à suivre cet exemple ? *« Tout est possible, la vie sociale peut connaître des développements très divers, et c'est la raison pour laquelle nous voulons garder au parti son rôle d'avant-garde afin qu'il puisse faire les choix qui s'imposeraient. »*

Réforme politique

Est-ce à dire qu'en parlant des leçons que vous tirez de la situation polonaise vous pensiez aussi aux formes que doit prendre le mouvement syndical ? *« Je pensais d'abord à la réforme économique et au moyen d'éviter qu'elle ne lèse telle ou telle couche. Mais le plus important instrument de succès de cette réforme économique, c'est la réforme du système politique. Cela a été beaucoup dit durant la conférence* [du PC soviétique, en juin dernier] *mais il ne faudrait pas faire l'erreur de croire que les décisions qui y ont été prises sont notre dernier mot. Ce n'est que le premier, et d'autres réformes sont à venir. »*

Si la direction soviétique reste sereine devant les développements polonais, ne croyez-vous pas qu'ils suscitent une grande irritation dans les autres pays socialistes européens ? *« Je ne crois pas,* rétorque du tac au tac M. Chichline, *que, disons, Nicolae Ceausescu soit prêt à apporter une aide fraternelle à la Pologne. »* Et M. Honecker non plus ? *« Pas plus. »* Reste pourtant que plusieurs de vos alliés pourraient à nouveau craindre un effet de contagion polonais ? *« Le problème ne se pose pas ainsi. Chacun a son virus : virus soviétique, virus tchèque, virus roumain, etc. Ce sont peut-être différents virus de la même grippe, mais chacun a le sien. Naturellement, les sociétés ne sont pas closes. Il y a des interférences, et c'est pour cela qu'il est de l'intérêt de chaque pays socialiste de faire que les choses marchent bien à l'intérieur de ses frontières. »*

« On a tort, poursuit M. Chichline, *de voir dans les grands bouleversements des effets d'enchaînement. Ce sont en fait des phénomènes durables qui se déclenchent et se prolongent avant de déboucher sur d'autres époques. Le processus de renouveau du monde socialiste est un processus global qui va, comme tel, prendre un certain laps de temps. Dans ce processus, nous n'avons pas été les premiers (...). Et c'est pourquoi nous ne voulons pas jouer aux maîtres, mais voulons, au contraire, être des élèves studieux – y compris des Polonais. »*

Considère-t-on à Moscou que la direction polonaise soit prête à admettre un retour au pluralisme syndical ? *« Les autorités polonaises ne veulent, aujourd'hui, pas de syndicat parallèle »*, répond M. Chichline, en relevant cependant, avec beaucoup de prudence, que cette position ne fait apparemment plus l'unanimité dans les milieux officiels de Varsovie.

BERNARD GUETTA.

● **TURQUIE : visite du ministre grec des affaires étrangères.** – M. Carolos Papoulias est arrivé, le lundi 5 septembre, à Ankara pour présider, avec son collègue turc, M. Mesut Yilmaz, la réunion de la deuxième commission politique turco-grecque. Au cours de son séjour, M. Papoulias sera reçu par le président Evren et le premier ministre, M. Ozal. Une commission de coopération économique se réunira en même temps à Athènes. Ces commissions ont été créées dans le cadre de la normalisation des relations greco-turques, amorcée lors de la rencontre à Davos (Suisse) en janvier dernier des deux chefs de gouvernement. – *(AFP.)*

Diplomatie

La conduite de la politique extérieure française

Les nouveaux « ministères » des affaires étrangères

Le changement de gouvernement et le retour de M. Dumas aux affaires étrangères n'ont pas donné lieu à un mouvement diplomatique comparable par son ampleur et sa nature à celui qui, en 1981, avait à proprement parler traumatisé le Quai d'Orsay parce qu'il faisait entrer à des postes importants, et pour des raisons évidemment politiques, plusieurs personnalités n'appartenant pas à la Carrière. Le paysage n'en est pas moins considérablement modifié puisque, si la coordination de la politique étrangère de la France échoit à M. Roland Dumas, cinq autres ministres, pas moins, participent également à des titres divers à cette politique.

Pour ce qui est du ministère des affaires étrangères proprement dit, le changement s'est traduit essentiellement à ce jour par la nomination de deux personnalités, certes politiquement proches du ministre, mais dont nul, dans *« la maison »*, ne conteste la compétence. Il s'agit de M. Jean-Louis Andréani, qui n'a toujours pas fait ses adieux officiels à l'ambassade de Rome, mais qui a été appelé dès le premier gouvernement Rocard à diriger le cabinet de M. Dumas, et de M. Bertrand Dufourcq, nommé à la direction des affaires politiques du Quai d'Orsay en remplacement de M. Noiville, auquel n'a pas été proposée pour l'instant de nouvelle affectation. M. Dufourcq était depuis trois ans et demi ambassadeur au Vatican. Il y est remplacé ces jours-ci par M. Jean-Bernard Raimond, qui n'aura donc eu à souffrir ni d'une trop longue attente ni d'une indignité.

La stabilité prévaut à la direction des affaires économiques, ainsi qu'aux grandes directions régionales, seul le poste de directeur d'Amérique, dont le renouvellement arrivait à échéance normale, ayant changé de mains au profit de M. Siefer-Gaillardin.

Quant à la direction des affaires culturelles, M. Pierre Angremy en reste le titulaire, même si la nomination de M. Thierry de Beaucé à la tête d'un secrétariat d'Etat aux affaires culturelles internationales peut conduire à s'interroger sur le partage des rôles. On n'aura en tout cas pas offert à M. de Beaucé, pour autant q'il l'eût désiré, le plaisir d'une revanche sans mélange sur celui qui lui succéda en 1985.

Pour ce qui est des ambassades, trois nominations seulement ont été jusqu'à présent annoncées : celle de M. Jean-Bernard Raimond au Vatican, celle de M. Eric Rouleau, jusque là ambassadeur itinérant, à Ankara, et celle de M. Benoît de Coignac, chef du protocole depuis novembre 1984, à Madrid, que M. Gutmann vient de quitter pour prendre la direction de Gaz de France. On fait remarquer au Quai d'Orsay que l'attribution comme premier poste d'une ambassade aussi importante ne s'était encore jamais vue. Aux Espagnols qui, dit-on à Madrid, s'étonnaient du parcours de M. de Coignac, on a fait valoir la nature éminemment délicate et politique de la fonction de chef du protocle en période de cohabitation.

C'est tout pour le moment. Mais on doute, au Quai d'Orsay, que le poste de secrétaire général reste à M. Gilbert Perol, qui l'occupe depuis un an et demi, et la rumeur verrait une certaine cohérence à ce que M. Andréani, finalement, en hérite. Rien n'est fait pour l'instant, mais il paraît que M. Perol, voyant arriver à Paris, en la personne de l'ambassadeur de Rome un « gros calibre », a lui-même fait savoir qu'il accepterait le palais Farnèse si on le lui proposait.

Plusieurs grandes ambassades (Washington et Londres, notamment) devraient normalement changer de titulaire dans le courant de l'année prochaine. Enfin, la rumeur prête à d'autres (M. Scheer à Bruxelles, M. Bastide à Vienne) des désirs de mutation avantageuse. Autant dire que le changement, qui s'est fait pour l'instant sans grande douleur, n'est pas totalement consommé.

Le rôle de Mme Avice

La création d'un poste de ministre délégué aux affaires étrangères compte parmi les innovations par rapport au précédent gouvernement. Mme Edwige Avice traite par délégation de toutes les missions qui lui sont confiées par M. Dumas. Elle reçoit notamment les visiteurs à Paris lorsque le ministre est empêché et le représente dans certaines voyages à l'étranger. Mme Avice a aussi hérité des attributions qui étaient précédemment celles de M. Bariani, notamment les dossiers concernant les Français de l'étranger.

Elle suit plus particulièrement, comme il était de tradition pour le secrétaire d'Etat, les affaires d'Amérique latine ainsi, et c'est nouveau, que celles du Pacifique. Enfin, elle s'occupe des questions relatives aux droits de l'homme sur le plan institutionnel, c'est-à-dire qu'elle entretient des contacts avec les organisations caritatives internationales et les ONG, ce qui justifiait par exemple sa récente visite à Genève.

Affaires européennes : qui fait quoi ?

Autre innovation enfin, et non des moindres : la création d'un ministère à part entière pour les affaires européennes, qui avait jusqu'ici existé assez brièvement en 1984 et avait permis à M. Dumas d'organiser la présidence française de la Communauté et de préparer son arrivée à la tête du ministère dit, à l'époque, des relations extérieures.

On en saura davantage le 8 septembre, lorsque Mme Edith Cresson aura précisé la façon dont elle envisage son action. Mais si l'on ajoute au tempérament réputé « battant » du nouveau ministre, et à son expérience, le fait que les affaires européennes, dans la perspective du grand marché de 1993, deviennent de plus en plus des affaires intérieures, il était quasiment inévitable que la définition des attributions de ce nouveau ministère donnât lieu à un certain flottement, pour ne pas dire à des conflits.

Pour être plein et autonome, ce nouveau ministère allait-il, par exemple, avoir un pouvoir d'arbitrage sur les autres lorsqu'il s'agirait de définir les positions françaises dans les négociations communautaires ? La dimension européenne concernant désormais quasiment tous les autres ministères, Mme Cresson aurait-elle pouvoir d'orienter une partie de leur activité ? Etait-ce le sens de ce passage du décret d'attribution qui lui confie la tâche de *« favoriser l'adaptation de l'économie »* au grand marché de 1993 ? Des difficultés ont surgi, c'est naturel, avec le ministère qui par vocation doit lui aussi s'intéresser à cette échéance, celui du Plan. Il semble qu'elles soient réglées. Mais il y a en a vraisemblablement eu d'autres. Car la tentation était grande pour Mme Cresson de concevoir son administration comme un véritable organe de coordination interministérielle, lequel existe déjà sous la forme du SGCI.

En fait, il ne semble pas que cette création doive modifier les mécanismes ni de décision ni d'arbitrage dans la définition de la stratégie communautaire de la France. Elle obéit avant tout à la nécessité de répondre au besoin d'information qu'engendre la perspective de 1993 dans l'opinion et dans certains secteurs de l'activité économique peu exposés jusqu'ici à la concurrence internationale, ainsi qu'à la nécessité de mobiliser les agents économiques en vue de cette échéance. C'est un rôle d'aiguillon envers les autres ministères que devra donc avoir Mme Edith Cresson, en plus de sa participation, seule ou avec M. Dumas, aux négociations.

CLAIRE TRÉAN.

Les « trois ministres de la francophonie »

Trois membres du deuxième gouvernement Rocard ont, d'une manière ou d'une autre, à connaître de la francophonie *stricto sensu*, c'est-à-dire du mouvement politico-culturel international ayant pour fondement la langue française et intéressant une quarantaine d'Etats ou communautés des cinq continents : M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement ; M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères chargé de la francophonie ; M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat (également auprès de M. Roland Dumas), chargé des relations culturelles internationales.

Ces trois personnalités n'ont pas en commun que la francophonie : n'appartenant pas au sérail du Parti socialiste, tous trois symbolisent, à des titres divers, « l'ouverture ». Si M. Pelletier et M. de Beaucé ont appartenu à l'éphémère cabinet Rocard de juin, l'académicien Alain Decaux n'est ministre que depuis la formation du gouvernement actuel. C'est, dit-on, une idée du premier ministre, soucieux de s'attacher un historien populaire capable sans doute de faire mieux connaître en France le fait francophone extérieur. Mais pour cela, il a fallu priver M. de Beaucé de la francophonie qu'il détenait, avec également déjà les relations culturelles internationales.

Dès lors, rien d'étonnant que les décrets d'attribution de MM. Decaux et de Beaucé ne soient parus au *Journal officiel* que le 23 août, près de deux mois après leur nomination. Il fallait tailler à chacun d'eux un secteur où ils ne seraient pas exposés à se marcher trop souvent sur les pieds, tout en tenant compte des prérogatives de M. Pelletier.

En effet, celui-ci *« en liaison avec le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, veille à l'exécution des traités et accords de coopération »* conclus entre la France et trente-six Etats appartenant très majoritairement à l'aire francophone ou en étant proches (1). La coopération et le développement dans l'important domaine négro-africain et caraïbe de la francophonie échappent donc aux deux ministres responsables respectivement de la francophonie et des relations culturelles internationales.

M. Decaux a hérité du gros morceau des *« sommets des pays ayant en commun l'usage du français »* dont la troisième édition après Paris (1986) et Québec (1987) est prévue en mai 1989 à Dakar. Il conduit cette mission diplomatique à l'aide du modeste service des affaires francophones du Quai d'Orsay. M. Decaux *« peut également*, précise toutefois son décret d'attribution, *disposer de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques comme des autres services du ministère des affaires étrangères »* et *« faire appel »* à divers autres ministères dont celui de la coopération et du développement.

Une coexistence délicate

Or la direction générale des relations culturelles, qui reste le plus bel outil humain et financier du Quai d'Orsay, est affectée à M. de Beaucé selon une formulation plus précise, puisque le secrétaire d'Etat *« dispose »* de cette direction. Il peut d'ailleurs aussi avoir recours *« autant que de besoin »* aux autres services du Quai et des autres ministères touchant à ses compétences, parmi lesquelles la coopération et le développement.

Il n'est guère besoin d'autre précision pour déceler tous les risques de double emploi ou de conflits créés par l'existence de trois administrations dont l'objet n'est pas exactement le même, tout en se recoupant souvent ; il paraît effectivement difficile de *« faire de la francophonie »* sans l'Afrique noire ou de développer les relations culturelles internationales sans la francophonie et *vice versa*.

Seul le sens du service public et un extrême doigté personnel pourront permettre aux trois ministres de coexister sans dommage pour la francophonie. Au reste, une répartition géographique, voir philosophique, est peut-être en train déjà de s'ébaucher *de facto* entre MM. Decaux, Pelletier et de Beaucé, le premier se réservant *« l'idée francophone »* et l'un de ses principaux berceaux, le Québec, le second, le monde noir afro-antillais, le troisième, les pays tiers dont certains participent directement au mouvement francophone comme plusieurs Etats arabes (mais deux membres de la Ligue arabe, la Mauritanie et Djibouti, relèvent de M. Pelletier...).

Ajoutons que M. Decaux s'est vu également confier, et là en principe sans concurrence possible de ses collègues, *« la francophonie en France »*, puisqu'il *« dispose »* du commissariat général de la langue française, auquel il semble d'ailleurs vouloir laisser une large marge d'autonomie, bien que cet organisme, fondé par de Gaulle, ait apparemment besoin d'un coup de fouet.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Angola. Petites Antilles : Antigua-et-Barbuda ; la Dominique ; Grenade ; Saint-Vincent-et-Grenadines ; Sainte-Lucie ; Saint-Christophe-et-Nieves. Bénin. Burkina. Burundi. Cameroun. Cap-Vert. Centrafrique. Comores. Congo. Côte-d'Ivoire. Djibouti. Gabon. Gambie. Guinée. Guinée-Bissau. Guinée équatoriale. Haïti. Madagascar. Mali. Maurice. Mauritanie. Mozambique. Niger. Rwanda. Sao-Tome-et-Principe. Sénégal. Seychelles. Tchad. Togo. Zaïre.

● Un nouveau secrétaire général à l'Alliance française. – M. Jean Harzic a été élu secrétaire général de l'Alliance française de Paris. Cette institution centenaire se consacre au rayonnement de la francophonie dans le monde. Agé de cinquante-deux ans, ancien délégué général de l'Alliance française en Argentine, au Brésil et aux Etats-Unis, M. Harzic succède à M. Philippe Greffet.

CORRESPONDANCE

L'armée autrichienne et la Wehrmacht

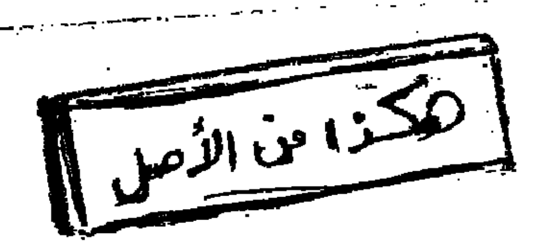
Dans un article sur une éventuelle participation de militaires allemands aux opérations des « casques bleus » de l'ONU (le Monde *du 27 août), notre correspondant à Bonn, Luc Rosenzweig, citait une opinion rencontrée en RFA selon laquelle l'armée autrichienne est, au même titre que la Bundeswehr, héritière de la Wehrmacht. M. Wolfgang Schallenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, nous écrit à ce sujet :*

Je tiens à vous signaler que l'armée de la République d'Autriche ne peut nullement être considérée comme l'héritière de la Wehrmacht. L'armée autrichienne avait cessé d'exister, tout comme l'Etat autrichien, en 1938, et elle n'a été rétablie, en renouant avec ses propres traditions, qu'en 1956, après que l'Autriche eut retrouvé sa pleine souveraineté.

En outre, le traité d'Etat conclu avec les alliés en 1955 prévoit que les personnes ayant servi dans la Wehrmacht allemande comme colonel ou avec un grade supérieur ne puissent pas servir dans l'armée autrichienne, et stipule des restrictions en matière d'armement.

La participation de l'Autriche aux opérations dans le cadre de l'ONU est basée sur sa vocation, en tant qu'Etat neutre, à soutenir activement les efforts de l'ONU en vue du maintien de la paix dans le monde. C'est ainsi qu'elle participe aux opérations pour le maintien de la paix de l'ONU au Proche-Orient, sur le Golan, à Chypre, en Afghanistan-Pakistan et en Iran-Irak. Jusqu'à présent, plus de vingt-cinq mille Autrichiens ont servi sous les drapeaux de l'ONU.

Dans le cadre des opérations pour le maintien de la paix, l'Autriche fournit actuellement à l'ONU le deuxième contingent en nombre parmi les pays participants. L'engagement autrichien jouit d'une considération générale.



Asie

Les inondations au Bangladesh

A Tangail, le pire est encore à venir...

Les forces armées du Bangladesh ont été déployées pour porter secours aux quelque vingt-cinq millions de sans-abri, a annoncé, lundi 5 septembre, le ministère de la défense. Cinquante des soixante-quatre circonscriptions du pays ont été envahies par les eaux.

Tangail *(AFP)*. – Le pire est encore à venir pour les quelque 2,7 millions de sans-abri bloqués sur les toits ou isolés sur des portions de routes du Tangail, région située à 100 kilomètres environ au nord de Dacca et dévastée par les inondations. Ici, les sinistrés ont perdu leur maison et tous leurs biens. Une quarantaine de personnes – surtout des bébés et des vieillards – sont morts pendant la catastrophe. Plus de la moitié ont été emportées par les flots, les autres ont succombé à des morsures de serpents vénimeux.

Sur des kilomètres, on n'aperçoit pas une seule tête de bétail, au milieu de cette eau brune qui s'est précipitée le 29 août du haut de l'Himalaya, engloutissant les trois quarts du territoire du Bangladesh. Seuls émergent des eaux les toits des maisons, les cimes des arbres et quelques parcelles de terrain élevées. Dans la ville de Tangail, la dysenterie s'est déjà déclarée parmi les quelque onze mille réfugiés qui ont été relogés provisoirement dans les étages supérieurs des écoles et des hôpitaux ainsi que dans le stade municipal.

Pénurie d'eau potable

Les autorités ont distribué des pilules pour désinfecter l'eau, indique Mobaidul Islam, un responsable de la région, mais *« il n'y en a pas assez, et les gens ne savent pas à quoi elles servent »*. De plus, ceux qui ne possèdent pas de sampan (embarcation légère) pour rallier les antennes de secours continuent de boire de l'eau contaminée. Des responsables du ministère de la santé ont fait état dimanche de trente-huit mille cas connus de dysenterie dans tout le pays et ont indiqué que les liaisons avaient été coupées avec de nombreuses régions.

A Tangail, le marché à rouvert ses portes, mais les prix montent en flèche. A Bailtali, au sud de Dacca, la montée des eaux a partiellement détruit 1 000 tonnes de riz dans la plus importante réserve de la circonscription. Les prix des denrées de base ont doublé et, comme partout, l'eau potable fait défaut. Dimanche, dans la même zone, sur une portion de route épargnée par les flots et où se sont réfugiées plusieurs centaines de personnes, une bagarre a éclaté pendant la distribution de vivres par un hélicoptère de l'armée.

Les milliers de personnes réfugiées sur d'étroites portions de routes ou de chemins de fer épargnées et sur des digues n'ont pas d'eau potable et, comme partout, l'eau potable et presque plus combustible pour cuire leurs aliments.

Lorsque les eaux se retireront, ceux qui auront survécu se trouveront dans une situation encore précaire car les secours et les vivres ne pourront leur parvenir avant longtemps, les routes étant impraticables et les voies de chemins de fer détruites. *La communauté internationale* a commencé à se mobiliser après les premiers survols par les ambassadeurs étrangers des quelque 11 700 kilomètres carrés de terres inondées. Le Japon s'est engagé à verser 13 millions de dollars, les Etats-Unis à envoyer 10 000 tonnes de blé ainsi qu'une aide financière. L'Inde a mis quatre hélicoptères à la disposition du Bangladesh. L'Australie a promis une aide, et le Canada et le Pakistan ont envoyé une contribution financière.

BIRMANIE

Des dirigeants de l'opposition lancent un ultimatum au gouvernement

Bangkok *(AFP)*. – Des dirigeants du soulèvement en Birmanie ont lancé, lundi 5 septembre, un ultimatum au gouvernement pour qu'il démissionne d'ici à mercredi ou affronte une grève générale.

La fille du héros de l'indépendance, la populaire Aung San Suu Kyi, et l'ancien ministre de la *défense* Tin Oo, passé à l'opposition, ont donné au président Maung Maung jusqu'à mercredi 20 heures locales (15 h 30 à Paris) pour qu'il se démette s'il veut éviter la grève jeudi.

Cet ultimatum est intervenu alors que le gouvernement japonais, premier pourvoyeur d'aide économique, a publié une mise en garde au gouvernement birman contre *« un bain de sang »*.

Les cosignataires de l'ultimatum, qui ont le soutien des étudiants, ont répété lors d'une conférence de presse leurs exigences : la fin du système de parti unique et son remplacement par une démocratie pluraliste après des élections organisées par un gouvernement intérimaire.

Un ultimatum similaire a été publié lundi par un comité de grève de Mandalay, la deuxième ville du pays, gouvernée depuis quinze jours par des étudiants et des bonzes. Bien qu'assiégé par le soulèvement depuis *deux semaines, le président Maung* Maugn refuse de démissionner et s'en tient à un congrès du parti qui doit se prononcer, le 12 septembre, sur un référendum pour ou contre l'autorisation d'une opposition légale.

Manifestation de la « majorité silencieuse »

Répliquant à sa remarque selon laquelle la « majorité silencieuse » ne descendait pas dans la rue, des milliers de ménagères ont défilé à Rangoun aux côtés d'étudiants, de médecins et de bonzes en brandissant des ustensiles de cuisine et criant : *« Les couteaux de cuisine pour les ennemis du peuple ! »*

De nombreux fonctionnaires ont également ignoré un décret gouvernemental les appelant à reprendre rapidement leur poste dans les banques, les administrations et les transports, après deux semaines de manifestations de masse et d'arrêts de travail.

Quelque cent mille personnes ont, par ailleurs, inauguré, avec l'ancien premier ministre U Nu, un monument *à la mémoire des étudiants* tués dans les premières manifestations antigouvernementales qui ont fait officiellement quarante-trois morts en mars dernier.

Lundi, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé de nouveau dans les rues de Rangoun. *« Ce n'est pas une émeute, c'est un soulèvement, c'est une révolution »*, a déclaré l'ancien ministre de la défense, M. Tin U. Secrétaire général d'un groupe de vingt et un opposants modérés fondé la semaine dernière par l'ancien premier ministre U Nu, il a affirmé s'exprimer à titre personnel.

Enfin, des témoins ont déclaré que six saboteurs avaient été décapités dimanche à South-Okkalapa, dans la banlieue de Rangoun, et que deux autres avaient été brûlés vifs. Des rumeurs prétendent que des unités gouvernementales cherchent à provoquer l'anarchie par des sabotages.

Les manifestants apportent leur eau et leur nourriture de peur d'un empoisonnement, *selon des témoins*.

INDE

Quand M. Gandhi se met la presse à dos

NEW-DELHI
de notre correspondant

L'image de marque de M. Rajiv Gandhi n'est pas assez bonne pour qu'il puisse se permettre, *comme il vient* de le faire, de se mettre à dos l'ensemble de la presse indienne. *Pris de court par* la très *forte* mobilisation des médias et de l'opposition, le premier ministre indien a retiré de l'ordre du jour du Rajya Sabha (Sénat) le très contestable projet de loi sur la diffamation *(le Monde* du 6 septembre), qui, en prévoyant des peines de prison très lourdes, impose *de facto* une autocensure à la presse.

M. Gandhi a essayé d'expliquer que la liberté de la presse est son *credo* et que jamais il n'a été dans ses intentions de la limiter, mais plus aucun journaliste indien aujourd'hui ne le croit. Au lieu d'invoquer l'incompétence de tel ou tel ministre, M. Gandhi s'est entêté : *la loi* est *bonne* dans son principe, a-t-il expliqué, simplement un toilettage et une *concertation sont peut-être* nécessaires. Pour ce faire, un comité de sept membres a été *nommé, à charge pour eux* d'ouvrir un dialogue avec les journalistes les plus en vue. Seulement voilà, le comité en question est présidé par le ministre des affaires étrangères et comprend notamment les ministres de la défense et de l'intérieur.

Grève générale des journalistes

Les directeurs de journaux et les plus grandes signatures du pays ont opposé une fin de non-recevoir sans appel au premier ministre : pas question de discuter de quoi que ce soit à propos de *cette loi ; la seule attitude* possible pour le gouvernement est le retrait pur et simple et définitif du projet. Lundi 5 septembre, un cortège comprenant les grands noms de la presse indienne a défilé dans le centre de Delhi.

Mardi, les journalistes indiens observent une grève générale. Le mot d'ordre est simple : *« Nous défendrons la liberté d'expression jusqu'à la dernière goutte de notre sang... »*

LAURENT ZECCHINI.

Les chantiers olympiques en Corée du Nord

Le stade fantôme de Pyongyang

(Suite de la première page.)

Comme le complexe sportif d'Angol, qui comprend un autre stade et neuf gymnases couverts pouvant recevoir cinquante mille spectateurs, le stade de Rung-Ra restera également vide et silencieux lorsque s'ouvriront à Séoul les *XXIVes Olympiades. A 200 kilomè*tres au nord de la zone démilitarisée, qui sépare les deux Corées depuis trente-cinq ans, une autre ville était prête, ou presque, à accueillir des Jeux destinés à avoir lieu ailleurs.

Les travaux, qualifiés de *« prioritaires »*, sont énormes et ont mobilisé les ressources en ciment et en acier du pays. Ils pourraient aussi être *qualifiés de somptuaires* pour un pays dont l'économie n'est pas florissante.

Cinquante mille ouvriers, dont dix mille soldats, ont transformé en deux ans ce qui n'était que marécages et rizières en une sorte de ville fantôme, le long des 4 kilomètres de l'avenue Gwang-Bok, dont les dizaines de blocs d'immeubles de trente et cinquante étages sont encore, pour la plupart, en construction. Avec des moyens souvent rudimentaires : l'énergie humaine n'est pas épargnée, et les chantiers où femmes et hommes pour la plupart nous dit-on, des « volontaires », – au coude à coude, transportent sable et briques à la main, pellettent ou manient la truelle avec, en fond sonore, des chants à la gloire de l'édification de la patrie. Des images qui rappellent celles de la Chine du « grand bond en avant ».

Des travaux inachevés

Malgré toute l'énergie déployée, il aurait été difficile que Pyongyang soit prête à temps pour accueillir les Jeux : *« En une semaine, nous aurions pu tout achever à l'intérieur du stade »*, affirme M. Paek. Ce qui semble quelque peu présomptueux, étant donné l'état du chantier. En fait, le stade aurait pu être inauguré le 9 septembre, jour anniversaire de la fondation de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Mais une directive du *« cher camarade dirigeant Kim Jong Il »*, fils du président Kim Il Sung, a donné récemment aux ouvriers jusqu'à la fin de l'année pour achever leur travail.

Un autre slogan appelle les *« bâtisseurs »* à *« se sacrifier pour atteindre les objectifs fixés par le camarade dirigeant bien-aimé Kim Jong Il »*. Sur 6 mètres de palissades qui cachent au regard les baraquements où vivent les ouvriers des chantiers, une suite d'affiches représente des femmes et des hommes *« intrépides »* qui exhortent leurs concitoyens *« à vivre en héros »*.

Un peu plus d'une semaine avant l'ouverture des J.O. de Séoul, la Corée du Nord, qui a essuyé un revers sur deux fronts (obtenir de ses alliés du camp socialiste qu'ils ne *participent pas aux 24es Olympiades*, et du Comité international olympique (CIO) qu'il désigne Pyongyang comme ville-hôte des Jeux au même titre que Séoul), affiche la plus grande indifférence. C'est une préoccupation qui s'est inopinément effacée des esprits. Pyongyang vit tendue vers deux événements qui mobilisent les énergies : les célébra*tions, qu'on annonce « grandioses »*, du quarantième anniversaire de la RPDC et le treizième Festival de la jeunesse, qui aura lieu en juillet 1989. Officiellement d'ailleurs, les grands travaux entrepris font désormais *« partie du plan d'urbanisme de Pyongyang »*, et les complexes sportifs ont été édifiés pour le Festival de la jeunesse.

Le 3 septembre, jour où le *Rodong Shinmun*, l'organe du Parti des travailleurs publiait sans y don*ner une grande importance* (en page 7), la déclaration du Comité olympique nord-coréen annonçant la non-participation de Pyongyang aux J.O. de Séoul à la « une » figurait en revanche la photo du *« leader bien aimé, le président Kim Il-Sung »* inaugurant le complexe sportif d'Angol.

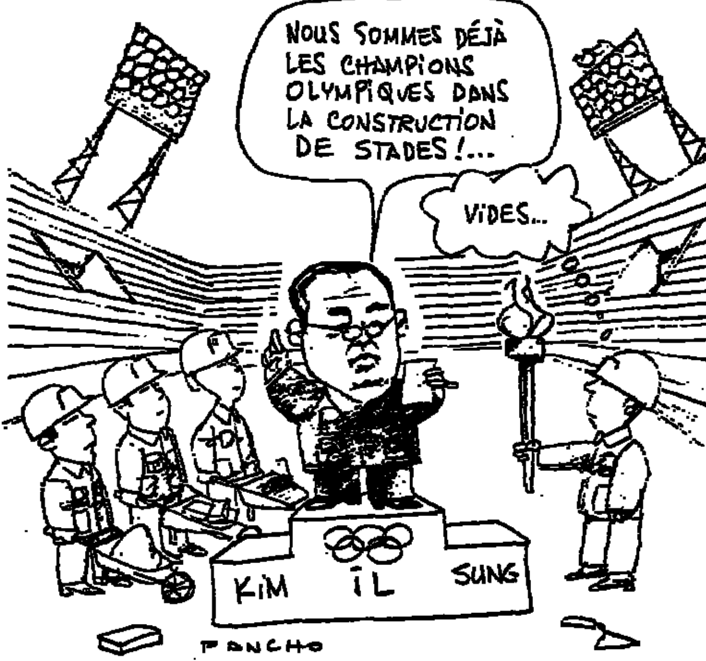
La décision de Pyongyang est présentée comme la conséquence de l'*« entêtement des Sud-Coréens »* et de *« la collusion des Etats-Unis et du Japon afin de perpétuer la division de la Corée. Les olympiades sont importantes, mais le sort de la nation l'est encore plus »*, poursuit le communiqué. Coup de patte indirect aux *« pays frères »* qui n'ont pas suivi la RPDC dans son boycottage. *« L'histoire jugera ce qui est juste ou non dans les positions prises par chaque pays. »*

Si l'argumentation des Coréens du Nord, pour expliquer leur non-participation aux J.O. consiste à affirmer que ceux-ci ont une signification politique, elle est renversée lorsqu'il s'agit de commenter la position des Chinois et des Soviétiques *qui se rendront à Séoul* : *« Ce sont des pays indépendants. C'est leur droit de participer aux Jeux. Ils prennent leurs responsabilités. J'espère seulement qu'ils ne feront rien qui puisse compromettre la réunification de notre pays »*, nous dit M. Chang Eun, secrétaire du Comité olympique nord-coréen. Notre interlocuteur estime que, dans le cas de la Chine et de l'URSS, leur décision de participer aux Jeux relève de *« considérations sportives et non politiques »*. Les athlètes nord-coréens sont-ils victimes de la politique ? *« Personnellement, je pense qu'ils sont des vainqueurs sur le plan de la défense des ambitions nationales »*, affirme cet ancien champion de volley-ball qui a défendu la position de Pyongyang auprès du CIO. *« Après les XXIVe Jeux, il y aura les XXVe. Il faut être tourné vers l'avenir. »*

Se projeter dans le futur est, chez les Coréens du Nord, *constamment* mobilisés dans le cadre de campagnes politiques, une manière de vivre. Pyongyang respire actuellement au rythme de la préparation des cérémonies du quarantième anniversaire. Consolation ou compensation à la déconvenue occasionnée par les Jeux de Séoul ? Le discours officiel est tellement prenant, *la galvanisation des énergies si* constamment pressante que personne ne semble avoir une opinion différente de celles des autorités.

L'unanimisme est de mise. Seule une petite élite sait ce qui se passe. Mais la majorité n'a qu'une vision très partielle des choses : par exemple, elle ne connaît pas le nombre de pays qui ne participeront pas aux J.O. de Séoul. Dans les écoles, dans tous les quartiers, on se prépare sans répit au *« mouvement d'ensemble »* qui, le 9 septembre, dans les stades et sur la place Kim-Il-Sung, au centre de la ville, mobiliseront pratiquement toute la population de Pyongyang (un million de personnes, soit les deux tiers des habitants, s'assembleront sur la grande place). S'ils avaient accueilli les Jeux, nul doute que les Coréens du Nord auraient su en orchestrer le déroulement sans laisser au hasard le moindre détail.

PHILIPPE PONS.



• **Le second fils de M. Kim Il Sung nommé ambassadeur en Hongrie.** – M. Kim Pyong Il, second fils du président nord-coréen, a été nommé ambassadeur en Hongrie, a-t-on appris à Tokyo, de source bien informée. Né de la seconde femme du vieux maréchal, il serait âgé de trente-quatre ans et sortirait de l'université de Pyongyang, qui porte le nom de son père. Il avait été attaché militaire en Yougoslavie de 1981 à 1983. Selon certains spécialistes, sa nomination dans un pays lointain viserait à éviter qu'il puisse se poser en rival de son frère aîné Kim Jong Il, successeur désigné de M. Kim Il Sung. – *(Reuteur.)*

Afrique

La scolarisation des enfants franco-algériens

Le lycée français d'Annaba est à son tour occupé

Le mouvement de protestation déclenché samedi 3 septembre par les mères d'élèves binationaux du *lycée français d'Alger* (*le Monde* du 6 septembre) s'est étendu au lycée Pierre-et-Marie-Curie d'Annaba, dans l'Est algérien, lui aussi occupé depuis dimanche.

Ces femmes protestent contre la décision des autorités algériennes – qui ne reconnaissent pas la double nationalité – de réintégrer leurs enfants dans le système national algérien. Lors de la visite qu'a faite dimanche, à Alger, M. Roland Dumas, il n'a pas été question que le gouvernement algérien revienne sur cette décision.

De retour à Paris, le ministre français, qui inaugurait lundi l'assemblée plénière du conseil supérieur des Français de l'étranger, a déclaré qu'il avait plaidé ce dossier. *« J'ai bon espoir que nous trouverons prochainement, dans l'amitié, avec les Algériens, les solutions humaines qu'impose l'intérêt de nos enfants »*, a-t-il dit. On semble rechercher du côté français des arrangements avec les Algériens sur les cas humainement les plus difficiles et vouloir éviter que cette question ne compromette la relance des relations franco-algériennes à laquelle les deux pays sont aujourd'hui attachés.

La visite de M. Dumas à Alger a ainsi permis de régler les modalités du déménagement du lycée Descartes demandé par les Algériens et mettre sur pied un programme de rencontres pour les deux prochains mois qui devrait déboucher sur le règlement du contentieux gazier dans un accord plus large de coopération.

KENYA

L'ivoire, le professeur et le ministre

NAIROBI
correspondance

Jusqu'à présent, dans la presse kényane, les histoires de braconnage relevaient plutôt du fait divers, les éléphants décapités et les rhinocéros mitraillés y tenant avantageusement le rôle de nos « chiens écrasés ». L'interdiction de la chasse, décrétée en 1977 par le gouvernement de Daniel Arap Moi, n'a jamais, en fait, découragé les amateurs d'ivoire.

Le récent massacre d'éléphants, révélé en début de semaine par M. George Muhoho, ministre du tourisme et de la protection *de la nature, vient pour*tant de susciter une polémique inédite. L'intervention du professeur Richard Leakey mettant directement en cause le ministre et ses fonctionnaires a donné à l'affaire une tournure politique.

Le professeur Leakey, quarante-deux ans, paléontologue de renommée mondiale et président de la East African Wildlife Society basée à Nairobi, ne conteste pas le bilan du massacre publié par les autorités. *Quatre-vingt-douze éléphants* ont été abattus en l'espace de quatre mois, et M. George Muhoho s'est lui-même indigné du fait que, sur ces quatre-vingt-douze carcasses décapitées, soixante-quatre aient été retrouvées dans le parc d'Tsavo, c'est-à-dire dans un endroit où les animaux sauvages sont théoriquement le mieux protégés contre les gangs de braconniers.

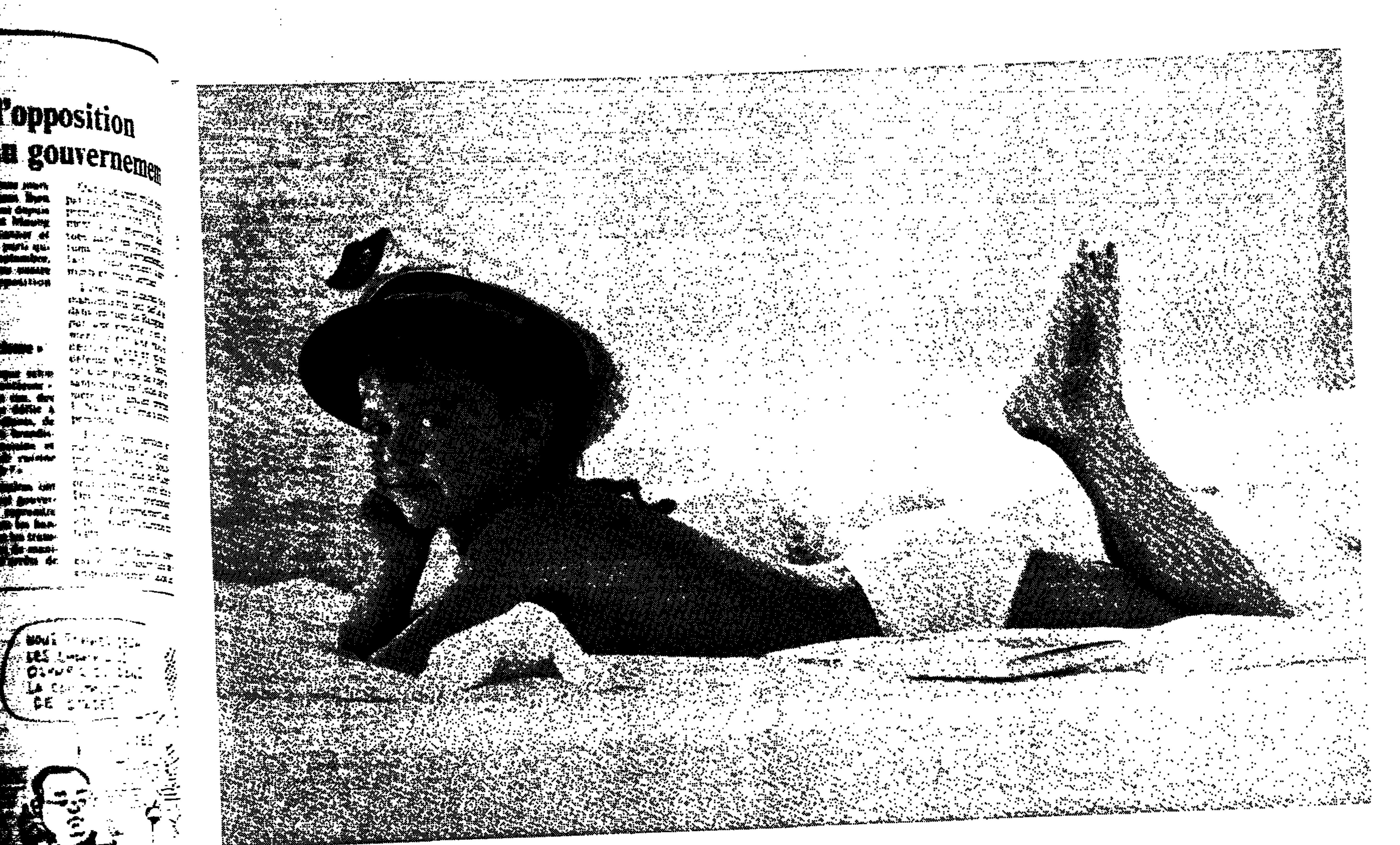
Mais les assurances données par le ministre de renforcer les patrouilles anti-braconnage n'ont pas convaincu, c'est le moins qu'on puisse dire. Le professeur Leakey, accusant le ministre et ses adjoints de ne s'émouvoir que *« pour la forme »* de l'extermination de la faune kényane, s'est étonné que, avec *« 80 % du budget du ministère alloués au personnel »*, ce dernier se retrouve si pauvrement équipé.

« Les voitures sont généralement en panne, la fourniture d'essence insuffisante, et les employés chargés de la protection des parcs ne disposent que d'armes désuètes – des fusils 303 – pour lutter contre des braconniers munis, eux, d'armes modernes et efficaces », constate-t-il.

Poussant le bouchon plus loin, le professeur Leakey affirmait alors crûment que *« des personnalités haut placées avaient été impliquées dans des affaires de braconnage et de trafic d'ivoire »* sans que, pourtant, *« aucune d'elles ait jamais été inquiétée »*. Piqué au vif, M. Muhoho mettait au défi le professeur Leakey de *« donner des noms »*. Loin de se laisser intimider, le président de la East African Wildlife Society décidait, au contraire, de lancer un nouveau pavé dans le marigot.

Le quotidien *The Standard* *annonçait ainsi, dans son édition* du jeudi 1er septembre que, selon le professeur Leakey, un *« document confidentiel contenant la liste des fonctionnaires du gouvernement impliqués dans des affaires de braconnage et de trafic d'ivoire avait été adressée il y a environ un mois au ministre en personne »*. Cette mini-bombe a laissé le gouvernement sans voix.

CATHERINE SIMON.



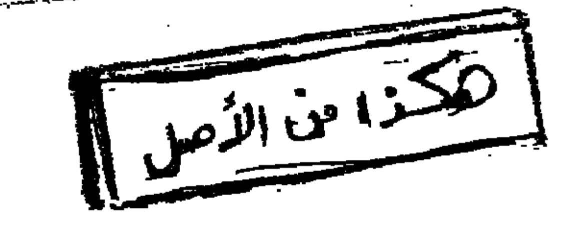
Grâce à mon prof je volerai de mes propres ailes.

Les enfants progressent chaque jour. Les instituteurs recueillent leurs rêves et encouragent leurs espoirs. Des millions d'avenirs dépendent de la compétence et de la disponibilité des professeurs. Ils sont conscients de leurs responsabilités. Ils pensent aux enfants, à l'avenir de notre pays. C'est plus qu'un métier. Donner la priorité à l'Ecole, au recrutement et à la formation des enseignants, c'est donner à la France 80 % de ses élèves bacheliers en l'an 2000. L'épanouissement des talents passe par l'égalité des chances. Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs de Collège. 209, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS. Tél. : (1) 45.44.38.42.

SNI/PEGC-FEN

Les enfants d'abord.

SNC



Politique

Les socialistes embarrassés par l'initiative de M. Raymond Barre

Instrument de clarification pour les uns, artifice politique pour les autres, la proposition de loi de M. Raymond Barre tendant à interdire la fusion des listes, entre les deux tours de municipales, dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants suscite des réactions mitigées. *« On ne répond pas à l'ignominie de Le Pen par l'astuce d'une loi électorale »*, déclare M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, qui accuse le député de Lyon d'avoir été un des premiers hommes politiques à recevoir le président du Front national. Toujours barriste de cœur, M. Jean-Pierre Soisson vole au secours de l'ancien premier ministre, en estimant que son initiative permettra, si elle aboutit, *« de montrer clairement les alliances, dès le premier tour »*. C'est pour le ministre du travail l'occasion de lever *« les ambiguïtés qui peuvent subsister dans l'opposition »* en matière d'alliance avec les amis de M. Le Pen.

A Marseille, les adversaires dans la course à la mairie, MM. Jean-Claude Gaudin (UDF) et Michel Pezet (PS), sont d'accord pour approuver la proposition barriste, qui les soulage respectivement de négociations entre les deux tours, avec le FN et avec le PCF. *« Mieux les électeurs seront informés, mieux ce sera »*, a expliqué le député socialiste. En revanche, M. Gaudin est sceptique sur la détermination du PS à faire aboutir une proposition que lui-même appelle de ses vœux depuis longtemps : *« Les socialistes en ont les moyens, mais sont-ils aussi sincères et moralistes qu'ils veulent bien le faire croire ? Il ne s'agit pas seulement de crier au loup (...). Nous allons voir si les ministres ralliés au gouvernement socialiste minoritaire sont capables d'obtenir cette modification (...) au nom de la clarification et de la morale. »*

Pour sa part, le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, estime que la réforme du mode de scrutin *« n'est pas l'essentiel »* pour faire face au FN. *« On ne peut pas se prémunir contre le FN par des lois et des textes mais par des attitudes politiques claires. »* Le député PS de Lyon renvoit la balle dans le camp de la droite en lui demandant de faire elle-même *« le ménage vis-à-vis du FN »*.

Enfin, le calembour de M. Le Pen provoque toujours des réactions. C'est ainsi que le seul conseiller FN du Morbihan, M. Jacques Branellec, *« choqué »* par les propos de M. Le Pen, s'est mis en congé de parti. Pour le professeur Léon Schwarzenberg, interrogé à « L'heure de vérité » d'Antenne 2, M. Le Pen est un *« pauvre homme »*. Un jugement que conteste formellement M. Bruno Gollnisch, ancien député FN du Rhône, qui affirme ne pas être *« impressionné par le retentissement médiatique autour de ce calembour »*.

La réponse concrète et électorale du député du Rhône

M. Raymond Barre a répondu, à sa façon, à M. Jean-Marie Le Pen. Le député du Rhône a déposé, le lundi 5 septembre, sur le bureau de l'*Assemblée nationale*, une proposition de loi visant à interdire les fusions de listes entre les deux tours des élections municipales *dans les* villes de plus de trois mille cinq cents habitants. M. Barre avait évoqué, pour la première fois, l'éventualité d'une telle réforme lors de sa participation à l'émission « Questions à domicile », le 30 juin dernier sur TF 1, après en avoir d'ailleurs discuté avec M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, futur candidat à Marseille, déjà favorable à pareil le retouche.

La même revendication figurait dans la longue lettre adressée *la* semaine dernière par M. Pierre Méhaignerie (*le Monde* daté 4-5 septembre) à M. Michel Rocard. Le président du CDS faisait valoir au premier ministre qu'un tel engagement signifierait concrètement que les socialistes entendent joindre les actes à la parole, en ne profitant point stratégiquement du Front national pour faire imploser l'*opposition*.

C'est sans doute cette même question de moralité et ce même souci, affiché dès le soir du deuxième tour des élections municipales, de juger les socialistes à leurs actes, qui justifient ici la démarche de M. Barre. Celui-ci ne remet pas en cause l'introduction d'une dose de proportionnelle, acquise après la dernière réforme du mode de scrutin municipal de novembre 1982. Ce qu'il condamne, c'est plutôt la fusion des listes permise entre les deux tours, dans le cas le plus fréquent où aucune d'entre elles n'a obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour. Fusion qui, selon le langage dont l'ancien premier ministre est coutumier, permet, *ainsi qu'il* le précise dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, *« des marchandages peu dignes de notre démocratie »*.

En préconisant l'abrogation de l'article L 264 de la loi du 19 novembre 1982, ainsi qu'une correction de l'article L 265, M. Barre affirme vouloir empêcher *« des combinaisons qui ne font pas honneur à notre démocratie »*.

Cette initiative de M. Barre se signale par son caractère personnel. Son nom seul est apposé au bas de cette proposition de loi. Rattaché au groupe parlementaire centriste de l'UDC, il aurait pu, tout aussi bien, patienter jusqu'à ce que M. Méhaignerie, comme il se le proposait, traduise dans les faits, à l'Assemblée nationale, la revendication écrite à M. Rocard.

M. Barre a pris de vitesse, aussi, le président du groupe UDF, M. Gaudin, qui aurait pu, lui, aussi, trouver bénéfice à prendre une telle initiative, ne serait-ce que pour tenter de se refaire une virginité politique. Enfin, la proposition de loi de M. Barre marque d'un trait rouge le surprenant manque d'initiative de M. Valéry Giscard d'Estaing, si prompt habituellement à réagir à tout ce qui bouge. Le nouveau président de l'UDF est, en *effet*, *jusqu'à* présent, resté muet depuis les dernières frasques de M. Le Pen. Un *mutisme troublant*.

Ainsi M. Barre réussit-il à s'imposer, sur ce terrain délicat des rapports droite-extrême droite, comme le point de repère de l'opposition. Il aura sans doute également tenu à démontrer qu'il ne se contenterait pas plus longtemps de distribuer, *selon* son humeur, bons et mauvais points... N'ayant jamais manqué, au cours de sa campagne présidentielle, de dénoncer les excès du Front national, ayant clairement déclaré à « Questions à domicile » que jamais on ne le ferait voter pour un candidat de ce mouvement — position de principe que, quelques jours après, M. Giscard d'Estaing se refusait à fixer, — l'ancien premier ministre a toujours soutenu aussi que la banalisation du phénomène Le Pen exigeait des réponses concrètes et appropriées. *La modification de la* loi municipale qu'il propose, sans plus d'excès verbaux, en est une, selon lui, pour barrer la route des mairies à l'extrême droite.

C'est également une façon, bien sûr, de prendre les socialistes au mot, non seulement par rapport à leurs condamnations verbales du Front national, mais aussi par rapport à leur volonté avérée, ou peut-être dépassée, de maintenir leurs liens avec le Parti communiste.

Sur cette question, M. Rocard peut donc se trouver gêné aux entournures. *Il* peut arguer, comme on commence déjà à le dire dans les couloirs socialistes, qu'on ne change pas la règle du jeu six mois avant le tournoi. Un argument peu convaincant, *qui n'avait d'ailleurs pas* résisté en 1982. Le premier ministre peut également expliquer, comme le soutiennent d'ailleurs certains ministres de l'ouverture, dont le barriste Michel Durafour, qu'interdire la fusion de listes entre les deux tours serait courir le risque de voir, au premier tour, les candidats du Front national avancer masqués, emmitouflés dans la bannière de l'opposition, pour, une fois élus ensuite, mieux jouer au cheval de Troie. Un beau *débat en perspective*, qui, une *fois* encore, risque bien de démontrer que morale et stratégie ne s'allient pas aisément.

DANIEL CARTON.

Accord entre le Front national et la droite à Vitrolles

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Après Martigues, un nouvel accord entre le FN et la droite est *intervenu* dans les Bouches-du-Rhône, à Vitrolles — ville dirigée par le PS, — pour la présentation d'une liste commune dès le premier tour des élections municipales. Selon M. Raymond Lecler, conseiller général RPR de Berre-l'Etang, qui sera tête de liste, l'initiative de cet accord *a été laissée aux* responsables locaux du RPR, de l'UDF et du FN par les instances départementales.

M. Lecler a indiqué que le second de liste, auquel, en cas de victoire, devrait revenir le poste de premier adjoint, sera *un* candidat du Front national, M. René Jestin, conseiller régional.

Chacune des composantes politiques sera représentée à égalité bien que le Front national ait obtenu lors des dernières élections présidentielle *et* législatives plus de voix à lui seul que le RPR et l'UDF réunis. Une large place — environ la moitié des candidats — a été réservée aux socio-professionnels. *« Avec le FN, la droite est nettement majoritaire à Vitrolles*, a expliqué M. Lecler, *il était donc absurde de ne pas faire d'alliance pour battre la gauche sur un programme local n'ayant strictement rien à voir avec les grandes options nationales. »* En 1983, la liste d'union de la gauche dirigée par M. Jean-Jacques Anglade (PS) l'avait facilement emporté au second tour, face à deux listes concurrentes de droite.

M. Lecler, qui est membre du comité départemental du RPR depuis 1971, a manifesté à plusieurs reprises une volonté d'entente avec le FN sans jamais avoir été désavoué. Elu aux cantonales de 1985, grâce au désistement du candidat du Front national, il avait publiquement appelé au second tour des dernières élections législatives à voter pour M. Jean-Pierre Stirbois dans la douzième circonscription des *Bouches-du-Rhône* (Marignane) et participé à un meeting aux côtés du secrétaire général du FN.

G. P.

Un objectif précis

Concilier l'efficacité et la juste représentation des courants d'opinion devrait être l'objectif de tous les systèmes électoraux. Celui qui y réussit certainement le mieux en France est le mode électoral des conseillers municipaux. *Son inconvénient, fruit* logique de cette réussite, est sa complexité. La proposition de M. Raymond Barre ne modifie sensiblement ni l'une ni l'autre de ces données.

La loi actuelle est du 19 novembre 1982, mais elle a *été discutée à l'Assemblée* nationale au printemps 1982. Elle a donc été voulue par les socialistes, fidèles à leur programme d'introduction de la proportionnelle, et sèchement combattue par la droite qui n'y voyait qu'une « combine ». Depuis, celle-ci ne remet plus ses principes en cause, reconnaissant leur bien-fondé. A l'époque si les porte-parole du RPR et de l'UDF avaient critiqué la possibilité de fusion *de listes entre* les deux tours, c'était simplement pour compliquer les accords entre PS et *PC. Il est vrai qu'alors* l'extrême droite n'avait pas la puissance qu'elle a maintenant. Cette réforme de 1982 doit être distinguée du statut particulier de Paris, Lyon et Marseille qui n'a été adopté que plus tard.

Mis au pied du mur

Son principe est de combiner pour les communes de plus de *trois mille cinq cents habitants*, le scrutin majoritaire et la proportionnelle avec une forte prime au premier. Concrètement, les candidats doivent se présenter sur des listes complètes, sur lesquelles les électeurs ne peuvent indiquer ni panachage ni vote préférentiel. Si au premier tour une liste obtient plus de 50 % des suffrages exprimés, elle *reçoit la moitié des sièges à* pourvoir ; l'autre moitié est partagée à la proportionnelle, entre *toutes les listes en compétition*, y compris celle déjà servie, ayant recueilli plus de 5 % des suffrages.

Si aucune liste ne franchit la barre des 50 % au premier tour, il y en a un deuxième, à la suite duquel c'est la liste arrivée en tête qui obtient 50 % des sièges, avec répartition des autres dans les mêmes conditions qu'au premier. *Mais au deuxième tour ne* peuvent être candidates que les listes ayant obtenu plus de 10 % *des voix au premier. De plus*, elles peuvent intégrer des candidats figurant sur d'autres listes *du premier tour à condition que* ces dernières aient recueilli plus de 5 % des suffrages.

C'est cette seule possibilité de fusion de listes entre les deux tours que veut interdire M. Barre. L'acte politique ainsi posé ne pourra être traduit en terme *législatif qu'avec l'accord des* socialistes, et plus spécialement du gouvernement. En effet, celui-ci ayant la maîtrise de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, surtout au cours de la session d'automne, déjà surchargée par l'examen du budget, une *proposition de loi rédigée par un* parlementaire ne peut venir en discussion en séance publique qu'avec l'accord de l'hôtel Matignon. M. Michel Rocard est ainsi, concrètement, mis au pied du mur.

Si la modification proposée était adoptée, *aurait-elle les* résultats qu'en attend son promoteur ? Son objectif avoué est d'obtenir que les candidats du Front national, en s'appuyant sur *leurs résultats du premier tour*, n'obtiennent pas des places sur les listes de la droite classique *pour les seconds. Mais les résultats* des élections présidentielle et législatives ont déjà permis de mesurer la force de l'extrême droite dans bien des communes.

Les hommes du RPR et de l'UDF qui veulent conserver leur mairie ou la conquérir savent déjà à *quoi* s'en tenir. *Certains* vont être tentés de s'allier avec le Front national avant le premier tour : tel est précisément l'objectif de M. Barre. Dans bien des cités du sud-est de la France, la puissance de l'extrême droite fait que la droite classique est, à elle *seule, moins forte que la gauche*. C'est donc celle-ci qui pourrait profiter de la prime majoritaire *accordée à la liste arrivée en* tête, puisque le Front national, s'il obtient plus de 10 % des suffrages au premier tour, aura toujours la possibilité de se maintenir au second.

Pour contrer plus fortement l'influence des amis de M. Jean-*Marie Le Pen, c'est ce seuil qu'il* aurait fallu relever. Le seul résultat concret de la proposition de *M. Barre, si elle est adoptée*, sera de permettre que toute la campagne électorale se fasse sur le thème de l'alliance de la droite et de l'extrême droite, au lieu que l'impact de cette alliance ne soit limité à la semaine de l'entre-deux tours. Ainsi serait accéléré le mouvement que M. Barre appelle de ses vœux, et qui oppose une droite « durcie » par ses alliances avec le FN à un centre apte à « coopérer » avec la gauche.

THIERRY BRÉHIER.

Un aveu et un faux nez

LA vie politique est trop avare de confessions publiques pour qu'on ne salue pas à sa juste valeur l'aveu spontané que M. Le Pen vient de consentir à l'*opinion publique*.

Croyons le président du Front national sur parole lorsqu'il affirme, en assumant son piètre calembour sur le ministre de la fonction publique — *« Monsieur Durafour-crématoire »* — qu'il s'exprime toujours *« en homme responsable »*, qui *« pèse »* chacun de ses mots, *« même dans l'improvisation »*, qui *« calcule »* et *« pense »* ce qu'il dit.

Comme l'on ne saurait concevoir qu'un dirigeant politique qui se maîtrise si parfaitement puisse avoir, dans ses propos publics, le moindre moment de faiblesse, cet aveu *confirme a posteriori* le bien-fondé des réactions indignées provoquées naguère par ses outrances antérieures. M. Le Pen reconnaît implicitement, en particulier, que l'an dernier, *à pareille époque*, il savait parfaitement ce qu'il disait lorsqu'il réduisait la question de l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration nazis à un simple *« point de détail »* de l'histoire contemporaine.

Quiconque a *fréquenté* le président du Front national sait fort bien qu'il se complaît dans ce registre maudit comme si, par instinct de provocation, il prenait un malin plaisir à donner à ses adversaires le bâton pour se faire battre et à faire ensuite semblant de s'en étonner.

M. Le Pen scandalisait déjà à l'Assemblée nationale quand il se faisait l'écho, en février 1958, à la tribune du Palais-Bourbon, des campagnes antisémites menées par l'extrême droite contre Pierre Mendès France, en reprochant au *président du conseil de « cristalliser »* sur sa personne *« un certain nombre de pulsions patriotiques et presque physiques »*.

Puis, le temps passant, M. Le Pen, voué disait-on à la marginalité, faisait presque sourire quand, dans les colonnes du *Monde*, en septembre 1969, il expliquait l'attrait des premiers skinheads pour certaines *reliques du nazisme en disant : « Les jeunes ont besoin d'ordre et de pureté. A une époque où l'athéisme fait de redoutables progrès, le besoin resurgit d'un ordre moral avec d'autant plus d'acuité que le relâchement des mœurs est grand. Aujourd'hui, les jeunes veulent des certitudes, non des problèmes. Dans cette optique, le SS, avec son uniforme, c'est un peu le prêtre avec sa soutane. Disparu dans une apocalypse de feu, de bombes et de sang, le soldat de Hitler est devenu un martyr pour ces jeunes à la recherche d'une pureté, même si c'est celle du mal. »*

Enfin, l'ancien député poujadiste laissait indifférent les autres dirigeants politiques quand, en 1972, il créait le Front national avec l'appui des jeunes nationalistes révolutionnaires d'Ordre *nouveau mais aussi* le renfort — jusqu'en 1982 — de quelques anciens Waffen-SS, selon lui repentis, et surtout le concours des premiers animateurs français du courant dit « révisionniste » qui falsifie l'histoire pour relativiser les *effets* du nazisme.

S'il *existe* aujourd'hui un *espoir de voir s'élargir la prise de* conscience des dangers pour la démocratie que véhiculent les thèses et les projets de société du président du Front national, il réside peut-être dans les réactions de rejet que son pitoyable « jeu de mots » sur M. Durafour provoque, cette fois, à l'intérieur de son parti. Même si la véhémence de M. François Bachelot, ancien député de Seine-Saint-Denis et ancien transfuge du RPR, *cloué aujourd'hui au pilori* par son chef de file, n'est pas au-dessus de tout soupçon électoraliste.

Ralliés à M. Le Pen après son premier succès spectaculaire aux élections européennes de juin 1984 *et dans la perspective électorale* des législatives de mars 1986, la plupart des hommes et des femmes qui tiennent depuis deux ans le haut du pavé, au Front national, et qui lui *ont fourni au Parlement une* façade de respectabilité appartiennent, comme les deux principaux contestataires d'aujourd'hui, MM. Bachelot et Pascal Arrighi, à une frange politique qui *n'a jamais voulu voir* la réalité des racines et des options idéologiques de son porte-drapeau et qui s'est souvent acharnée à nier l'évidence en criant, comme lui, au *« complot »*. C'était le temps où un courtois notable rural, M. Olivier d'Ormesson — qui a rompu avec le Front national lors de l'affaire du « point de détail » — se vantait d'avoir amené M. Le Pen à châtier son langage et, notamment, à ne plus parler de Mme Simone Veil, *ancien ministre* de la santé, comme de l'*« Immaculée contraception »*...

Combien d'autres prétendus « dérapages » faudra-t-il pour ouvrir les yeux de ceux de ses partisans sincères qui ne voient encore en *M. Le Pen qu'un* ardent défenseur de l'identité nationale ? Combien de temps encore pour que les électeurs subjugués par son verbe comprennent que le seul « complot » qui *existe est celui de la désinformation* entretenue à l'intérieur même du Front national pour camoufler les objectifs véritables d'un vulgaire démagogue assoiffé de pouvoir personnel ?

Une stratégie d'affrontement

La nouvelle provocation de M. Le Pen n'était pas seulement délibérée. Elle était annoncée. Dans l'éditorial de sa lettre mensuelle datée du 1er septembre, le président du Front *national dénonçait « l'indifférence des médias »* à son égard depuis la disparition de son groupe parlementaire. Il appelait à la mobilisation *« pour dire non au laxisme, à la décadence, à la démission des responsables politiques »*. Il brossait un tableau apocalyptique de l'état de la France : *« L'insécurité est partout. Je ne songe pas seulement à ces catastrophes aériennes, ferroviaires, routières, qui ont endeuillé notre été ; je constate aussi avec angoisse, avec colère, l'incessante augmentation de la criminalité et de la délinquance, comme celle des ravages de la drogue, tout cela étant étroitement lié au refus pratique de contrôler l'invasion tiers-mondiste et d'en sanctionner les conséquences. Seul prétendu « succès » gouvernemental, encensé par les médias : l'accord Tjibaou-Lafleur en Nouvelle-Calédonie, lequel n'est, en réalité, qu'une trahison des intérêts de la France. »*

Dans cette même publication, l'un des nouveaux inconditionnels lepénistes, M. Bruno Mégret, ancien député de l'Isère, agitait ouvertement la *menace de troubles pour* revendiquer la restauration du mode de scrutin proportionnel : *« Refuser ce mode de scrutin*, écrivait-il, *c'est comme vouloir verrouiller le couvercle d'une urne d'eau bouillante. On sait ce qu'il advient : elle explose. Si la classe politicienne refuse de rétablir le scrutin proportionnel, elle empêchera les nécessaires évolutions du système politique français de se faire dans le cadre des institutions ; elles se feront donc en dehors de façon incontrôlée, et peut-être brutale. »*

Le calcul politique de M. Le Pen apparaît donc aussi voyant qu'un grossier faux nez. Le président du Front national se situe dans une *logique d'affrontement, seul* contre tous les autres partis pour essayer de rallier à sa dénonciation du fonctionnement des institutions les nombreux abstentionnistes des élections *législatives* (30,05 % au deuxième tour). En sachant, par *expérience, qu'il a toujours, jusqu'à* présent retiré des dividendes politiques de ses excès de langage délibérés.

Le plus triste, dans la tempête politique que vient de déclencher sa nouvelle provocation, c'est que M. Le Pen n'a sans doute pas tort lorsqu'il affirme que dans quelques jours l'*« incident »* sera *« oublié »*. Le proche passé ne contredit pas son cynisme. Il y a un an l'affaire du « point de détail » avait provoqué un tollé analogue. Cela n'avait pas *empêché quelques jours plus tard* ceux-là mêmes qui avaient le plus protesté de retomber sans gêne dans les ambiguïtés de l'opportunisme électoral. Cela n'avait surtout *pas empêché le chef de file de* l'extrême droite de réaliser ensuite un score historique de 14,39 % au premier tour de l'élection présidentielle.

La proposition de M. Raymond Barre, visant à clarifier les relations de la droite et de l'extrême droite dans la perspective des municipales, n'est donc pas inopportune, même si son adoption ne saurait suffire à trancher un débat qui relève avant tout de la conscience individuelle des citoyens et de leurs élus. L'accord conclu à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) entre le Front national et la droite dite libérale donne la mesure du chemin à parcourir.

Il n'était pas non plus sans intérêt d'entendre Mme Veil dire lundi, sur RMC, combien elle a été *« profondément blessée »*, en juin dernier, par le silence de ses *« amis »* du RPR quand elle fut accusée par l'ancien président du groupe chiraquien de l'Assemblée nationale, M. Claude Labbé, député des Hauts-de-Seine, de *« développer l'antisémitisme »* (*le Monde* du 11 juin) ! Il y a, en effet, des faux nez partout.

ALAIN ROLLAT.

Politique

M. Raymond Ba

le Front national
à Vitrolles

pour contrer l'extrême droite

La procédure tendant à la levée de l'immunité de parlementaire européen est engagée

Le parquet général de la cour d'appel de Versailles a transmis, le lundi 5 septembre, au ministère de la justice la requête visant à demander la levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Marie Le Pen auprès du Parlement européen.

Samedi 3 septembre on avait appris par un communiqué du ministère de la justice que le garde des sceaux avait décidé de déclencher une procédure judiciaire à l'encontre du président du Front national après les propos que celui-ci avait tenus à l'égard de M. Durafour en le traitant de *« Durafour crématoire »*. *« Le 2 septembre 1988 à Cap d'Agde,* précisait le communiqué, *M. Le Pen a publiquement désigné en termes gravement injurieux M. Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives ».*

Signées par M. Arpaillange lui-même les consignes suivaient alors la voie hiérarchique et le parquet de Nanterre — dont dépend le domicile de M. Le Pen à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine — recevait le 5 septembre dans la matinée l'ordre *« d'engager d'office l'action publique pour injures envers un ministre »* comme il est prévu par les articles 31 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Est spécifiquement visée la formule *« Durafour crématoire »* et non le terme de *« salaud »* utilisé ultérieurement par M. Le Pen pour développer son « argumentation ».

Pour le moment ces poursuites sont suspendues à la levée de l'immunité parlementaire de M. Le Pen (*le Monde* du 6 septembre) et le parquet de Nanterre ne peut que prendre acte des directives du ministère. *« L'exercice de l'action publique en attendant la décision du bureau du Parlement européen, est théorique »,* précisait-on.

Une enquête de routine devrait vraisemblablement être ordonnée pour confirmer que les propos considérés comme injurieux et rapportés par la presse l'ont été fidèlement. Il ne devrait pas être trop difficile de l'établir dans la mesure où, à plusieurs reprises, M. Le Pen, notamment sur la cinquième chaîne de télévision, a confirmé les propos qu'il avait tenus en public et devant des caméras.

Il reste à déterminer, sur le plan du droit, si le terme de « Durafour crématoire » constitue bien une injure publique et à attendre la décision du Parlement européen sans laquelle les tribunaux français, quelle que soit la volonté du gouvernement, ne pourraient que rester inertes.

M. François Bachelot dénonce les « mécanismes archaïques » de son parti

Au cours d'une conférence de presse tenue le lundi 5 septembre à Marseille, M. François Bachelot, membre du bureau politique du Front national, a de nouveau vivement critiqué le comportement de M. Jean-Marie Le Pen — dont il avait condamné le calembour concernant M. Michel Durafour — et dénoncé le fonctionnement de son parti, caractérisé selon lui par l'*« absence de tout débat politique »*.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

« Si le jeu de mots de M. Le Pen était volontaire », a déclaré M. Bachelot, *« c'est insupportable. S'il s'agit d'un dérapage verbal, c'est une faute grave pour un homme qui a la dimension d'un homme d'Etat. Jamais je ne le cautionnerai quand il traite un ministre en exercice de salaud »*, a-t-il ajouté en établissant un distinguo avec l'affaire *« totalement montée »* du *« point de détail »* et en lavant à l'occasion M. Le Pen du soupçon d'antisémitisme. *« En prenant cette position,* a-t-il souligné, *je rends service au Front national »*. Selon l'ancien député de Seine-Saint-Denis, *« cet incident démontre à l'évidence que le FN a besoin d'une réflexion sur un certain nombre de mécanismes archaïques qu'il entretient depuis les origines, en particulier le fait de déléguer à un seul homme la totalité des tâches à remplir. L'individu a des limites physiologiques qui font qu'à un moment donné il peut être fatigué (...). Ce qui le conduit à un certain nombre d'erreurs politiques (...). Nous ne pouvons pas laisser Jean-Marie Le Pen s'exposer à une attitude tout à fait anormale et à envisager le combat politique en termes d'injures. Nous n'aurons une crédibilité dans le pays que si nous savons respecter un certain nombre de règles en ce qui concerne le pouvoir politique. »*

M. Bachelot a d'autre part dénoncé le fonctionnement du Front national, justifiant sa démarche à l'extérieur du parti. *« Il n'y a pas de discussion politique au sein du bureau politique »*, a-t-il affirmé. *« Mon intention est de provoquer un débat interne et de contribuer à la constitution d'une véritable équipe politique prenant de façon concertée les décisions qui nous engagent. La progression du Front national ne peut se faire à partir d'un durcissement (...). Car les Français sont concernés par d'autres problèmes que ceux de l'immigration et de l'insécurité. Nous n'avons pas abordé par exemple le problème de la protection sociale qui n'intéresse pas M. Le Pen car sa carrière est basée uniquement sur les « coups politiques ». Pour guérir du moins-disant politique (...) nous n'avons pas à dire n'importe quoi pour capter l'attention médiatique ».*

M. Bachelot a indiqué à ce sujet qu'il avait proposé de moderniser la communication du parti *« qui pèche par son côté moyenâgeux, à la Du Guesclin »* et de modifier un message *« trop étriqué qui n'aborde pas les grands problèmes de la France de l'an 2 000 »*. Il a confirmé le projet de création à fin septembre d'un cercle intitulé *« France 2 000 »* qui réunira des personnalités *« appartenant à différentes familles politiques de la droite et qui traitera de sujets précis en vue d'obtenir un consensus ».*

L'ancien député de Seine-Saint-Denis, qui s'est déclaré candidat au poste de secrétaire général du Front national, s'est enfin interrogé sur *« la suite des événements »*. *« Nous sommes devant un scénario avec deux portes de sortie : la première serait de me confier des responsabilités supplémentaires, en particulier la conduite de la liste du FN aux élections municipales à Paris (...) La seconde serait de m'exclure, car je n'ai pas l'intention de démissionner. »*

Le bureau politique du Front national devait se réunir, mardi après-midi 6 septembre, pour examiner le « cas » de M. Bachelot.

GUY PORTE.

● **M. Arrighi préconise un regroupement des « modérés » du FN.** — Dans une interview publiée mardi 6 septembre par le *Quotidien de Paris*, M. Pascal Arrighi, ancien député des Bouches-du-Rhône et ancien responsable de la fédération de Marseille du FN, préconise un regroupement des *« éléments modérés »* de son parti pour *« exiger la tenue d'un congrès » : « Je demanderai, entre autres choses,* indique-t-il, *le remplacement des extrémistes qui sont à la tête du Front, et notamment de M. Jean-Pierre Stirbois »* (l'actuel secrétaire général). Selon M. Arrighi, M. Le Pen est *« phagocyté par les éléments extrémistes du parti ».*

Trois « ultras » inculpés en Nouvelle-Calédonie

« Il faut les exterminer au lance-flammes »

NOUMÉA
de notre correspondant

« Poilus et bien bronzés
» Avec de gros trous de nez
» c'est bien normal
» quand on descend du chimpanzé (...) »
« Il faut les exterminer
» au lance-flammes ou au mortier ou à la grenade
» quelle rigolade
» mais faut surtout pas les manquer ».

Le reste de la cassette est de la même veine. Au fil des refrains et des couplets, la haine raciale éclate sans retenue. Deux cents copies ont été enregistrées dans un studio de Nouméa, mais plusieurs centaines d'exemplaires circulent sous le manteau dans les milieux anti-indépendantistes ultras. Reprenant les mélodies des tubes de Claude François, Carlos ou Laurent Voulzy, un chanteur lance ce type d'appel au meurtre, tandis qu'un « animateur » surenchérit entre deux morceaux : *« c'est le rêve que je fais toutes les nuits, et mes rêves sont souvent prémonitoires ».* Le tout sur fond de tintements d'assiettes d'une salle de restaurant.

Ces deux chansonniers clandestins, d'un genre bien spécial, MM. Vibisono Soedman, trente et un ans, et Claude Ferasson, quarante ans, ainsi qu'un de leurs amis, qui leur a fourni du matériel de mixage, Jean-Luc Martin, trente-neuf ans, ont été identifiés par la police et inculpés mardi 6 septembre de provocation au « meurtre non suivies d'effet » et *« à la discrimination raciale ».*

Cette affaire n'aurait probablement pas connu un tel dénouement si M. Pierre Joxe, de passage fin août sur le Caillou, avec M. Michel Rocard, n'était personnellement intervenu pour que ses services se mettent sur la piste. Le ministre de l'intérieur avait reçu cette cassette des mains d'un élu calédonien et en avait été, dit-on, *« fort irrité ».*

Il est vrai que certains extraits atteignent des sommets. Se réclamant d'une *« Caldochie prête à lutter couteaux et fusils en main »,* les auteurs de cet enregistrement donnent libre cours à leurs fantasmes sur les Canaques.

« Avec leurs poils on tricoterait des pulls,
» Avec leurs peaux on fabriquerait des chapeaux pour nos chevaux,
» Avec leur viande on cuisinerait de la bouffe pour nos cabots,
» Avec leurs crânes, tous on aurait de belles boîtes à mégots. »

Les services de la police urbaine et de la police judiciaire poursuivent leurs investigations afin de déterminer si cette initiative est le fait d'un cercle restreint ou est pilotée par des groupes organisés d'extrême droite.

Pour l'heure, la première hypothèse semble retenue par les enquêteurs. Les indépendantistes, de leur côté, donnent en tout cas à ce genre de littérature une grande publicité dans leur base militante. L'enregistrement a ainsi été diffusé par haut-parleurs lors du comité directeur de l'Union calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS) le week-end dernier, à la tribu de Nassirah sur la côte Ouest.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le RPR et son chef de file « en recherche »

Au-delà de la ferveur militante...

Le RPR serait-il en train de se regarder dans un miroir déformant qui lui renverrait une image flatteuse mais fallacieuse ? On pourrait le croire en se référant à l'ambiance de ses journées de La Baule, sa première manifestation publique et médiatique depuis ses échecs électoraux du printemps, et à l'écoute des propos tenus par ses dirigeants, et notamment par le premier d'entre eux, M. Chirac.

Cette ambiance et ces propos autorisent à se demander si le RPR ne vit pas un rêve, un rêve... rose, celui de la reconquête prochaine du pouvoir, et s'il ne se contente pas d'une apparence, celle de la force des ovations clamées à pleins poumons par quelques centaines de jeunes militants. A trop vouloir insuffler par des discours victorieux le goût de l'offensive, du combat, de la reconquête, le RPR ne risque-t-il pas de se bander les yeux sur la pente qu'il vient de descendre (49 % d'opinions défavorables selon le dernier sondage *Figaro*-SOFRES contre 36 % de favorables) et de se contenter d'incantations immédiatement gratifiantes plutôt que de se livrer à un examen de conscience au goût peut-être amère ?

L'apparence des choses ne risque-t-elle pas de priver le RPR d'une salutaire lucidité sur lui-même et sur le nouvel environnement politique ?

Car hormis ses « fans » et les apparatchiks du mouvement, qui pourrait prendre M. Chirac au pied de la lettre, lorsqu'il affirme qu'il n'a pas d'*« état d'âme rentré »*, lorsqu'il assure qu'il n'est pas *« inquiet »* ou lorsqu'il estime que *« le mouvement est actuellement dans une sérénité parfaite »* ? Ni de nombreux parlementaires, ni certains cadres, ni surtout les électeurs ne peuvent, sans étonnement ou sans scepticisme, souscrire à ces péremptoires affirmations. Nul n'ignore parmi ceux-là que le RPR est confronté à une série de difficultés qui tiennent à lui-même et au nouvel environnement politique, mais qui, toutes, découlent des conditions dans lesquelles s'est produit l'échec de M. Chirac à l'Elysée le 8 mai dernier.

Que le RPR veuille être bien ancré dans l'opposition, cela ne fait aucun doute. A quelques très rares exceptions près, personne dans ses rangs n'a été séduit par les sirènes de l'ouverture. Même les velléités de coopération d'un Alain Carignon demeurent modestes. Le maire de Grenoble, tout en espérant conserver la présidence du conseil général de l'Isère, grâce à quelques accords locaux, s'est bien gardé de franchir le Rubicon.

Que le RPR souhaite devenir le pôle de l'opposition, *« un rassemblement à vocation majoritaire »*, selon la formule de M. Juppé, voilà pour le mouvement une ambition sûrement prématurée. Car pour être un *« catalyseur du grand rassemblement des Français »*, comme le souhaite aussi M. Séguin, faut-il encore être solide et séduisant. Le RPR possède-t-il aujourd'hui ces deux qualités ? Les plus lucides de ses dirigeants, passées les griseries éphémères des grands-messes militantes, reconnaissent qu'elles doivent au moins être sérieusement renforcées, voire recréées.

Les propos tenus publiquement à l'usage des partisans et des médias n'empêchent pas, en effet, une réflexion plus approfondie et plus grave sur le destin du mouvement et de son chef lui-même.

Dix-huit ans après la mort de de Gaulle, quatorze ans après celle de Georges Pompidou, M. Chirac voit se diluer l'ombre tutellaire et exclusive du général qui planait sur le mouvement qu'il a fondé il y a douze ans. Celui-ci a, peu à peu, perdu ses références avec l'émergence à la vie politique de nouvelles générations. Il doit aussi partager avec d'autres forces — même les plus opposées — l'héritage gaullien. La sociologie électorale du pays s'est, en conséquence, profondément modifiée tout comme les aspirations des électeurs que le souffle épique et le verbe lyrique ne suffisent plus à retenir.

M. Chirac ne peut pas ignorer que son parti est, comme on dit en psychanalyse, « en recherche ». Ne le reconnaît-il d'ailleurs pas lui-même lorqu'il dit : *« Nous devons avoir un esprit d'ouverture et de synthèse après le dialogue et la discussion »* ? Mais sa réponse est un peu courte et décevante lorsqu'il répond seulement que l'ouverture *« se fera vers le cœur et l'intelligence des Français ».*

Une contestation interne

Sur quels sujets portent aujourd'hui les réflexions de M. Chirac ? Tout d'abord sur la notion de durée. Chacun au RPR est bien convaincu que — sauf accident — l'état d'opposant durera cinq ans au moins avant que les sommets soient de nouveau en vue. Il n'est donc plus question de promettre comme, avec témérité, en 1982 que *« l'expérience socialiste durera deux ans ».*

Ce délai doit donc être mis à profit d'une part pour préparer les élections locales intermédiaires et surtout pour restructurer le mouvement. Telle est la tâche confiée à M. Alain Juppé, secrétaire général depuis trois mois, tandis que M. Chirac devrait prendre une certaine distance, seule attitude capable d'exciter de nouveau un jour le désir ! Le secrétaire général devra surtout reconquérir par l'implantation militante et par la découverte de nouveaux candidats des régions entières devenues des déserts gaullistes.

M. Chirac devra aussi — *volens nolens* — s'habituer à vivre désormais avec, sinon une opposition, du moins une contestation interne. Après tout, fait-on remarquer, cela n'a pas si mal réussi à M. Mitterrand, qui, pendant des années, a supporté M. Rocard au sein du PS.

Cette contestation qui s'est exprimée avec quelque désordre tout au long de l'été ne s'est pas manifestée à La Baule. Elle n'a pourtant pas désarmé. Des repas discrets regroupent avec une périodicité variable quelques députés comme MM. Séguin, Michel Giraud, Didier Julia, Etienne Pinte, Michel Barnier, Alain Carignon, François Fillon et Michel Noir. Ils souhaitent avoir prochainement un entretien avec M. Chirac. Les plus déterminés d'entre eux voudraient que le président du mouvement définisse de nouveaux objectifs et d'autres méthodes pour le RPR, et ils lui reprochent de continuer de s'entourer des personnalités qui ont été les *« artisans de son échec électoral ».*

S'ils ne sont pas suffisamment entendus, certains d'entre eux n'excluent pas de constituer à l'intérieur du RPR une sorte de club, et même des structures régionales.

C'est donc surtout pour le moment un appel qui est lancé à M. Chirac par certains de ses amis, parmi les plus jeunes et les plus actifs, qui lui doivent d'ailleurs leur fortune électorale ou ministérielle. Mais pour eux, il n'est pas question d'abjurer la foi, ni de créer un schisme, et M. Philippe Séguin lui-même se garde bien de jouer les Monseigneur Lefèbvre. Ne dit-on pas d'ailleurs que certains des « rénovateurs » pourraient prochainement prendre des responsabilités dans l'appareil du mouvement ?

Auprès de M. Chirac d'ailleurs, un homme comme M. Balladur est également partisan de redonner au RPR une substance doctrinale nouvelle et mieux adaptée. N'a-t-il pas à La Baule esquissé une certaine « autocritique », non de sa gestion ministérielle, mais de la façon dont elle a été présentée et insuffisamment exploitée ? Pour lui, l'accent doit désormais être mis sur le concept du *« libéralisme populaire »* qui implique *« plus de liberté et plus de justice pour tous ».* Cela suffira-t-il à retrouver des électeurs dépités que la victoire ait échappé à leur champion, et pas seulement par la faute de ses concurrents ?

Quelle ouverture ?

Ainsi le RPR se trouve par la grâce (!) de ses récents échecs électoraux à un moment de son histoire où il est disponible pour le débat d'idées, pour la définition d'une doctrine, pour le choix de ses options de société, pour une sorte d'« ouverture ». Il ne s'accommode plus des vérités révélées, des programmes-clé en main, des motions à voter les yeux fermés et de rappels à l'ordre péremptoires, et des oukazes tombant du sommet. C'est à ses dirigeants de décider de saisir cette opportunité. Pourra-t-il alors s'ouvrir à une vraie vie politique interne, s'élargir et devenir attractif sans se dénaturer ?

Face à une UDF divisée, pratiquement réduite au PR après l'amputation des centristes et des barristes, le RPR ne peut, pour le moment, poursuivre le projet de M. Balladur d'une vaste confédération de la droite classique. Il s'installe donc dans une opposition résolue au socialisme pour en devenir, espère-t-il, l'élément moteur et non ambigu.

Avec l'UDF, ses relations — ce n'est pas nouveau — demeurent hypothéquées par le rôle que M. Giscard d'Estaing veut désormais jouer. Quelques questions se posent ainsi. Alors que le RPR est partisan de présenter des listes d'opposition contre les ministres actuels venant de la droite, mais qui s'allieraient aux socialistes pour les municipales, M. Giscard d'Estaing semble beaucoup plus réticent. Pour les élections européennes, le RPR acceptera-t-il de laisser à l'ancien chef de l'Etat le leadership d'une liste d'union dont il tirerait un avantage en politique intérieure ?

A l'égard du Front national, l'attitude du RPR peut trouver une occasion de clarification avec les dernières déclarations de M. Jean-Marie Le Pen. M. Chirac a toujours catégoriquement condamné les *« thèmes racistes et xénophobes »* du leader du Front national. Il a aussi reconnu que de nombreux électeurs du RPR ont été entraînés vers l'extrême droite par un *« ras-le-bol »* de leurs conditions de vie et pour manifester une protestation. Si M. Le Pen est renié pour son racisme exacerbé et son antisémitisme insultant par une fraction des siens, comme cela commence à se produire, alors le RPR pourra prendre en compte les problèmes de société de son électorat. Les membres ou anciens membres du Front national qui désapprouveraient formellement M. Le Pen pourraient même, dès lors, devenir *« fréquentables »*... électoralement.

Pour ce rapprochement avec d'anciens « lepénistes », le CNI pourrait alors développer son rôle et servir d'appoint ou de point de passage vers un retour à un gaullisme plus populaire.

Jamais autant qu'aujourd'hui le RPR ne s'est trouvé à la croisée des chemins. Dans une opposition éclatée et dont les fractions sont à la dérive, le RPR cherche désespérément un pôle où s'amarrer. Il devra surtout y constater les avaries subies par le navire, avoir la volonté et se donner les moyens de réparer avant de reprendre le large.

ANDRÉ PASSERON.

La campagne des cantonales dans l'Isère

M. Mermaz (PS) propose à M. Carignon (RPR) de débattre de leurs points de convergence

GRENOBLE
de notre correspondant

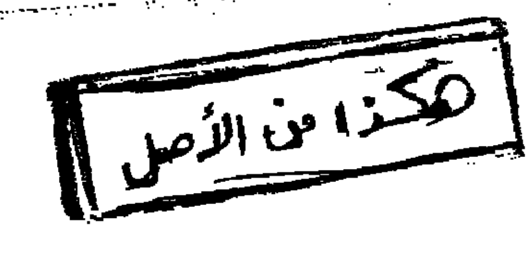
M. Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère, chef de file des candidats départementaux du PS aux prochaines élections cantonales, a lancé, le lundi 5 septembre à Grenoble (Isère), un appel à M. Alain Carignon, président (RPR) du conseil général. *« S'il veut rejoindre la majorité présidentielle, qu'il le dise ; il n'y a pas d'exclusive contre lui »*, a affirmé le maire de Vienne en poursuivant : *« Je le vois jour après jour prendre de plus en plus de distance avec son parti. S'il s'en éloigne, il va bien atterrir sur une autre planète. J'ai l'impression qu'un mouvement s'est engagé dans ce sens. » « Pour l'instant,* a conclu le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, *s'il s'approche de la majorité présidentielle, il conserve toujours un pied dans l'autre camp. »*

M. Mermaz a proposé au maire de Grenoble d'organiser *« un débat public, technique, loyal et de haut niveau »* sur l'attitude politique actuelle de M. Carignon et les points de convergence susceptibles de réunir les deux hommes sur le plan national et local.

Le député (RPR) de l'Isère, qui présentait les candidats de l'actuelle majorité départementale aux cantonales réunis sous l'étiquette Ensemble pour l'Isère, a, pour sa part, répondu qu'il préférait *« le côte-à-côte au face-à-face »*. *« L'Isère,* a conclu M. Carignon, *n'a pas besoin de débats politiciens. »*

Lors du scrutin cantonal de 1985, M. Mermaz, alors président de l'Assemblée départementale sortante, avait décliné l'offre de débat public que lui avait proposée le chef de file de l'opposition UDF-RPR... M. Carignon.

CLAUDE FRANCILLON.



Société

La rentrée scolaire

M. Jospin s'adresse aux enseignants

Le jour de la rentrée, M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, s'efforce de mobiliser toutes les énergies. Dans une lettre adressée, à tous les personnels de l'éducation nationale, il affirme notamment que *« l'école est garante de notre plus précieux bien commun, la République. Ensemble, nous ferons partager au pays tout entier un sentiment de fierté pour son école »*. Rappelant la priorité reconnue à l'éducation par le président de la République et le gouvernement, M. Jospin souligne que les efforts financiers *« ne sauraient suffire »*. *« Au-delà*, écrit-il, *il importe que chacun d'entre vous se perçoive et soit reconnu par son travail et son initiative comme animateur d'un grand effort collectif qui associe toutes les forces de la nation. »* De son côté, M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, a estimé que *« l'enseignement technique peut et doit être le levier de la progression de tout le système éducatif »*.

Enseignants et parents d'élèves partagent volontiers cette priorité accordée à la formation. Mais ils soulignent le chemin qui reste à parcourir. Ainsi M. Jean-Pierre Mailles, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), regrette, *« qu'une fois encore, un certain nombre d'élèves n'aient pas trouvé de place »* dans les lycées, en particulier dans les lycées techniques. *« Il est nécessaie de faire une révolution éducative »*, a ajouté M. Mailles en défendant l'idée que chaque établissement scolaire soit doté d'un *« projet d'établissement »*, donnant notamment leur place aux parents.

M. Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN-CFDT, met l'accent sur les problèmes de l'échec scolaire. Estimant que celui-ci *« n'est pas une fatalité »*, il demande une *« action d'ampleur »* pour lutter contre les rigidités des programmes et des rythmes de l'école.

La « prérentrée » du ministre

Maso, mais pas démago...

M. Jospin serait-il devenu masochiste ? A suivre, pas à pas, le nouveau ministre de l'éducation nationale, qui s'aventurait à Meaux (Seine-et-Marne), lundi 5 septembre pour sa prérentrée, dans l'un des lycées de la région *parisienne les plus vétustes qu'on* ose montrer à un ministre et à des journalistes, on pouvait se poser la question. Façade grisâtre, coincée entre la voie ferrée, la route nationale et une chapelle du quatorzième siècle, salles minuscules au parquet grinçant, cour de récréation au sol défoncé, Henri-Moissan est l'archétype du lycée de centre ville, antique mais sympathique, où l'on accueille 1 700 élèves — 35 à 39 par *classe — contre l'avis de la commission* de sécurité qui a fait remarquer qu'il faudrait huit *minutes pour l'évacuer* en cas de sinistre.

Mais le ministre avait une *raison sentimentale* de revenir entre ces murs décrépis : il les avait lui-même hantés comme interne pendant quatre ans, dans les années 50. L'élève Jospin, *« joyeux drille et plutôt chahuteur »* selon l'un de ses anciens camarades devenu professeur sur place, est donc réapparu au lycée de Meaux sous les traits toujours *rieurs du camarade-ministre*, venu écouter et encourager les personnels à la veille de la rentrée.

L'ancien potache n'a pas été déçu. Progressant avec peine à la tête d'une meute de journalistes et d'officiels entre des murs étroits, il a pu se faire une idée concrète de l'entassement qui peut régner dans un tel établissement, lorsque ses occupants naturels occupent. Rien ne lui aura été épargné : ni les vieilles paillasses des salles de sciences naturelles fleurant l'eau de javel, ni la galerie des « grands hommes » dans leur cadre de bois, ni le fracas du rapide Paris-Strasbourg derrière les vitres branlantes. Aux détours de son périple, le ministre aura rencontré plusieurs commandos pacifiques *de professeurs, demandant* très poliment s'ils pourraient disposer un jour d'un laboratoire *« un peu plus moderne »* ou protestant contre des conditions d'entassement *« invivables »* rendant utopique tout effort de concertation ou de décloisonnement pédagogique.

Très à l'aise, le basketteur Jospin a aimablement renvoyé la balle sur la région Ile-de-France, qui, a-t-il répété, *« doit faire des efforts puisque les locaux sont désormais de sa responsabilité »*. COFD. Mais il a aussi promis que l'Etat nommerait du personnel en conséquence et admis que *« les collectivités locales avaient généralement compris l'enjeu de l'éducation »*.

« Ce n'est pas une paille ! »

Le ministre de l'éducation *nationale n'a pas pour autant* voulu apparaître esquiver les questions brûlantes sur la *revalorisation de la condition* des enseignants ou la nécessité pour eux de *« travailler autrement »*.

Il s'est plaint du peu d'enthousiasme suscité par l'annonce, lors de sa conférence de presse de *rentrée*, de l'ouverture de discussions gouvernement-syndicats sur cette question (*le Monde* du 3 septembre) — *« Ce n'est pas une paille ! »* a-t-il fait observer. Il a expliqué qu'il ne pourrait plus désormais se dérober sur ce dossier épineux, ainsi ouvert publiquement. Augmenter le salaire des profs contre l'obligation pour eux de travailler autrement, c'est-à-dire plus ? Le ministre jure qu'il ne veut pas aborder cette question *« en terme de donnant-donnant »*, mais se dit certain que *« les enseignants sont prêts à admettre que leur travail évoluera »*.

Mais sur les questions immédiates et matérielles des professeurs, M. Jospin a préféré jouer la franchise, au risque de laisser sur sa faim son auditoire réuni dans le dortoir de l'internat de sa jeunesse, reconverti en salle de spectacle : *« Je ne suis pas un faiseur de pluie*, a-t-il averti. *C'est parce que je connais votre déception que je ne veux pas l'augmenter par des proclamations non suivies d'effets. Ma démarche est relativement prudente. »* Maso, Jospin ? Peut-être. Mais sûrement pas démago. A peine a-t-il susurré à l'oreille des professeurs, au détour d'une phrase, qu'il souhaitait *« avancer avec eux »*. Le professeur d'anglais de Meaux attend toujours la réponse à sa question *sur l'abaissement des* effectifs dans les cours de langue. Le ministre a esquivé le sujet, *mais il a mis les professeurs dans* sa poche en rappelant le souvenir de sa « terrible » prof d'anglais, *« une petite rousse qui nous terrorisait »*, et qui l'interpellait ainsi : *« Zéro plus zéro, ça fait toujours zéro, Jospin ! »*

Ses successeurs se sont montrés moins sévères. *« Bonne prestation mais connaissance insuffisante des dossiers techniques »*, notait l'un d'eux en contemplant l'ancien interne chahuteur regagnant dignement sa limousine ministérielle.

PHILIPPE BERNARD.

(lire page 2 l'article de Guy Coq : « Le lycée au point de rupture »).

Pas de difficultés d'accueil dans les lycées d'Ile-de-France

assure M. Michel Giraud

« Tous les élèves seront accueillis dans les lycées d'Ile-de-France », a affirmé, M. Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional, au cours d'une conférence de presse, en rappelant que la région avait consacré, en 1988 1,4 milliard de francs à l'éducation sur un budget de 6,6 milliards. *Les 16 500 places créées à cette rentrée* dans les lycées de la région, ajoutées à celles qui étaient déjà disponibles dans un grand nombre d'établissements, notamment à Paris, doivent permettre d'accueillir sensiblement plus que les 18 000 élèves supplémentaires attendus. *« Ici ou là*, a ajouté M. Giraud, *il se peut que des élèves puissent ne pas obtenir exactement la section de leur choix, mais les inadéquations étaient telles qu'il faut un peu de temps pour les corriger. »*

M. Giraud a rappelé que sept lycées neufs seront livrés à cette rentrée (Savigny-le-Temple, Claye-Souilly, La Queue-lez-Yvelines, Conflans-Sainte-Honorine, Porcheville, Vauréal, Garges-les-Gonesse) auxquels il convient d'ajouter trois réalisations supplémentaires (Limeil-Brévannes, Puteaux et Gif-Chevreuse).

Pour M. Giraud le lycée polyvalent interdépartemental de Gif/Chevreuse est, par sa situation géographique privilégiée, son architecture futuriste, son gigantisme, son coût élevé (100 millions) mais aussi sa large gamme d'enseignement une réalisation exemplaire. Installé à proximité de l'université d'Orsay, cet établissement, qui fonctionne depuis la rentrée 1987-1988 avec 262 élèves entassés dans des baraquements provisoires, hébergera, dès 1989, plus de 1 300 élèves de l'enseignement général et professionnel long. M. Giraud a annoncé le lancement d'un concours d'idées sur le thème du *« lycée de l'an 2000 »*, intégrant les nouveaux moyens techniques de communication.

THIERRY LE LOUET.

L'ancien ministre de la santé à « L'heure de vérité »

Le « rêve déçu » de Léon Schwartzenberg

Quelques jours avant la parution de son livre *la Société humaine* (*le Monde* daté 28-29 août), M. Léon Schwartzenberg était, le lundi 5 septembre, l'invité de l'émission « L'heure de vérité » à Antenne 2.

Son bref passage à la tête du ministère de la santé n'a été, dit-il, qu'un *« rêve déçu »*. *« Au bout de deux jours de présence gouvernementale*, a expliqué M. Schwartzenberg, *je me suis rendu compte que j'étais plus utile à l'hôpital parce que, honnêtement, étant donnée la façon dont les choses ont évolué, je n'aurais pas pu agir au gouvernement. Je n'étais que ministre délégué (...). J'aurais créé une commission, une sous-commission, on aurait discuté des mois et puis, finalement, rien ne serait venu... Donc, j'aurais perdu mon temps. »* S'il *« n'en veut pas du tout »* à Michel Rocard de l'avoir démis de ses fonctions au bout de neuf jours, il regrette en revanche la formule du premier ministre : *« Pour un ministre, parler vrai consiste à vérifier que sa parole engage la machine publique. » « Me prendre comme ministre*, a expliqué M. Schwartzenberg, *c'était engager la machine publique. » « J'ai pensé*, a-t-il ajouté, *étant donné que j'avais publié certains livres, fait certaines déclarations et écrit certains articles, qu'il me connaissait suffisamment pour me faire confiance. »*

Après avoir repris point par point les orientations qu'il avait rendues publiques le 5 juillet lors de sa *conférence de presse* (mise en place d'un dépistage systématique du SIDA pour les femmes enceintes et les opérés, garantie pour les personnes séropositives de pouvoir garder leur emploi, institution d'un carnet de santé permettant aux malades hospitalisés de connaître le contenu de leur dossier médical, distribution de méthadone aux toxicomanes), l'ancien *ministre* délégué chargé de la santé a ensuite répondu à certaines questions d'actualité. A propos des récentes déclarations de M. Jean-Marie Le Pen, il a déclaré : *« Je crois que M. Le Pen est un pauvre homme qui a une croix gammée dans le cerveau. »*

Si l'on se fie au télésondage instantané, traditionnellement réalisé par la SOFRES auprès d'un échantillon représentatif de cinq cents personnes, le docteur Schwartzenberg a, au cours de cette émission, pulvérisé les records de satisfaction puisque 93 % des personnes sondées ont *affirmé avoir* une *« très bonne »* ou une *« bonne »* opinion de lui.

Mise en cause au cours de l'émission par M. Schwartzenberg, qui avait regretté la faiblesse de son action contre le SIDA, Mme Michèle Barzach, ancien ministre (RPR) de la santé, a réagi, mardi 6 septembre, à Europe 1, aux propos de son successeur. *« Comme lui*, a-t-elle déclaré, *je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin sur le SIDA, le tabac et l'alcool, parce qu'il faut continuer à avancer. Il faut nous doter des moyens de les combattre. »*

ESPACE

Une nouvelle fusée Titan

L'armée de l'air américaine a lancé avec succès, lundi 5 septembre, un missile balistique Titan-2 transformé pour lancer, non plus des têtes nucléaires, mais des satellites de taille moyenne. Titan-2 aurait ainsi mis en orbite un satellite-espion pour le compte de la marine américaine.

C'est à la suite de l'explosion en vol de Challenger, en janvier 1986, *que les autorités américaines* avaient décidé de convertir en lanceurs de satellites huit de leurs cinquante-six missiles intercontinentaux Titan-2 (plus cinq autres en option), espérant ainsi pallier pour l'armée l'impossibilité d'assurer la mise en orbite de satellites d'écoute électronique, d'observation ou de navigation nécessaires à la défense du pays.

La première étape réussie de ce programme de 528 millions de dollars destiné uniquement au lancement de charges utiles militaires devrait donc libérer en partie le Pentagone du carcan dans lequel l'avait placé l'arrêt des vols de navette.

Le cosmonaute afghan reste en orbite

Le retour du vaisseau spatial Soyouz TM-5 est reporté de vingt-quatre heures pour des raisons techniques. Le vaisseau devait revenir sur Terre, le mardi 6 septembre, à 4 heures du matin (heure française), ramenant le cosmonaute afghan Abdoul Ahmad Mohmad et son collègue soviétique Vladimir Liakhov, qui séjournent depuis le 31 août à bord de la station Mir.

Des dizaines de moutons égorgés dans le Haut-Bugey

Dents de lynx

BOURG-EN-BRESSE
de notre envoyé spécial

Dans l'histoire des conflits entre la paysannerie et la faune sauvage, *on connaissait déjà la bête du* Gévaudan, il faudra désormais y ajouter un chapitre intitulé : « Le lynx du Haut-Bugey ». Mais celui-ci a déjà perdu son mystère. Nous avons rencontré l'un de ses petits, « attablé » devant un agneau qu'il *dégustait à bouche que veux-tu.* Cela se passait le samedi 3 septembre au milieu d'une pâture bordant une route fréquentée et à proximité d'un hameau dont on entendait les échos.

Tel est le dernier épisode d'une aventure écologique, doublée d'une farce paysanne, qui dure depuis quatorze ans.

Nous sommes dans l'Ain, sur les plateaux calcaires dominant le Rhône de quelques centaines de mètres. A l'aplomb du fameux surgénérateur de Creys-Malville, à 50 kilomètres à l'est de Lyon. En bas, les mégawatts nucléaires ; en *haut, des forêts sauvages plantées* de charmes et de hêtres, entrecoupées de clairières où paissent sans chien ni bergers des milliers de moutons.

De ces communes perchées, la vie se retire. « A vendre », *annoncent un peu partout des panneaux.* Seuls tiennent bon quelques éleveurs de brebis.

Résumons les chapitres précédents. Vers les années 70, les Suisses lâchent dans leur futaies des lynx qui en avaient disparu *depuis un siècle. Les carnassiers* s'acclimatent et prolifèrent. En 1974, l'un d'eux est abattu par hasard du côté français de la frontière, dans le pays de Gex. Une curiosité sans lendemain, pense-t-on. En 1983, ce sont les Alsaciens qui réintroduisent l'animal dans le massif vosgien. Mais alors que les lynx alsaciens, objets de soins incessants, se maintiennent à grand-peine, leurs congénères helvétiques, qui ont trompé nos *douaniers, connaissent soudain, dans le* Bugey, un véritable boom démographique.

Les éleveurs de moutons sont les premiers à soupçonner la présence de félidés durant l'été 1986. Un matin, ils découvrent dans leurs pâtures quelques cadavres qui les intriguent. Les brebis n'ont pas été massacrées par dizaines et déchiquetées, comme on le voit lorsqu'elles sont attaquées par des bandes de chiens errants ; cette fois, elles *sont proprement* égorgées ; seuls, les gigots sont entamés, comme si le meurtrier était une fine gueule. Constatation identique sur les chevreuils que trouvent les chasseurs. Dans les chaumières, on commence à *murmurer le nom du suspect : le lynx.* Les écologistes se récrient : Quoi ! cet animal dont le poids d'adulte ne dépasse pas 30 kilos, ce gros chat élégant et discret, cet amateur de lapins que l'homme épouvante, ne peut être l'auteur de pareilles vilenies. *Voyez l'Alsace, voyez la* Suisse, où il est inoffensif.

Pourtant, au printemps 1988, le gentil félin, *protégé* par la loi, révèle une curieuse nature. Celle d'un fauve qui, en quelques mois, massacre en quinze points différents du département de l'Ain plus de cent quatre-vingts moutons. La colère monte. Pour la calmer, le Fonds mondial de la nature crée, avec les services de l'environnement, un système d'indemnisations. Véronique Herrenschmidt, une spécialiste alsacienne, que les éleveurs baptisent « la grande prêtresse du lynx », vient examiner les brebis

abattues. Si la culpabilité du félidé est avérée, le propriétaire touche de 800 F à 2 500 F par bête. Mais les « crimes » se multiplient. En juillet, le conseil général lui-même *demande* que le lynx cesse d'être protégé dans le département. La guerre est déclarée.

Montons au front. Chez Aimé et Renée Bourdon, par exemple, dont la ferme et les clairières à moutons sont perdues au milieu des bois. *Pour eux*, la situation est un véritable crève-cœur. Ces citadins ont opéré leur retour à la terre, il y a une vingtaine d'années. De leurs mains, comme des Robinson Crusoé, ils ont défriché, reconstruit la maison d'habitation et les *bergeries, installé l'eau et créé un* bel élevage de deux cent vingt brebis. Leur hameau, le Fays, est un rêve d'écologiste. Max, le perroquet de la maison, dialogue avec les buses ; des lapins de garenne courent partout. Par temps de neige, Aimé distribue du fourrage aux chevreuils.

Mais le mois dernier, les Bourdon ont perdu douze brebis. *« J'ai rencontré le lynx en rentrant du marché, là-bas, sur la route*, raconte Renée. *Une bête splendide qui, d'un seul bond, a franchi la clôture et disparu dans le bois. Mais nous ne pouvons tout de même pas passer notre vie à lui servir de garde-manger... Si le lynx continue, nous devrons liquider le troupeau et redescendre en ville. »*

Un peu plus haut, à Ordonnaz, Camille Drevet, *l'œil coquin* sous son bonnet de laine, affirme que « le tigre » lui a pris vingt bêtes sur les soixante que compte son élevage. Expression de la *vox populi*, il assure que ce sont les écolos qui ont lâché ces fauves. *« Qu'ils les reprennent donc à présent, sinon il va y avoir du grabuge. »*

Série noire

A Preveyzieu, on sent déjà la poudre. Daniel Berlioz, quarante ans, est un éleveur de pointe. Sa ferme de 80 hectares tourne rond avec quatre cents brebis mères. Chez lui, la guérilla avec les carnassiers prend l'allure d'une vendetta. Il est vrai qu'en un mois il a laissé sur le pré quarante-sept bêtes. On *lui propose de protéger* ses moutons en leur donnant un collier garni de pointes. Il refuse. Fusil en main, il préfère veiller lui-même auprès d'une brebis attachée, comme la chèvre de M. Seguin. En vain. Le lynx attend qu'il ait tourné les *talons, au matin, pour égorger un* agneau dans l'heure qui suit. Daniel Berlioz installe des brebis de réforme en première ligne, près des bois, pour protéger ses meilleures bêtes parquées non loin de la ferme. Le lynx dédaigne les vieilles carnes et vient égorger de grasses agnelles en vue du hameau.

Certaines bêtes sont découvertes *encore vivantes, le gigot* arraché. *« Vous voyez, ce fauve est à la fois d'une intelligence et d'une sauvagerie extraordinaires »*, s'exclame Daniel Berlioz, apparemment ravi de sa démonstration. Et il appelle à la rescousse la Société *protectrice des animaux*. Sa série noire fait en tout cas monter l'exaspération des éleveurs du Haut-Bugey. Un beau matin, les gendarmes de Lhuis découvrent devant leur porte le cadavre d'un lynx criblé de chevrotines.

Deux jours plus tard, Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement, déboule à la préfecture de *Bourg-en-Bresse. Devant la* dépouille du félin et les caméras de la télévision, il manie le bâton et la carotte. *« Cet acte illégal est désastreux pour l'image du département et de la France*, dit-il ; *son auteur sera poursuivi. Cela dit, je suis prêt à discuter avec les éleveurs et avec les chasseurs pour mettre fin, d'une manière ou d'une autre, aux exactions aberrantes des lynx. Bétail et faune sauvage doivent coexister. »*

Mais à présent, les populations sont sceptiques. La psychose du lynx s'est insinuée dans les esprits. On en voit partout. Le soir même où Brice Lalonde *se montrait* à la préfecture, un fauve était signalé à 8 kilomètres de là, aux portes mêmes de Bourg-en-Bresse. Il est vrai que les bêtes — il y en aurait une vingtaine dans le département — s'enhardissent chaque jour *davantage*.

Le lendemain de la conférence de presse du ministre, nous pénétrons dans une pâture, en compagnie de Daniel Berlioz. Celui-ci veut montrer l'agneau égorgé le matin même. Le cadavre est bien à *l'endroit où il est tombé*. Mais il sert de casse-croûte à une sorte de gros chat accroupi dans l'herbe. Le bébé lynx, âgé de trois mois, se laisse approcher à 25 mètres, puis s'en va d'un pas lent, en se léchant les babines. Ce que tous les éleveurs, les chasseurs, les *caméramen* et les photographes du département attendent depuis des mois vient de se produire. Le coupable est enfin pris sur le fait par un reporter parisien venu en coup de vent. Les gendarmes accourent pour enregistrer sa déposition, tandis que déjà le tam-tam des éleveurs bourdonne...

MARC AMBROISE-RENDU.



Société

SPORTS

TENNIS : les Internationaux des Etats-Unis

Edberg par vent contraire

Le tennis américain retrouve du tonus à Flushing Meadow. Agassi (dix-huit ans) et Chang (seize ans) ont accédé, le lundi 5 septembre, aux huitièmes de finale de l'Open des Etats-Unis où ils se rencontreront. Le vainqueur sera vraisemblablement opposé à Jimmy Connors qui devra disposer du Mexicain Lozano.

Dans le bas du tableau, un autre Américain Aaron Krickstein a provoqué la surprise en éliminant en huitième de finale et en cinq sets le Suédois et tête de série numéro trois Stefan Edberg.

NEW-YORK
correspondance

Par une soirée froide et sur un central où le vent tourbillonnant faisait claquer les drapeaux et voleter les papiers gras, l'Américain Aaron Krickstein, vingtième mondial, a sorti le champion de Wimbledon et tête de série numéro trois, le Suédois Stefan Edberg sur le score de 5-7, 7-6 (7-4), 6-7 (2-7), 6-4, 7-5 en trois heures cinquante-deux minutes. La victoire propulse le jeune Américain en quart de finale où il doit rencontrer l'Australien Cahill.

Voilà donc, après les victoires d'Agassi et de Chang le retour au premier plan et la réhabilitation, à l'âge de vingt et un ans de Krickstein. Toujours associé dans l'esprit du public à Jimmy Arias, tombé lui à la cent trente-quatrième place mondiale, Krickstein fut un des produits chocs de l'école de l'Américain Bolletieri. Après une percée précoce et rapide, grâce surtout à un coup droit catapulté, enseigné par son entraîneur, Krickstein passa par de longues périodes d'éclipse dues à la fois à un jeu répétitif mais surtout à de nombreuses fractures dites « de fatigue ».

Lundi soir il a construit sa victoire avec les coups classiques du joueur de fond : le retour de service et les passings, surtout en revers, tous tirés avec une violence inouïe.

Découragé dans ses montées, gêné au filet par le vent, Edberg n'avait pas les armes pour résister dans l'échange. Car cette année Krickstein a pu jouer toute la saison sans blessures. *« Vous ne pouvez imaginer la joie que l'on éprouve quand on est confiant dans ses moyens physiques et quand on n'a plus à se ménager »*, expliquait Krickstein après sa victoire au tour précédent.

Il s'agit d'un spécialiste des matches longs, un expert des cinq sets. Il n'en a perdu qu'un seul dans sa carrière pour une douzaine de victoires. En 1983 pour son premier match à l'US Open, il avait déjà triomphé de Stefan Edberg au dernier set.

Quant au Suédois, demi-finaliste deux années de suite, sur ce même terrain, il a perdu après son titre de Wimbledon, la chance d'asseoir sa position dans la bataille serrée pour la supériorité mondiale. *« Je maîtrisais la partie au cinquième set, j'aurais dû gagner. Mais j'étais constamment gêné par tous ces morceaux de papier qui volaient dans l'air. Je perdais mon rythme de service-volée... J'aurais dû tout de même gagner »*, assurait-il.

MARC BALLADE.

LES RÉSULTATS

SIMPLE MESSIEURS

Seizièmes de finale

Lendl (Tch.) b. Davis (E-U), 6-1, 6-4, 6-3 ; Connors (E-U) b. Aldrich (Af. S.), 6-3, 6-2, 6-3 ; Hlasek (Sui.) b. Jarryd (Suè.), 6-2, 6-4, 6-2 ; Lozano (Mex.) b. Perez-Roldan (Arg.), 6-4, 6-4, 5-7, 7-6 (7-2) ; Agassi (E-U) b. Kriek (E-U), 6-3, 6-1, 2-6, 6-0 ; Agenor (Haï.) b. Stoltenberg (Aus.), 6-3, 2-6, 6-4, 4-6, 6-3 ; Chang (E-U) b. Wilkison (E-U), 4-6, 3-6, 6-3, 6-4, 7-5.

Huitièmes de finale

Cahill (Aus.) b. Laurendeau (Can.), 6-4, 6-4, 6-3 ; Wilander (Suè.) b. Woodforde (Aus.), 6-3, 6-2, 6-2 ; Sanchez (Esp.) b. Frawley (Aus.), 6-2, 6-3, 6-4 ; Krickstein (E-U) b. Edberg (Suè.), 5-7, 7-6 (7-4), 7-6 (7-2), 4-6, 7-5.

SIMPLE DAMES

Huitièmes de finale

Garrison (E-U) b. Sanchez (Esp.), 4-6, 7-5, 6-2 ; Maleeva (Bul.) b. Sukova (Tch.), 6-1, 6-3 ; Savchenko (URSS), b. Pheles (E-U), 6-3, 6-1 ; Graf (RFA) b. Fendick (E-U), 6-4, 6-2 ; Navratilova (E-U) b. Reinach (Af. S.), 6-4, 6-1 ; Sabatini (Arg.) b. Rehe (E-U), 7-5, 6-4 ; Evert (E-U) b. Wiesner (Aus.), 6-2, 6-4.

M. Méhaignerie s'inquiète des dépenses engagées pour célébrer 1789

Le prix du Bicentenaire

La célébration du bicentenaire de 1789 risque-t-elle de coûter trop cher ou d'entraîner des dépenses désordonnées et contestables ? M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, vient de charger cette énorme barque déjà lourde de péripéties et d'incertitudes d'une nouvelle question (le Monde daté 4-5 septembre). Pourquoi ?

« Je ne suis en rien hostile à la célébration proprement dite, nous a précisé M. Méhaignerie. *J'ai simplement voulu indiquer que certains projets, certaines perspectives me laissent perplexes : les grands travaux, la promesse de la plus grande bibliothèque du monde — nouveau triomphe du parisianisme — si contraire à l'idée que nous pouvons nous faire du développement de la lecture en France. Quant au Bicentenaire, il me semble que beaucoup de moyens budgétaires d'Etat risquent de s'engloutir dans toutes sortes d'opérations de prestige excessivement centralisées. Depuis le début règne dans cette affaire le laxisme. »*

C'est pourquoi M. Méhaignerie réclame « contrôle » et « transparence » des moyens mis en œuvre pour la célébration et, pour accomplir cette tâche, *création d'une commission parlementaire ad hoc.*

Dans l'entourage de M. Méhaignerie, on se montre plus précis. *Plusieurs craintes sont évoquées :* la perspective d'une fête parisienne du 14 juillet 1989, place de la Concorde, qui s'annoncerait sous les auspices de dépenses faramineuses ; une invisibilité des dépenses réellement consacrées au Bicentenaire si elles sont trop discrètement ventilées, et dissimulées dans une foule de budgets. Enfin la question de l'utilisation des ressources extra-budgétaires (commerciales ou drainées par le sponsorat) préoccupe aussi les conseillers de M. Méhaignerie.

Avant même l'éventuelle réponse de M. Michel Rocard à la lettre de M. Méhaignerie, à supposer qu'elle aborde le chapitre du Bicentenaire, les éléments dont on dispose pour *évaluer une partie des dépenses* liées aux manifestations de 1989 sont les suivants :

La Mission du bicentenaire a reçu, en 1987, 19 *millions de francs* (15 de l'Etat et 4 de la Ville de Paris). Elle devrait recevoir, cette année, 110 millions, en principe *pour solde de tout compte.* Cette masse se décompose ainsi : 15 millions attribués par la loi de finances initiale, 50 millions consentis par *le* décret d'avances signé par M. Rocard peu après son arrivée à Matignon et 45 millions de francs *qui seront fournis, sous réserve* d'approbation par le Parlement, par une loi de finances rectificative à venir.

— Au total, *129 millions* de francs de ressources budgétaires qui ont été ou devraient être utilisés ainsi (la ventilation exacte est parfois *difficile à établir*) : *37,2 millions* de francs pour des *dépenses* de fonctionnement, 27,9 millions de francs pour les dépenses dites de communication *et* 63,9 *millions* de francs pour les crédits d'intervention de la mission dans les opérations festives, audiovisuelles, culturelles et autres.

— Il est vrai que ces 129 millions seront loin de correspondre à la totalité des *ressources du Bicentenaire, si l'on entend par là la totalité des opérations* montées à tous les échelons territoriaux. Communes, départements, régions s'engageront *aussi financièrement.* Mais il ne s'agit pas là à strictement parler de dépenses de la *Mission du bicentenaire.*

— En *revanche, cette dernière* disposera bien de ressources extra-budgétaires : le comité Friedmann (du nom du président-*directeur général d'Air France* qui a collecté des fonds auprès des grandes entreprises) a rassemblé 8,1 millions de francs, somme *qui ne sera plus* guère dépassée et qui sera répartie en interventions destinées à soutenir divers projets. D'autre part, la *commercialisation du logo du Bicentenaire* a déjà ou devrait rapporter plus de 5 millions de francs.

Au total, certaines appréhensions de *M. Méhaignerie ne devraient* pas être trop difficiles à dissiper, ne serait-ce que par comparaison avec les moyens récemment mis en *œuvre* par l'Australie ou les Etats-Unis dans des circonstances comparables.

Reste que d'autres craintes du *président du CDS : hypercentralisation* de la célébration du Bicentenaire, prolifération des structures pérennes à l'occasion d'un *événement éphémère,* poids excessif de grandes manifestations de prestige, ne se verront confirmées ou infirmées qu'une fois éteints les lampions du Bicentenaire.

MICHEL KAJMAN.

Jeux olympiques

De l'argent pour l'or soviétique

Les athlètes soviétiques qui obtiendront une médaille aux prochains Jeux olympiques de Séoul ne rapporteront pas que leur trophée dans leurs bagages. M. Marat Gramov, président du comité olympique soviétique, a annoncé le lundi 5 septembre, que des primes allant de 3 000 roubles (30 000 francs environ), pour les médailles de bronze, à 12 000 roubles (120 000 francs environ) pour celles d'or, récompenseraient les lauréats (15 % de ces primes seront payés en devises). Pour M. Gramov cette pratique *n'est pas en contradiction* avec le statut pur d'amateur affiché par les sportifs soviétiques. Il s'agit pour les autorités sportives soviétiques *« de compenser les efforts considérables déployés par ces sportifs pendant un certain nombre d'années pour préparer les JO ».*

JUSTICE

Réactions au programme Arpaillange

Le programme de construction des nouvelles prisons révisé par M. Arpaillange suscite des réactions diverses et parfois contraires. Pour M. Paul-André Sadon, ancien directeur du cabinet de M. Chalandon place Vendôme, interrogé par *le Quotidien de Paris*, la décision qui vient d'être prise de réduire seulement de deux mille places le projet initial *« prouve la nécessité »* du programme. M. Sadon estime cependant que les conditions d'appels d'offre et celles des concours ayant été changées, *« des entreprises vont sûrement se plaindre et l'Etat sera éventuellement obligé de payer des indemnités ».*

De son côté, l'Union fédérale pénitentiaire a déploré que le programme Chalandon ait été *« révisé à la baisse en ne tenant compte que des effets immédiats des lois d'amnistie et des grâces présidentielles ».* Elle approuve cependant *« la redistribution des types d'établissement qui favorisent les maisons d'arrêt actuellement les plus engorgées ».*

Le « programme Arpaillange » a aussi entraîné une déclaration de Mme Fraysse-Cazalis, maire (PCF) de Nanterre (Hauts-de-Seine), commune sur le territoire de laquelle est prévue la construction d'une maison d'arrêt. Selon elle, *« il ne serait pas acceptable que Nanterre ne fasse pas partie des projets abandonnés »*, la population et les élus *« s'étant toujours opposés à la construction d'une prison ».*

En revanche, M. Georges Sire, maire RPR de Prat-Bonrepaux (Ariège), se déclare *« consterné »* de l'abandon du projet d'un centre de détention sur son territoire. *« Ce centre,* dit-il, *nous aurait amené cent soixante emplois et plusieurs dizaines de jeunes chômeurs de la commune avaient déjà passé le concours de gardien de prison avec la promesse d'être embauché sur place. »*

Un pétrolier explose près du Pirée

Nombreuses victimes

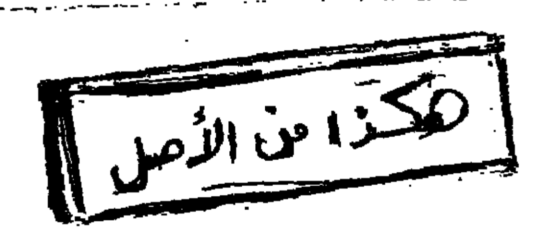
Une explosion a eu lieu, mardi matin 6 septembre, sur le pétrolier *Anangel-Greatness*, qui était ancré près du port du Pirée pour y subir des réparations. Le navire a été coupé en deux et a commencé à couler.

Selon les autorités, au moins une dizaine de personnes (des ouvriers qui étaient sur le navire pour y effectuer des travaux de soudure) ont été tuées par l'explosion.

On ne connaissait pas, mardi en fin de matinée, le nombre exact de victimes (tuées et blessées par brûlures) ni les causes précises de l'accident. — *(Reuter, AFP.)*

● **Mort accidentelle d'un opposant marocain.** — Un opposant marocain, Khaled Cherkaoui, vingt-huit ans, qui vivait en exil en France avec un statut de réfugié politique, est décédé samedi 3 septembre dans un accident de la route à Chevillon-sur-Huillard près de Montargis (Loiret). Sa mère a été elle aussi tuée dans l'accident et un troisième passager de la voiture, dont l'identité n'a pas été communiquée, a été grièvement blessé. Selon l'avocat de Khaled Cherkaoui, la thèse de l'accident est la plus probable. Khaled Cherkaoui, chef de file du mouvement révolutionnaire marocain était considéré comme un des responsables de l'opposition islamique dans son pays. Accusé d'avoir participé à l'organisation des « émeutes de la vie chère » à Marrakech en 1984, il avait été condamné à mort par coutumace par un tribunal de Casablanca.

● **Le père de Paolina refuse toujours de révéler où se trouve sa fille.** — Le bâtonnier Marc Guillaneuf du barreau de Riom (Puy-de-Dôme) qui assure la défense de Jean-Marc Finet, ce commerçant de Maringues placé sous mandat de dépôt pour avoir refusé de présenter sa fille Paolina, cinq ans, à son ex-épouse (*le Monde* du 6 septembre), a intenté une action en référé pour obtenir une levée d'exécution provisoire. Il a aussi fait appel de l'ordonnance qui a donné la garde de l'enfant à la mère, de nationalité uruguayenne, Mme Forli Selva.



هكذا من الأصل

Culture

CINÉMA

Le Festival du film américain à Deauville

Soixante ans d'oscars, Claudette Colbert, Ann Marget, passage éclair de Robert de Niro pour présenter Midnight Run, *hommages à William Friedkin, à Jonathan Demme... Le Festival de Deauville, consacré au cinéma américain, s'est fait une spécialité des stars éternelles et de celles qui espèrent le devenir. Commencé le 2 septembre, il croise la Mostra de Venise.*

D'ailleurs plusieurs films vont d'une ville à l'autre : ainsi, les Modernes *d'Alan Rudolph* (le Monde *du 11 septembre),* Big *de Penny Marshall;* Good Morning Vietnam *de Barry Levinson* (le Monde *du 3 septembre). Deauville présente évidemment des inédits, dont* Masquerade *de Bob Swain, et même une première mondiale,* la Bête de guerre *de Kevin Reynolds.*

« Masquerade », de Bob Swaim

Le séducteur et la mort

Réalisateur d'origine américaine, Bob Swaim tourne, pour la première fois, un vrai film hollywoodien. Son meilleur film.

La Nuit de Saint-Germain-des-Prés (où l'on découvrit Daniel Auteuil) était une remarquable adaptation d'un roman policier de Léo Malet. *La Balance*, tourné également à Paris, accumulait les conventions de la série noire française (cette plaie), ce qui n'empêcha pas un grand succès public et une pluie de césars. *Escort Girl*, tourné à Londres, se promenait entre la comédie sophistiquée et le thriller. Pas convaincant mais, tout de même, une bonne technique narrative.

A quarante-cinq ans, Bob Swaim, cinéaste d'origine américaine, vient enfin de réaliser un film aux Etats-Unis. Et a réussi son coup, grâce à un scénario (de Dick Wolf) monté comme un parc d'attractions truqué, grâce à un style nerveux, serré, de vrai thriller à l'hollywoodienne. Pas un temps vide dans l'intrigue, les rapports des personnages. C'est du spectacle avec suspense à tiroirs.

Tim Whalan est, sur la côte est, barreur d'un yachtman très riche, Morrison. Il couche avec Brooke (Kim Cattrall), la femme de son patron. Elle est quelque peu nymphomane, lui, gigolo sur les bords. Rob Lowe a la beauté du diable et des airs penchés d'enfant qui veut séduire. Tim Whalan est orphelin. Olivia Lawrence, qui a grandi sans son père, vient de perdre sa mère. C'est une grande adolescente attardée, solitaire, timide, héritière d'une immense fortune. Meg Tilly possède un charme gauche. Comme autrefois Audrey Hepburn, elle apporte, à l'écran, un curieux mélange d'innocence et de volonté farouche, une ambiguïté de femme-enfant.

Olivia tombe amoureuse de Tim. Le dernier mari de sa mère, Tony Gateworth, affreux parasite alcoolique (John Glover force exprès sur l'aspect antipathique), s'oppose à cette liaison, craint un mariage. Une machination se monte dont on ne dira rien, car raconter ce film, c'est le détruire. Sachez simplement qu'il y a plusieurs morts dans le sillage de Tim, et qu'un jeune policier, Mike McGill (Doug Savant), ami d'enfance d'Olivia, et qui l'aime, ne mène pas ses enquêtes avec sérénité.

Comme Hitchcock, Bob Swaim épingle les rites d'une société menée par l'argent et les passions. Et l'érotisme est sa part très personnelle. Une trouble fascination – reliée, on le sait à la fin, au cœur même de la machination dont on ne connaît qu'un aspect – se dégage des corps *masculins surpris dans leur intimité*. Les pièges se referment les uns après les autres, inéluctablement. Et la découverte de la vérité laisse un étrange goût de cendres à la victime de l'amour.

JACQUES SICLIER.

« Bête de guerre », de Kevin Reynolds

Hommes entre eux

Un tank, bête de guerre blessée dans des paysages lunaires. Un voyage initiatique qui va de poncifs en poncifs.

Un village afghan ravagé par la guerre. En mission punitive, les chars soviétiques opèrent au lance-flamme. Un résistant halluciné tire sur un tank. Le capitaine de l'équipage ordonne de l'écraser. Le conducteur, un intellectuel à lunettes, obéit en dépit de son dégoût, de son horreur. Le capitaine est une brute, mais il avait huit ans à *la bataille de Stalingrad et il a vu* son père pendu par les Allemands. Le reste de l'équipage est composé d'un brave type, mais apeuré, incapable de révolte, d'un voyou opportuniste, d'un intellectuel afghan qui n'a pas l'impression de trahir les siens.

Il croit au contraire œuvrer pour la raison, contre le fanatisme religieux – ainsi le fanatisme primitif des femmes dévorées par l'esprit de vengeance. Le film de Kevin Reynolds, *la Bête de guerre*, porte en exergue un vers de Kipling qui dit de se méfier de ces femmes afghanes, « dépouilleuses d'entrailles, si tu les vois venir, prépare toi seulement à mourir comme un soldat ».

Tout ceci est si l'on ose dire symbolique. Kevin Reynolds a rêvé de son *Apocalypse now*. Et comme c'est déjà fait pour le Vietnam, pourquoi pas l'Afghanistan. Il ne s'agit pas de concurrencer Rambo. L'antisoviétisme n'est même pas en cause. Côté russe comme côté afghan, on se trouve devant des personnages bien stéréotypés, qui représentent de quoi alimenter un lourd mélo à thèse comme il en a existé au début du siècle.

Pourtant, la situation est la même que dans le premier film de Kevin Reynolds, *Une brigade d'enfer, Fandango* (*le Monde* du 6 août) : un véhicule déglingué perdu dans un désert lunaire ; un groupe d'hommes unis par une sorte de pacte et qui au long du film se désagrège. Un voyage initiatique vers une vérité introuvable.

La Bête de guerre a été tourné en Israël, *dans de magnifiques montagnes* ravinées où le tank poursuit sa route, bête de guerre blessée, fantasmagorique, poursuivi par les Afghans qui l'encerclent, galopent, disparaissent. A un moment, on espère un suspense, la magie d'une *Patrouille perdue*...

Le film est plus net, plus rigoureux que *Fandango*, mais Kevin Reynolds semble avoir perdu l'ironie *sensible qui en faisait le charme.* Il s'éblouit lui-même de ses beaux paysages, accumule les poncifs d'images et d'idées. Son tort est peut-être d'avoir situé sa fable dans une actualité immédiate, trop brûlante, trop complexe pour supporter une schématisation aussi consternante.

COLETTE GODARD.

Deux disparitions

Colin Higgins

On apprend la mort du metteur en scène américain Colin Higgins, disparu le 5 août dernier. Il était âgé de quarante-sept ans.

Né à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en 1941, d'un père américain et d'une mère australienne, Colin Higgins passe son enfance en Australie, commence ses études aux Etats-Unis puis se consacre au théâtre et, en 1960, prend des leçons d'art dramatique à l'Actor's Studio. En 1967, il entre à l'école de cinéma de l'UCLA, où il sera professeur assistant. En 1970, il écrit le scénario d'*Harold et Maud*, qui lui vaut un très grand succès et dont il tirera un roman puis une pièce de théâtre. *Harold et Maud* est porté à l'écran par Hal Ashby en 1971. Scénariste de *Transamerica Express* pour Arthur Hiller, Colin Higgins réalise son premier film en 1978. C'est *Drôle d'embrouille*, comédie d'humour noir truffé de clins d'œil à Hitchock. Viennent ensuite *Comment se débarrasser de son patron* (1980), comédie féministe avec Jane Fonda, Lily Tomlin et Dolly Parton, et *la Cage aux poules* (1983), parodie de western et comédie musicale un peu leste où Dolly Parton, la chanteuse de country-music, fait un numéro à la Mae West.

J. S.

Gert Froebe

L'acteur allemand Gert Froebe est mort le 5 septembre à Munich des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Gert Froebe avait débuté au cinéma en 1945, tourné, depuis, une centaine de films et gagné, dans les années 60, surtout grâce à son rôle de « méchant » dans *Goldfinger*, une renommée internationale.

Né le 25 décembre 1912 à Planitz, dans la région de Zwickau, en Saxe, il avait appris le violon et s'était installé comme décorateur avant de devenir acteur de théâtre en 1937. A partir de 1945, il est un « second rôle » du cinéma ouest-allemand mais, sauf *Ballade berlinoise* (R.A. Stemmle, 1948), les films qu'il tourne ne passent pas les frontières. On le voit dans *Double Destin*, de Victor Vicas (1954). Très populaire en Allemagne, il va, comme Curd Jurgens, devenir célèbre en France, en jouant dans *Les héros sont fatigués*, de Yves Ciampi (1955), *Typhon sur Nagasaki* (encore Ciampi, 1956), *Celui qui doit mourir* (Jules Dassin, 1956), *Charmants Garçons* (Henri Decoin, 1957), *Echec au porteur* (Gilles Grangier, 1958), font adopter cet acteur dans la force de l'âge, corpulent et jovial, qui sait être, aussi, inquiétant. Maintenant vedette *en* son pays (*la Fille Rosemarie Nitribitt*, de Rolf Thiele, 1958), il est, en 1960, dirigé par Fritz Lang dans *le Diabolique Docteur Mabuse*.

En 1962-1963, il fait des compositions diverses dans une nouvelle version en couleurs de *l'Opéra de quat'sous* (Wolfgang Staudte), *le Meurtrier*, de Claude Autant-Lara, *Peau de banane*, de Marcel Ophüls. En 1964, il est l'adversaire acharné de James Bond : *Goldfinger* (Guy Hamilton) lui vaut la renommée internationale. Il tourne moins ensuite et commence à être considéré comme une vedette de prestige.

Il incarne le *général von Choltitz*, commandant militaire allemand de Paris au moment de la Libération dans *Paris brûle-t-il* (René Clément, 1966) et le moine Raspoutine, mauvais génie de la cour impériale russe dans *J'ai tué Raspoutine* (Robert Hossein, 1966). En RFA, les critiques voient en lui l'égal d'Emil Jannings, le « monstre sacré » des années 20-40. Pour son soixantième anniversaire, il avait reçu la médaille du Mérite artistique. Etabli à Munich, il travaillait surtout, ces dernières années, pour la télévision et le théâtre.

J. S.

ARTS

Jack Lang et le patrimoine

Nouvelles variations sur un vieux thème

Au château de Chambord, dont les espaces d'accueil viennent d'être réaménagés par Jean Nouvel, Jack Lang, en prologue à l'opération « portes ouvertes », des Monuments historiques, devait présenter, le mardi 6 septembre, les grandes lignes de sa politique à l'égard du patrimoine.

Ne dites pas à Jack Lang que le patrimoine est devenu l'une de ses priorités. Il vous répondra qu'utiliser cette expression revient à vouloir masquer une stagnation générale. Aucune allusion, bien sûr, à son prédécesseur, qui avait fait de ce chapitre le fer de lance de son action.

Il est certain qu'on avait reproché à Jack Lang d'avoir négligé les vieilles pierres dont il avait la charge au profit d'entreprises plus médiatiques, plus « rentables » immédiatement. On vous démontrera aujourd'hui rue de Valois, chiffres et graphiques à l'appui, en s'embrouillant un peu dans les pourcentages, qu'il n'en a rien été.

La démonstration inverse est aussi convaincante. Elle a été faite à maintes reprises entre 1986 et 1988. Comment pourrait-on d'ailleurs s'y retrouver puisque les bases de calcul ne sont pas les mêmes et qu'il est aisé de jongler avec des crédits votés, mais non distribués, affectés à d'autres programmes ou évaporés en cours d'année ?

Une chose est certaine. Le budget de la culture pour l'année 1989 augmentera d'environ 10 % et cette manne supplémentaire profitera prioritairement au patrimoine. Les crédits de restauration des Monuments historiques représenteront près de 1 milliard de francs. Au terme de la loi-programme, cette augmentation devait être de 5 %. Elle atteint près de 18 %. En outre, il faut ajouter à cette somme les *130 millions prévus pour la réfection* des façades et des toitures du Louvre, dont la charge est désormais supportée par l'établissement public du Grand Louvre. Les crédits d'entretiens progressent de 58 millions de francs (+ 42 %).

Mais, pour le ministre, le patrimoine ne saurait être assimilé à la seule direction des Monuments historiques. Aussi un gros effort est-il fait en direction de l'archéologie et de l'ethnologie. Les crédits d'intervention de la première augmenteront de 2,5 millions de francs et ceux de la seconde de 1,5 million de francs. Dans le domaine de la formation, enfin, 2 millions de francs supplémentaires permettront de développer l'Institut du patrimoine comme les classes du même nom. Le mariage de l'art contemporain et des *vieilles pierres devrait continuer* à vivifier les Monuments historiques. *« Dans ce domaine, je persiste et signe »*, affirme le ministre qui ne fait là que poursuivre une vieille tradition. A la postérité de séparer le bon du médiocre, le novateur du « pompier ». Ce dernier ne résiste guère à l'épreuve des ans. Surtout s'il se pare des apparences de la « modernité ». Aussi ce mariage ne doit-il jamais être irréversible.

Par ailleurs, cette volonté d'ouvrir le patrimoine a conduit le ministre à une quadruple réflexion :

● Protéger les lieux de mémoire dans les cités, l'esthétique d'un espace qui ne s'appuie sur aucun monument classé. L'affaire du bar du Fouquet's (1) sur les Champs-Elysées pose concrètement le problème. Il y a là un vide juridique qui ne pourrait être comblé qu'en empiétant sur les nouveaux pouvoirs que la loi de décentralisation a confiés aux municipalités.

● Se préoccuper d'autre part du patrimoine rural, pas seulement des bâtiments ou des instruments agricoles mais aussi du paysage. Il y aura là fort à faire après les ravages opérés par le remembrement et les *plans hâtifs d'occupation des sols*.

● Inventer encore une catégorie de monuments d'« intérêt local » qui seraient pris en charge par les collectivités territoriales. Mais comment ne pas faire que ceux-ci soient considérés comme des monuments au rabais ? Une réflexion dans ce sens a été demandé au maire d'Angers, Jean Monnier (divers gauche).

● Enfin, dresser un inventaire complet des sites et des objets de la période révolutionnaire.

Mais le patrimoine, affirme Jack Lang, *« ne se résume pas non plus à la seule politique d'un ministère ». « Les liaisons interministérielles devraient être la règle. Le problème de l'archéologie doit être discuté avec les affaires étrangères et la recherche. Les classes du patrimoine avec l'éducation nationale. La signalisation et les circuits avec le tourisme. La dimension économique de ce secteur est maintenant admise par tous. Il faut l'exploiter avec intelligence et discernement. »*

Autre préoccupation ministérielle : la fameuse échéance européenne de 1992. Il va falloir, ici comme ailleurs, adapter les législations, affronter une concurrence qui risque d'être vive, notamment dans le domaine de la restauration, et surtout multiplier les formes de collaboration. Déjà une équipe de chercheurs franco-allemands est chargée d'examiner à travers dix sites (cinq en France et cinq en Allemagne) les méfaits de la maladie de la pierre. L'année du Bicentenaire devrait être une bonne année pour le patrimoine.

EMMANUEL DE ROUX.

(1) Le bar du Fouquet's est menacé *d'être transformé en restaurant* « rapide » par ses propriétaires. Une escalade qui risque, à court terme, de gagner l'ensemble des Champs-Elysées et de les défigurer irrémédiablement.

VENTES

Les soldes Elton John

« Il est temps de revenir à ma vraie personnalité ». La quarantaine et autant d'albums à son actif, une réputation d'excentrique bien établie, Reginald Dwight, plus connu sous son peudonyme d'Elton John, qui, pendant près de vingt ans, a amassé dans sa résidence campagnarde du Berkshire quelque deux mille objets des plus divers (le meilleur et souvent le pire) a décidé de les vendre aux enchères.

Sotheby's, qui avait au mois de mai dispersé les biens d'Andy Warhol, espère cette fois-ci que les Mickey Mouse en tissu, la centaine de paires de lunettes fantaisistes de l'interprète de *Bernie and the Jets* remporteront autant de succès que les montres en série du pape du Pop Art (*le Monde* du 22 avril). Même si la collection d'Elton est loin d'être à la hauteur de celle d'Andy, la vénérable maison de New Bond Street n'en attend pas moins de 30 millions de francs.

Dès son plus jeune âge, Elton aura deux passions : le football et la musique. La première l'amènera à devenir propriétaire du club de Watfford, dans lequel il aurait déjà investi plus de 1 million de ivres (10 millions de francs). Un « hobby » ruineux qui aurait contraint le chanteur à vendre sa collection. Quant au rock'n roll, il le *découvrira à travers les diques de* Bill Haley, Little Richard et Jerry Lee Lewis que sa mère rapportait à la maison. Elton John possède une des plus importantes collections privées de disques qu'il s'est bien gardé d'inclure dans la vente, à l'exception de son trente-trois tours *Yellow Brick Road* or et platine, estimés 12 000 F et 30 000 F. Musique toujours, avec un juke-box américain de Wurlitzer des années 40 – dôme en acajou décoré de Plexiglas vert, rouge et crème. Aujourd'hui très recherché, il est évalué à plus de 50 000 F.

Mais la vente serait incomplète sans la dispersion de quelque cent quarante tenues de ville et de scène, plus extravagantes les unes que les autres. Une spécialité particulièrement appréciée des Anglo-Saxons.

A titre de comparaison, un costume porté par Paul McCartney a été récemment adjugé 30 080 F dans la capitale britannique. Estimé 25 000 F, un *déguisement de pirate* porté par Elton John, avec un volumineux col en forme de bananes pourrait connaître le même sort. De même que ses gigantesques bottines surélevées qu'il portait dans *Tommy*, l'opéra rock de Ken Russel qui pourraient partir à 18 000 F.

An début des années 70, Elton John se mit à acheter de l'art nouveau et de l'art déco. En masse : affiches de Mucha, Steinlein ou Cheret, dessins d'Erté, vases de *Gallé*, lampes *champignons* de Daum, abat-jour en verre irisé de Tiffany, animaux en pâte de verre d'Argy Rousseau, bacchantes de Lalique. Plus surprenantes sont ses cent vingt sculptures des années 20, acrobates, personnages de comédie ou orientales comme cette *Danseuse du temple* du Roumain Chaparus estimée à 300 000 F.

Mais le clou est *un ensemble* exceptionnel de tables, bureaux, chaises, fauteuils, miroirs et vitrines dessinés par Carlo Bugatti. Ces meubles massifs se démarquent de la production art nouveau par leur style d'inspiration mauresque et les matériaux employés : velin peint, cuivre repoussé, bois, étain ou daim. Un banc, *flanqué* de deux sièges, entre 100 000 F et 150 000 F.

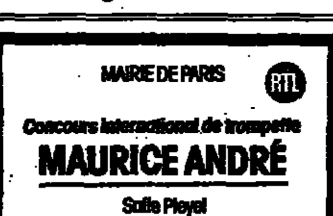
Parmi les créations de Fabergé, Cartier, Boucheron, Van Cleef et Arpels, une curieuse boîte à cigarettes du début du siècle retiendra l'attention. Décorée d'animaux, de médailles, de bouteilles de champagne miniatures en émail ou en diamant, elle porte les initiales de son premier propriétaire, le grand duc Dimitri Pavlovich. Son prix : 50 000 F.

Elton John se sépare également de ses sérigraphies de Marylin par Warhol, de l'assiette *Bouc aux cornes blanches* en terra cuite de Cocteau, d'une aquatinte de Picasso pour 80 000 F, et d'une gouache de Magritte estimée à plus de 300 000 F.

A la veille de cette vente, Elton John n'en demeure pas moins collectionneur dans l'âme. *« Je vais me lancer dans l'ultra-moderne »*, *vient-il de déclarer. En juillet* dernier, à Moscou, il s'est porté acquéreur de deux tableaux contemporains d'Igor et Svetlana Kopystianski.

ALICE SEDAR.

★ La vente a lieu du 6 au 9 septembre à Londres chez Sotheby's.



Culture

La rentrée des arts

De Cézanne à Tinguely (en attendant Gauguin)

En septembre, nos institutions marchent encore à l'heure de l'été, comme la province d'ailleurs. Le centre Pompidou, par exemple, est encore plein des années 50, jusqu'en octobre. Et s'il n'y avait à la fin de cette semaine la reprise des galeries, on serait tenté d'attendre les alentours du 20 pour ouvrir l'œil – sur Cézanne, Vieira da Silva ou les artistes de l'UAM.

Octobre sera plus animé. c'est le mois de plusieurs rendez-vous annuels : celui de la « Ruée vers l'art » (du 15 au 23) propice au parcours des musées et de leurs collections, et de la FIAC ; celui aussi du Festival d'Automne qui, cette année, propose une exposition Etienne Martin. Et le Grand Palais présentera, à partir du 14, une exposition importante sur le Seicento. Puis, une à une, commenceront les manifestations du mois de la photo (novembre). Quant à l'exposition Gauguin, le grand événement de la saison, c'est en janvier qu'elle s'ouvrira (le 13, au Grand Palais).

G. B.

Vieira da Silva. – Hommage à l'artiste portugaise qui, cette année, fête ses quatre-vingts ans. Regroupées autour de quelques thèmes – scénographies, azulero, musique, lumière – les quatre-vingt-dix tableaux de l'exposition (présentée cet été à Lisbonne) évoquent plus qu'ils ne retracent le parcours de l'artiste depuis 1931.

★ Grand Palais, 24 septembre-21 novembre.



Vieira da Silva

Cézanne, les années de jeunesse. – Londres (la Royal Academy) et Washington (la National Gallery of Art) se sont associées à la Réunion des musées nationaux pour présenter – cela n'avait encore jamais été fait – le premier Cézanne, celui des années 1860, un familier de Delacroix et de Daumier, de Millet, Courbet, Couture et Manet.

★ Musée d'Orsay, 21 septembre-1er janvier.

Les années UAM : l'Union des artistes modernes 1929-1958. – L'UAM a été créée par un petit groupe d'architectes-décorateurs d'avant-garde refusés au Salon des artistes décorateurs de 1929. Charlotte Perriand, René Herbst, Hélène Henry, Francis Jourdain, Mallet-Stevens, en ont été la cheville ouvrière. Le Corbusier, Chareau, Sonia Delaunay, Cassandre, Léger, entre autres, d'éminents membres. L'histoire de l'association, dont le sigle a été longtemps synonyme de modernité et progrès, commence tout juste à être faite.

★ Musée des arts décoratifs, 23 septembre-29 janvier.

Gérard Garouste. – Le parcours depuis 1968 d'un artiste cultivé, passé du discours sur la peinture à la peinture tout court, sans perdre le goût de la narration, ni celui des jeux d'énigmes.

★ Centre Georges Pompidou, galeries contemporaines, 28 septembre-27 novembre.

Erik Boulatov. – En une vingtaine de tableaux. Pour faire connaissance avec l'une des figures principales de la nouvelle scène artistique soviétique.

★ Centre Georges Pompidou, galeries contemporaines, 28 septembre-27 novembre.



« Passementerie » d'Etienne Martin

Etienne Martin. – Il est l'invité du Festival d'Automne. On ne s'en plaindra pas car de « demeures » en « passementeries », de petits en grands « bois » déracinés, sa sculpture habitée est riche, et son histoire déjà longue, dont on n'a pas encore dit ni montré tout l'intérêt.

★ Chapelle de la Salpêtrière, 1er octobre-10 novembre.

Seicento : la peinture italienne dans les musées français. – Des ravages du caravagisme au baroque romain triomphant, un choix de cent soixante tableaux, pour éclairer notre lanterne sur le dix-septième siècle italien, que nous connaissons mal, bien qu'il soit très largement représenté dans les collections publiques françaises.

★ Grand Palais, du 14 octobre au 2 janvier.

Le symbolisme dans les collections du Petit Palais. – Parmi les deux cents œuvres proposées, certaines n'ont jamais été montrées au public – ainsi les quatre grandes toiles des *Ages de la vie* d'Eugène Carrière, ou l'ensemble complet des peintures, pastels, dessins et lithos d'Odilon Redon appartenant au musée. De quoi faire rêver parfois, du côté d'Orsay.

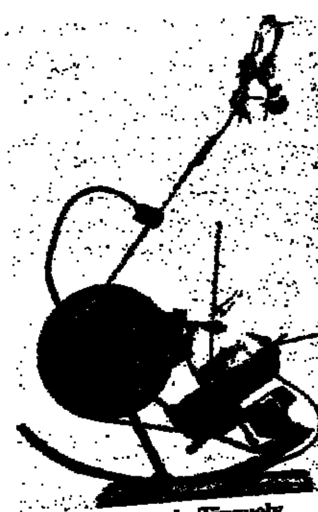
★ Petit Palais, 21 octobre-19 février.

Sigmar Polke. – Une rétrospective, la première en France, d'un artiste allemand qui, depuis les années 60, a entrepris de peindre la peinture. De lui on connaît surtout les amalgames systématiques d'images hétérogènes, figuratives et abstraites, qui semblent avoir inspiré plus d'un jeune peintre des années 80.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 20 octobre-1er janvier.

Dessins de Matisse. – L'ensemble des œuvres sur papier conservées au Musée national d'art moderne. Cette présentation coïncide avec la publication d'une nouvelle édition du catalogue raisonné des Matisse du musée, dont la collection s'est singulièrement enrichie depuis 1982.

★ Centre Georges-Pompidou, cabinet d'art graphique, fin octobre-début janvier.



« Bascule » de Tinguely

Tinguely 1954-1987. – Tristes ou gaies, drôlement sentimentales, poétiques, humoristiques et folles, les machines sculptées, mouvementées et bruyantes, d'un ingénieux bricoleur suisse. Une grosse rétrospective mitonnée par Pontus Hulten qui du Palazzo Grassi à Venise l'a envoyée à Turin avant de la proposer pour le cinquième étage du Centre Pompidou.

★ Centre Pompidou, 1er décembre-3 avril.

Trésors sacrés, trésors cachés. – Le patrimoine des églises de Seine-et-Marne, dont le conseil général, depuis 1983, a pris en main la restauration et la mise en valeur. Peintures, sculptures, manuscrits, tissus et objets liturgiques du huitième au dix-neuvième siècle.

★ Musée du Luxembourg, 10 septembre-30 octobre.

Icônes bulgares, école de Tryavna. – Comment, du dix-septième au dix-neuvième siècle, une petite ville du Balkan central a perpétué la tradition des icônes. L'exposition est présentée à l'occasion du Festival d'art sacré de la Ville de Paris.

★ Hôtel de Sully, 13 septembre-30 octobre.

M. Icônes et merveilles, mille ans de tradition chrétienne. – Cette fois, c'est pour célébrer le baptême de la Russie, il y a mille ans, que des fragments d'iconostases et des manuscrits enluminés, aujourd'hui dispersés à travers l'Europe, du Vatican aux pays scandinaves, ont été réunis.

★ Musée Cernuschi, 25 novembre-19 février.

Paul Abadie. – Plus controversée encore que celle de Viollet-le-Duc, l'œuvre d'un architecte restaurateur du dix-neuvième siècle ayant opéré à Notre-Dame de Paris, à Saint-Pierre d'Angoulême et à Saint-Front de Périgueux, avant de livrer son grand œuvre : la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

★ Musée des monuments français, 5 novembre-16 janvier.

La FIAC. – Le rendez-vous français des marchands d'art contemporain qui attire toujours plus de visiteurs (au moins cent mille lors des dernières éditions) aura quinze ans cette année. On y attend cent trente galeries dont la moitié sont étrangères, et trente revues spécialisées dont les stands se déploiront comme d'habitude sous la verrière du Grand Palais. Pour changer un peu, et faire événement, la FIAC avait eu l'idée, l'année dernière, d'inviter des galeries danoises. Cette fois, c'est l'Espagne qui sera au cœur de la foire, avec onze galeries pour témoigner, espérons-le, du dynamisme de la création d'aujourd'hui dans la péninsule ibérique.

★ Grand Palais, 22-30 octobre. Soirée inaugurale le 21, au profit de Médecins du monde.

Du côté des galeries

Samedi 10 septembre, vernissages en série dans le quartier Beaubourg, où l'on semble manifester toujours plus de lassitude à l'égard des façons débridées de peindre, sinon de la peinture tout court. A une ou deux exceptions près.

Muntadas : galerie Gabrielle Maubrie.

Laurence Wiener : avec Mollet-Vieville (chez Picard Surgelés, mais oui !)

Combas et Carl André : chez Yvon Lambert.

Luciano Castelli : chez Farideh Cadot.

Patrick Tosani et Michel Parmentier : chez Durand Dessert.

IFP : chez Ghislaine Hussenot.

Christian Eckart : galerie Laage-Salomon.

Joel Shapiro et Alberola : chez Templon.

Abraham David Christian : chez Philippe Casini.

Peter Laurence Mol : galerie Marquardt.

Rockenschaub : galerie Sylvana Lorenz.

Edward et Nancy Kienholz : galerie Zabriskie.

A signaler aussi : **Jean-Pierre Bertrand**, galerie de France et **Michel Seuphor**, galerie Convergences – vernissage le 8. Et du côté de la rive gauche, **Claude de Soria** chez Marie-Hélène Montenay.

Communication

La réforme de l'audiovisuel

Les pouvoirs publics veulent renforcer la vocation éducative de la télévision

Ministres et responsables socialistes semblent s'être donné le mot. De Laurent Fabius à Lionel Jospin, de Catherine Tasca à Jack Lang, on n'entend plus qu'un seul mot d'ordre : « *La télévision doit retrouver sa vocation éducative.* » A l'heure où le gouvernement fait de la formation des Français la priorité des priorités, les télévisions, chaînes publiques en tête, sont fermement priées de renouer avec le premier des trois commandements de service public : « *éduquer, informer, distraire* ».

Les professionnels qui ont suivi la semaine dernière cette rentrée officielle de l'audiovisuel qu'est devenue l'université d'été de Carcans-Maubuisson ont clairement entendu le message. Ils ne sont pas très sûrs pourtant de l'avoir bien compris. Le gouvernement socialiste veut-il bouleverser comme en 1981 les écrans de télévision au risque de perturber une fois encore les habitudes des téléspectateurs ? Ou a-t-il l'intention de réaliser un vœu déjà ancien du président de la République en créant une chaîne éducative ? Ou encore prend-il simplement ses marques pour aborder le débat parlementaire sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la négociation sur les nouveaux cahiers des charges des chaînes ?

Les responsables de la télévision reconnaissent eux-mêmes, en privé, que la situation s'est sensiblement dégradée depuis deux à trois ans. Le séisme de la privatisation qui a secoué le paysage audiovisuel a provoqué la disparition de nombre La télé-d'émissions traditionnelles. vision scolaire, qui trouvait asile, le samedi après-midi, sur TF 1, doit aujourd'hui payer, au prix fort de la publicité, une seule heure hebdomadaire sur FR 3.

La lanterne rouge

La France est dans ce domaine la lanterne rouge des chaînes européennes. Les magazines consacrés à l'économie, aux sciences, aux problèmes d'éducation ont pratiquement disparu des écrans. Les rares documentaires sont relégués aux heures tardives de la soirée. Les émissions culturelles, à l'exception des productions un peu élitistes de la Sept, n'ont plus droit de cité avant minuit.

En dehors des cours d'anglais cryptés de Canal Plus, l'initiation aux langues est radicalement absente. Comble de la dérive, la télévision française a été incapable de réaliser une méthode de français à l'intention des publics étrangers et a laissé ce soin à la BBC et aux chaînes allemandes, qui vendent leurs méthodes de français dans le monde entier.

Ce forfait culturel est encore aggravé par l'avalanche simultanée de séries américaines sur les écrans. Le directeur général de TF 1, Patrick Le Lay, reconnaissait lui-même dans un débat à Carcans que la situation devient préoccupante : « *Il faut éviter que nos enfants imaginent, comme les jeunes téléspectateurs italiens, que la justice est toujours rendue par un shérif !* »

Face à ce constat, la puissance publique hésite encore sur la marche à suivre et ses initiatives paraissent encore un peu brouillonnes. A la demande d'Hubert Curien, Mme Tasca a créé une mission de réflexion sur les émissions scientifiques, commune aux ministères de la recherche et de la communication. De son côté, Lionel Jospin a chargé M. Jacques Pomonti, ancien président de l'INA, de lui faire des propositions sur les rapports entre éducation et télévision. M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, a évoqué à Carcans la possibilité de coproductions avec les chaînes.

Tout cela n'empêche pas le ministère de la culture et de la communication de poursuivre une réflexion à plus long terme sur l'évolution de l'audiovisuel français. Deux voies s'offrent à lui : imposer des missions éducatives précises aux chaînes publiques, comme cela se fait en Grande-Bretagne et en Allemagne, ou créer, comme aux Etats-Unis et au Brésil, une chaîne à vocation éducative qui pourrait être FR 3. Mais les deux solutions supposent un effort budgétaire important.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

M. Silvio Berlusconi négocie son implantation en Espagne

M. Silvio Berlusconi, le magnat de la télévision italienne, actionnaire et vice-PDG de la 5, négocie actuellement son implantation sur le marché de la télévision espagnole. Fort d'un accord déjà conclu avec la télévision catalane TV 3 portant sur des échanges de programmes et la fourniture de publicité par la société Publiespaña, filiale espagnole du groupe Fininvest, M. Berlusconi discute avec les responsables des télévisions régionales de Madrid, du Pays basque, d'Andalousie et de Galice en vue de multiplier ce type d'accord.

La Fininvest aurait l'intention de ne prendre que des participations minoritaires dans les futures télévisions espagnoles, a indiqué l'homme d'affaires italien lors d'un entretien avec le président de la région autonome de Madrid, M. Joaquim Leguina. « *La télévision privée,* a-t-il ajouté, *aura besoin de forts investissements et de beaucoup de temps avant d'être en condition d'affronter la concurrence avec la télévision d'Etat.* »

Saisie à Nîmes au début de l'été

Télé-Bleue menace de réémettre

A Nîmes, le Canal 60 s'est éteint. Les émissions de Télé-Bleue, petite chaîne hertzienne de télévision locale – non autorisée, – ont été interrompues le 12 juillet dernier par saisie judiciaire, à la suite d'une plainte déposée par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) cinq mois plus tôt. Une décision que ses fondateurs, réunis dans l'Association pour la promotion régionale au travers de la télécommunication, ne sont guère décidés à accepter. Ils ont entrepris de se battre à coups de lettres, pétitions, recours... et « mise en demeure » au président de la République et aux ministres de tutelle, Mme Tasca et M. Lang, pour obtenir d'ici au 15 septembre une autorisation provisoire d'émettre. Faute de quoi, menacent-ils, la chaîne reprendra son existence pirate.

Fondée le 15 mars 1986 sur les bases de la petite Radio-Bleue, présente sur la FM nîmoise depuis plusieurs années, Télé-Bleue proposait quatre à cinq heures par jour « d'actualité locale » avec deux points forts : la tauromachie et les retransmissions de compétitions et rencontres sportives. Mais la chaîne avait aussi quelques velléités en matière d'information politique : durant les campagnes pour les élections présidentielle et législatives, on a même vu des députés du Front national et du Parti communiste s'affronter en direct à l'écran.

Avec un budget annuel atteignant à peine 300 000 F, réuni auprès de sponsors locaux (restaurateurs, concessionnaires automobiles), un émetteur de 200 watts et « *une équipe d'amis très soudée* » (un fabricant de parpaings pour animer la rubrique rock, un médecin pour commenter les reportages et un plombier derrière la caméra), la chaîne avait réussi à fidéliser, selon ses fondateurs, près de cinquante mille téléspectateurs sur un bassin ailant de Nîmes à Arles.

Le public sera déçu et mécontent, clament les partisans de la chaîne, qui ne comprennent pas que l'attribution d'autorisation aux télévisions locales ne soit pas la priorité des successeurs de la CNCL...

Tout en annonçant des bénéfices stables

M. Robert Maxwell négocie avec l'éditeur Macmillan

M. Robert Maxwell ne s'estime jamais battu d'avance. Cet été, il avait lancé une offre publique d'achat (OPA) de l'ordre de 2,3 milliards de dollars (15 milliards de francs) sur l'un des grands éditeurs indépendants des Etats-Unis, Macmillan. Le 26 août, le PDG de Macmillan, M. Edward Evans, rejetait cette OPA qu'il jugeait « insuffisante ». Mardi 30 août, les deux hommes se sont pourtant rencontrés. Le magnat britannique de la presse a eu des « *discussions* » avec M. Edwards Evans à propos d'une éventuelle prise de contrôle d'une partie ou de la totalité du capital de Macmillan. C'est ce qu'a indiqué ensuite un communiqué de la maison d'édition américaine, en confirmant que des informations sur les activités du groupe avaient été fournies à M. Maxwell.

Le même jour, Maxwell Communication réussissait son examen de passage devant les autorités chargées de veiller à l'application de la loi antitrust.

Le lendemain, enfin, le groupe de communication présidé par M. Robert Maxwell annonçait que son bénéfice avant impôt pour le premier semestre 1988 était stable (71,9 millions de livres cette année contre 70,5 millions en 1987), tandis que son chiffre d'affaires – 505,7 millions de livres en 1988 – avait progressé de 36 % par rapport à l'année dernière. Le groupe a indiqué qu'il réaliserait la plus grande part de ses bénéfices au cours du second semestre de 1988. L'été aura permis à Maxwell Communication Corporation de se réorganiser en vue de l'ouverture du marché européen de 1992 : la fondation Maxwell, dont le siège est au Liechtenstein, ne détient plus que 30,1 % du capital du groupe. De ce fait, la majorité des autres actionnaires sont des résidents de la Communauté économique européenne.

M. Montanier au cabinet de Mme Tasca

M. Bernard Montanier, directeur du Syndicat de la presse parisienne (SPP), a rejoint, le lundi 5 septembre, le cabinet de Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, au poste de conseiller technique. Il y sera chargé du dossier de la presse écrite.

[Né le 1er mars 1944, M. Bernard Montanier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il fut notamment administrateur de la Société générale de presse de M. Bérard-Quélin, puis secrétaire général de la Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse instituée par la loi sur la presse de 1984 et présidée par M. Henri Caillavet, ancien ministre. Il assure à partir de 1987 la direction du Syndicat de la presse parisienne présidé par M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*.]

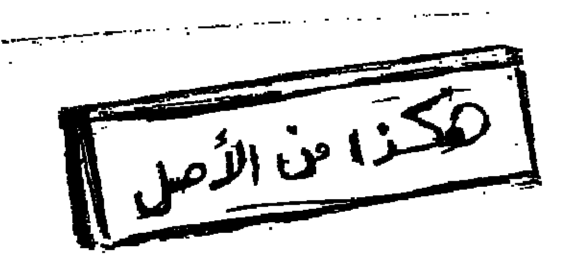
M. Serge Silberman se lance dans la production télévisée

Huit mois après avoir cédé pour 140 millions de francs son prestigieux catalogue de films, le grand producteur français Serge Silberman, âgé de soixante et onze ans, vient de créer une nouvelle société de production, Ciné Alliance. Le capital (300 000 francs) est détenu pour moitié par le producteur lui-même, les 50 % restant se partageant à égalité, et à titre personnel, entre M. Gérald Calderon, PDG des Studios de Billancourt et responsable de la Sofica Images Investissements, et Mme Véronique Cayla, directrice de la Vidéothèque de Paris.

Ciné Alliance coproduit déjà *le Prisonnier de l'Europe*, un film consacré à l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène, et doit tourner, au printemps prochain, *Nostromo*, d'après Joseph Conrad, sous la direction de David Lean (pour un coût de 30 millions de dollars). Mais la nouvelle société se consacrera, selon le magazine américain *Variety*, essentiellement à la production télévisée. Deux projets de mini-séries sont déjà bien avancés. La première, fondée sur un scénario de Visconti, tiré de *A la recherche du temps perdu*, de Marcel Proust ; la seconde, d'après le film à succès *A nous les petites Anglaises*, de Michel Lang.

En janvier dernier, M. Silberman avait cédé ses deux sociétés Greenwitch et Galaxie à la société d'achat de droits Investissements Droits audiovisuels (IDA), contrôlée par Communication Développement, une filiale de la Caisse des dépôts. Au catalogue figuraient plusieurs grands films de Luis Bunuel, ainsi que *Quai des brumes*, de Marcel Carné.

P.-A. G.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TOKYO BAR. Roseau Théâtre (42-71-30-20), 21 h.

PARADISEURS ; VA DONC METTRE AU LIT TES RATURES. Théâtre de Dix-Heures (42-64-35-90), 20 h 30.

MONSIEUR MASURE. Théâtre Daunou (42-61-69-14), 21 h.

FANDO ET LIS. Arlequin (45-89-43-22), 20 h 30.

DÉLIRE A DEUX. Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 20 h 30.

Y A-T-IL UN CHAMEAU DANS L'ASCENSEUR ? Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 22 h 15.

CONSIDÉRATIONS SUR LE VOYAGEUR. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), 20 h 30.

TROIS SOUS POUR MES DESSOUS. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), 22 h.

LE SECRET. Théâtre Montparnasse (43-22-77-74), 21 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). ◇ *Fando et Lis* : 20 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). *Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.*

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.

DAUNOU (42-61-69-14). ◇ Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). *Les Babas-Cadres* : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ Délire à deux : 20 h 30. ◇ *Y'a t-il un chameau dans l'ascenseur ?* : 22 h 15.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-44-38-10). Mozart au chocolat : 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien *dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît* : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). ◇ Considérations sur le voyageur : 20 h 30. ◇ Trois sous pour mes dessous : 22 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). *Ma cousine de Varsovie* : 20 h 45.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). ◇ Le Secret : 21 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Tokyo Bar : 21 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). ◇ Paradiseurs, suivi de Va donc *mettre au lit tes ratures : 20 h 30.*

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30. Barthélémy : 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un *loup-garou* : 19 h. *La Femme rompue* : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : *20 h 30.*

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Quatuor *Rosamonde, 19 h, L. Cabasso (piano).* Œuvres de Haydn, Schubert, Brahms. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Muriel Blaisse, 20 h 30, Piano. Œuvres de Mozart, Debussy, Bartok, Schumann.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20). Christian Legall (contre-alto). Jusqu'au 17 septembre, *20 h.* Dans « la Voce », accompagné au piano par Annie Thomas. Œuvres de Schubert, Haendel, Gluck.

SAINTE-CHAPELLE. Ars Antiqua de Paris. Jusqu'au 22 septembre. Les Trom*pettes de Versailles, 21 h. Œuvres de* Vivaldi, Bach, Haendel (loc. 42-62-40-65).

SQUARE SAINT-LAMBERT. Batterie-fanfare des gardiens de la paix. 17 h.

TAC STUDIO (43-73-74-47). *Pierre Hiri*goyen, Pierre-Etienne Nataf. Jusqu'au 8 septembre, 19 h 30. Guitare. Œuvres de Jolivet, Scarlatti, Albeniz, Ibarrondo. Michel Gaches. Jusqu'au 8 octobre, 19 h 30. Piano. Œuvres de Satie, Bartok.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Les Epis noirs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins *: 20 h 15. Mangeuses* d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15.

EDGAR III (43-20-85-11). *My name is* Lolita : 20 h 15. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Nous, on sème : *22 h 30.*

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Jamais vulgaire : 20 h. Nos désirs font désordre : 21 h 30. Vous avez dit Bigard : 22 h 45.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Lumegarde (1944), de Marc Allégret, 16 h ; Monty Python, la vie de Brian (1979, v.o.s.t.f.), de Terry Jones, 19 h ; Masculins singuliers (1981), de Paul Vecchiali, Corps à cœur (1978), de Paul Vecchiali, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Si vous avez manqué le début : Paris en chantant : Joséphine Baker, Zouzou (1934), *de* Marc Allégret, 14 h 30 ; Paris sur Seine : Actualités Gaumont, Paris au fil de l'eau (1932), de J.-C. Bernard, Boudu sauvé des eaux (1932), de Jean Renoir, 16 h 30 ; Anticipation : 2084 (1984), de Chris Marker, Bande annonce : Alphaville (1965), de Jean-Luc Godard, Bande annonce : l'Affaire des divisions Morituri (1984), de F.-J. Ossang, le *Couple témoin* (1975), de William Klein, 18 h 30 ; la Troisième République : Actualités Gaumont, Stavisky (1974), d'Alain Resnais, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (*Fr.-All., v.o.*) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAD TASTE (*) (néo-zélandais, v.o.) : *Forum Orient Express, 1er* (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, *1er (40-26-12-12)* ; *Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, *14e* (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, *6e* (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC *Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

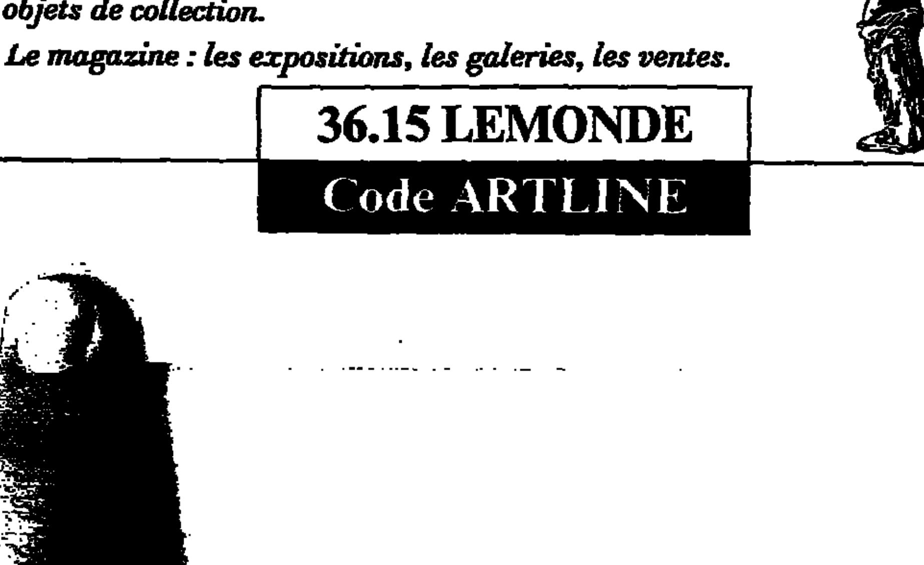
BORIS GODOUNOV (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

COLORS (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-*16-16)* ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) *; UGC Opéra, 9e* (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).




Mardi 6 septembre

CRITTERS 2 (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : *Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).*

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : *Epée de Bois, 5e* (43-37-57-47).

ENVOYEZ LES VIOLONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

HECTOR (Bel.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

HOMEBOY (A., *v.o.*) : *Forum Horizon,* 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *v.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *UGC Opéra, 9e (45-74-95-40)* ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA LECTRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, *18e* (45-22-46-01).

LIAISON FATALE (*) (A., *v.o.*) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAPANTSULA (Afrique du Sud, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gau*mont Parnasse, 14e* (43-35-30-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

MEURTRE A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, *6e* (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MILAGRO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NICO (A., v.o.) : Forum Orient Express, *1er (42-33-42-26)* ; *Publicis Champs*-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, *14e* (43-20-89-52).

NUIT ITALIENNE (It., v.o.) : 14 Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83)* ; *14 Juillet* Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, *11e* (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : *UGC* Danton, 6e (42-25-10-30).

PUBLIVORE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les *Nation, 12e* (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, *14e* (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Parnasse, *14e* (43-35-30-40).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, *6e* (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; *Gaumont Parnasse, 14e* (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : *Rex,* 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LES FILMS NOUVEAUX

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR. Film français d'Edouard Molinaro : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DANGER HAUTE TENSION. (*) Film américain de Paul Golding, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) : UGC Danton, *6e* (42-25-10-30) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e *(45-63-16-16)* ; *Paramount* Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

ENCORE. (*) Film français de Paul Vecchiali : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, *Salle G. de Beauregard,* 6e (42-22-87-23) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'ENFANCE DE L'ART. Film français de Francis Girod : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-*61-10-60)* ; *14 Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HEROS. Film américain de William Tannen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-*42-56-31)* ; *UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; *Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79)* ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

OEUF. Film hollandais de Danniel Danniel, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-*Ciel, 1er* (42-97-53-74) ; *14 Juillet* Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ALADDIN (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ASSASSINS ET VOLEURS (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE CRI (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex *Studio Cujas*), *5e (46-33-86-86).*

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr., v.f.) : *L'Entrepôt, 14e* (45-43-41-63).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, *8e (45-62-41-46).*

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : *Accatone (ex Studio Cujas), 5e* (46-33-86-86).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; *v.f.* : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

EVE (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

FLAMMES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GEORGIA (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HOLD-UP (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MANHATTAN (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

LE MARIN DES MERS DE CHINE (Hong Kong, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

REBECCA (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA SOURIS *QUI RUGISSAIT* (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (*ex Studio Cujas*), 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 7 SEPTEMBRE

« Versailles : les bosquets du parc du château », 14 h 30, cour d'honneur du château, sous la statue de Louis XIV (Office de tourisme).

« Le quartier Bonne-Nouvelle, évocation de la cour des Miracles », 14 h 30, 21, boulevard Bonne-Nouvelle (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Un cloître du dix-septième siècle chez des dominicains de saint Thomas d'Aquin », 15 heures, portail de l'église, *place Saint-Thomas-d'Aquin* (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

11 bis, rue Keppler, 19 h 30 : « Les guides de l'humanité », entrée gratuite (Loge unie des théosophes).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 3 septembre 1988 :

DES DÉCRETS

● Du 29 août 1988 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la section sud (CD 751-A 10) du boulevard périphérique de Tours et conférant à cette voie le statut de route express nationale.

N° 88-905 du 2 septembre 1988, modifiant le décret n° 63-766 du 30 juillet 1963, relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat.

● N° 88-907 du 2 septembre 1988, portant diverses mesures relatives à la procédure administrative contentieuse. (Le rapport au premier ministre du présent *décret est publié* dans ce même numéro du *Journal officiel).*

DES ARRÊTÉS

● Du 24 août 1988, relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs.

● Du 22 août 1988, portant fixation du prix de vente en France continentale de certaines catégories de tabacs fabriqués.

UNE DÉCISION

● Du 2 août 1988, fixant la liste des candidats ayant obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur et de professeur dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique.

∴

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 4 septembre 1988.

UN DÉCRET

● N° 88-910 du 29 août 1988 portant publication de la convention relative à l'entraînement des athlètes djiboutiens de haut niveau entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Djibouti, signée à Djibouti le 7 juin 1986.

UN ARRÊTÉ

● Du 1er août 1988 fixant la liste des assistants des universités-assistants des hôpitaux inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences des universités-praticien hospitalier.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Daniel DALLA GUARDA,
Donatella NARBIAI,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie,

le 3 septembre 1988,

18, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

Décès

– Mme Bernard Béraud,
Ses enfants,
Et tous les membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard BÉRAUD,

survenu à Hyères, le 31 août 1988.

– Nous rappelons à votre souvenir

Louis C. CALIEN,

décédé le 11 août 1988, dans sa quatre-vingt-troisième année,

Et son épouse,

Guilhaine R. SUPIOT,

décédée le 29 juin 1982.

Paris.
Chatenois (39).
Metzervisse (57).

– Comtesse Roland de Chambure,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Le docteur Marie-Kina Tronchet,
Et toute la famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

comte Roland de CHAMBURE,

survenu le 3 septembre 1988, à Evian, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

Une cérémonie en sa mémoire sera célébrée ultérieurement à Paris.

– Mme Friedel Chamozzi,
Nicolas et Caroline,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gabriel CHAMOZZI,

survenu le 3 septembre 1988.

Le service religieux sera célébré le jeudi 8 septembre, à 14 heures, en l'église de Louveciennes (78).

1, allée de la Charbonnière,
78430 Louveciennes.

Les Editions Casterman, Paris et Tournai,
ont le regret de faire part du décès de leur ancien directeur général,

M. Gabriel CHAMOZZI,

survenu le 3 septembre 1988.

Le service religieux sera célébré le jeudi 8 septembre, à 14 heures, en l'église de Louveciennes (78).

66, rue Bonaparte,
75006 Paris.

– Mme Jacques Crouau,
et ses enfants,
M. et Mme Pierre Crouau,
Mme André Laviale,
et ses enfants,
Les familles Touzet, Pallu, Fréchou, Bodin, Lafont, Gallie,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques CROUAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur ECP,
directeur général honoraire,
ancien membre
du conseil d'administration
des Papeteries de Gascogne.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 6 septembre 1988, à Pau.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, place Royale,
64000 Pau.

– Les obsèques de

Michel de LA FOURNIÈRE,
ambassadeur de France en Haïti,

auront lieu le mercredi 7 septembre 1988, à 15 heures, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.

Boulevard de Québec,
45000 Orléans.

(*Le Monde* du 6 septembre.)

– Mme Pierre Louvel,
son épouse,
M. et Mme Jean Louvel,
M. et Mme Robert Louvel,
M. et Mme Henri Louvel,
M. André Louvel,
M. Bernard Louvel,
M. et Mme Marc François,
M. et Mme Jean Mamy,
ses enfants,
Mme René Quermonne,
sa sœur,
Ses vingt et un petits-enfants,
Et ses seize arrière-petits-enfants,
Ses neveux, nièces, cousins, beau-frère et belles-sœurs,
Les familles Louvel, Lefèvre, Ferry, Percie du Sert, Collet, Massenet, Marchal,
M. et Mme Keraval,

font part du rappel à Dieu de

M. Pierre LOUVEL,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé dans sa quatre-vingt-onzième année, muni des sacrements de l'Eglise, le 4 septembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 septembre, à 15 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

38, avenue de Villeneuve-l'Etang,
78000 Versailles.

– Sylvie Marquette
demande à ceux qui l'ont connu et aimé de garder fidèlement le souvenir de son père,

Roger MARQUETTE,

décédé le 30 août 1988, dans sa soixante-douzième année, et inhumé dans la plus stricte intimité.

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. » (Jean Jaurès, Discours à la jeunesse.)

– La famille et les amis de

**Mme Annie
MARTIN-TALBOUTIER**

ont la tristesse de faire part de son décès survenu le 17 août 1988 à Paris, à la suite d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Père-Lachaise.

– Mme Alain Odier,
Etienne Odier,
Béatrice et Bernard Collet
et leur fils,
Edouard et Claude Odier
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Alain ODIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur civil des mines,

survenu à Adainville, le 21 août 1988.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.
Un service religieux sera célébré à sa mémoire, le 15 septembre, à 18 heures, à l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris (16e).

10, rue Saint-Saëns,
75115 Paris.

– Le Père Dujardin, supérieur général de l'Oratoire,
Les Pères de l'Oratoire,
M. et Mme François Rivard,
Leurs enfants et leur famille,
ont la peine de faire part du retour à Dieu du

Père Michel RIVARD,
prêtre de l'Oratoire,

décédé le 2 septembre 1988, à Embrun, dans sa soixante-cinquième année, et la trente-sixième de son sacerdoce.

Les obsèques seront célébrées à l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Braye (Loiret), le mercredi 7 septembre, à 15 heures.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

– Mme Berta Safars,
son épouse,
Martine et Michel,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. David SAFARS (SZAFARZ),
directeur de recherches du CNRS,
à l'Institut Curie d'Orsay,

survenu le 3 septembre 1988.

Les obsèques auront lieu le mercredi 7 septembre, à 18 heures, au cimetière nouveau de Bures-sur-Yvette.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– L'Institut Curie,
section de biologie,
a la tristesse de faire part du décès de

M. David SAFARS,
directeur de recherches au CNRS,

survenu brutalement le 3 septembre 1988.

Centre universitaire,
Bâtiment 110,
91405 Orsay.

26, rue d'Ulm,
75231 Paris Cedex 05.

– M. François Souchal,
M. et Mme Gilles Delacour,
Ludovic, Antoine
et Sébastien,
font part du rappel à Dieu de

Mme François SOUCHAL,
née Geneviève Boucher,

leur épouse, mère et grand-mère,

survenu le 4 septembre 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 septembre, à 16 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

6 *ter*, rue d'Auteuil,
75016 Paris.
88, rue La Fontaine,
75016 Paris.

– Mme Henri Stern,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa sœur,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Henri STERN,
directeur de recherches honoraire
au CNRS,
chargé de conférences
à l'Ecole pratique des hautes études
(IVe section),
secrétaire général honoraire,
fondateur
de l'Association internationale
pour l'étude de la mosaïque antique
(AIEMA),

survenu à son domicile, dans sa quatre-vingt-sixième année, le 4 septembre 1988.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 7 septembre, à 14 h 30, au cimetière intercommunal de Chevilly-Larue, 125, boulevard Jean-Mermoz (Val-de-Marne).

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

17, allée de Trévise,
92330 Sceaux.
25, rue des Acacias,
Garnet,
Levainville,
28700 Auneau.

– La direction des sciences humaines du Centre national de la recherche scientifique,
Ses amis, élèves, collaborateurs et toute son équipe du CNRS,
L'Association internationale pour l'étude de la mosaïque antique (AIEMA),

ont la grande tristesse de faire part de la disparition, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Henri STERN,
directeur de recherches honoraire
au CNRS,
chargé de conférences à l'Ecole pratique
des hautes études (IVe section),
secrétaire général honoraire,
fondateur de l'AIEMA.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 7 septembre à 14 h 30, au cimetière intercommunal de Chevilly-Larue, 125, boulevard Jean-Mermoz (Val-de-Marne).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme veuve Ginette Sultan,
sa mère,
Mlle Michèle Sultan,
sa sœur,
M. et Mme Daniel Sultan
et leurs enfants,
son frère, sa belle-sœur et ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Viviane SULTAN,

survenu le 3 septembre 1988, dans sa trente-neuvième année.

La levée du corps aura lieu le 6 septembre, à 15 h 30, au funérarium de Montreuil, suivie à 16 h 30 de l'inhumation au cimetière de Pantin.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Louis Venault,
M. et Mme L. Laurent Venault
et leur fille,
M. et Mme Georges François
et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Le Bars
et leurs enfants,
Mme Jean Venault
et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Louis VENAULT,

survenu le 4 septembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques ont eu lieu le lundi 5 septembre à Sore (Landes), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

59, cour Pasteur,
33000 Bordeaux.

– Mme Pierre Ziza,
son épouse,
Martine et Michel Clément
et leurs enfants,
Marianne et Jean Sanands
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Ziza
et leur famille,
Ses frères, sœurs, neveux et nièces,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Pierre, Charles ZIZA,

survenu le 1er septembre 1988.

L'inhumation a eu lieu le lundi 5 septembre, au cimetière du Père-Lachaise.

21, rue Laugier,
75017 Paris.

Remerciements

– M. et Mme Alexis Hocquenghem
et leurs enfants,
René Schérer,
Roland Surzur,
Et tous les amis de

Guy HOCQUENGHEM,

expriment leurs remerciements émus à tous ceux qui leur ont apporté lors de ses obsèques leur sympathie.

– Profondément touchés par les nombreux témoignages qu'ils ont reçus à l'occasion du décès de

M. Yehuda RIBOH.

Son épouse,
Fanny,
Ses enfants,
Samuel Riboh (Nancy),
Simy Steinberg (Créteil),
Colette Schultes (Vienne),
Dinah Amsellem (Netanya),
Marie Rouach (Tours),

adressent ici à tous ceux qui se sont associés à leur peine l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– A l'occasion du premier anniversaire de la mort de

Gaston BOETSCH,

une pensée émue est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a quatre ans

René DESLANDES

nous a quittés.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, estimé et qui ont gardé son souvenir.

– Le 25 août 1978

Patrick JACQUOT,
ingénieur chimie de Paris,

nous quittait prématurément.

Il vit dans la mémoire de ceux qui l'ont aimé.

Services religieux

– Giulia Arbib,
Clémente Pagani,
Marcos Pagani
et Annie-Claude Toledano Pagani,
vous informent que les prières du mois pour leur cher et très regretté

Herbert PAGANI,

décédé le 16 août 1988, auront lieu le jeudi 8 septembre, à 19 h 30, à la synagogue de Neuilly.

12, rue Ancelle,
Neuilly-sur-Seine.

Messes anniversaires

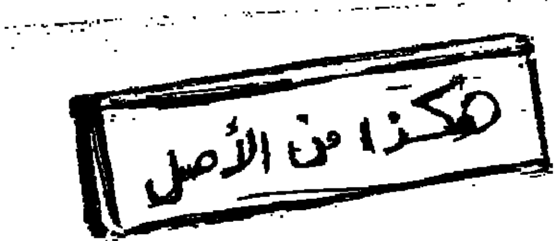
– A l'occasion du sixième anniversaire de la disparition du président élu,

Bachir GEMAYEL,
et
de ses vingt-quatre compagnons,

une messe du souvenir sera célébrée en l'église Notre-Dame du Liban, 15, rue d'Ulm, Paris (5e), le dimanche à 11 heures.

CARNET DU MONDE
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés .... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 6 septembre

TF 1

20.40 Football. Coupe d'Europe des clubs champions (match aller) : Valur Reykjavik-Monaco. **22.20 Magazine : Ciel mon mardi !** Présenté par Christophe Dechavanne. Invi- tée : Isabelle Huppert. **23.35 Journal et Bourse.** **23.50 Magazine : Livres en tête. 0.05 Feuilleton : Les Moi- neau et les Pinson. 0.30 Documentaire : Histoires natu- relles. 1.25 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **1.50 Docu- mentaire : Les grandes expositions. 2.15 Documentaire : Histoires naturelles. 4.35 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 5.40 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **6.05 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Les dossiers de l'écran : Tir groupé ■■ Film français de Jean-Claude Missiaen (1982). Avec Gérard Lanvin, Véro- nique Jannot, Michel Constantin. **22.15 Débat : La violence au coin de la rue.** Avec Mᵉ Henri-René Garaud (avocat), Mᵉ Christine Bartolomei (juge de l'application des peines), Roger Gauthier, Paul Perruchot, M. et Mᵐᵉ Lianzon (vic- times d'une agression), Gabriel Moser (psychologue social), Yannick Tisseur (inspecteur divisionnaire de la direction de la police judiciaire du Val-de-Marne). **23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.50 Documentaire : Portrait d'artistes contemporains.** Poirier. Réal. P.-A. Boutang.

FR 3

▶ **20.30 La dernière séance : les Ensorcelés** ■■■ Film amé- ricain de Vincente Minnelli (1952). Avec Lana Turner, Kirk Douglas, Walter Pidgeon. **22.40 Dessins animés.** Tom et Jerry ; Tex Avery. **22.50 Journal. 23.05 La dernière séance : la Roulotte du plaisir** ■■ Film américain de Vincente Min- nelli (1954). Avec Lucile Ball, Desi Arnaz, Marjorie Main (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Mad Max □ Film australien de George Mil- ler (1980). Avec Mel Gibson. **21.55 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : la Famille** ■■ Film franco-italien d'Ettore Scola (1986). Avec Vittorio Gassman, Stefania Sandrelli, Fanny Ardant (v.o.). **0.20 Cinéma : Marilyn mon amour.** Film français classé X de Michel Leblanc (1985). Avec Klaus Bini, Laura Clair. **1.40 Les super samedis soirs.**

LA 5

20.30 Cinéma : On continue à l'appeler Trinita □ Film ita- lien de E.B. Clucher (1971). Avec Terence Hill. **22.45 Tennis.** Flushing Meadow 1988. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Tennis** (suite). **1.10 Capitaine Furillo** (rediff.). **2.05 Anne jour après jour** (rediff.). **2.30 Schulmeister, l'espion de l'empereur** (rediff.). **3.25 Vive la vie !** (rediff.). **3.55 Le clan Beaulieu. 4.55 Top nuggets** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Le combat de Charlie Grant. De Bill Gough, avec R.-H. Thomson, Joan Orenstein, Jan Rubes. **22.40 Série : Cagney et Lacey. 23.30 Série : Destination danger. 0.20 Six minutes d'informations. 0.30 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Charmes** (rediff.). **2.30 Feuilleton : La cloche tibétaine. 3.25 Nans le berger. 3.50 La cloche tibétaine** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Dossier : Temps du corps, chrono- biologie. **21.30 Le linceul de Turin. 22.40 Nuits magnéti- ques.** Mais où est donc passé le ballon ? 1. Le métier de sup- porter. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les petits labels n'ont pas peur des gros.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Düsseldorf) : Benvenuto Cellini, ouverture op. 23, de Berlioz ; Rapsodie espagnole, La valse, de Ravel ; Les tableaux d'une exposition, de Moussorgski, par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel. **22.30 Ocora. 23.07 Club d'archives.** Piero Coppola, l'apôtre de la musique française. Œuvres de Ravel, Lalo, Debussy, Bloch. **1.00 Paris sur scène.** Œuvres de Giordano, Poulenc, Chostakovitch, Offenbach.

Mercredi 7 septembre

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Club Dorothée. Sablo- tin : Les chevaliers du zodiaque ; Lamu ; Gi Joe ; Les bioni- ques ; Bioman ; Le mot mystérieux ; Le top junior ; Le jeu de l'ABC ; Les chansons de Dorothée. **17.55 Série : Chips. 18.40 Avis de recherche.** Emission présentée par Patrick Sabatier. **18.55 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 19.53 Le bébête show. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.40 Tirage du Loto. 20.45 Variétés : Sacrée soirée.** Emis- sion présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Pierre Bache- let, Pierre Mondy, Spania, Gianna Nanini, Herbert Léonard, Dana Dawson, Africa Bambaataa. **22.30 Alain Decaux face à l'histoire.** Le dernier empereur, la véritable histoire de Pu Yi. **23.30 Variétés : Wiz qui peut.** Télé crochet animé par Jesse Garon. **0.15 Journal et Bourse. De 0.35 à 6.25 Redif- fusions 0.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.00 Documentaire : Histoires naturelles. 1.50 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **2.15 Alain Decaux face à l'histoire. 3.10 Documentaire : Les grandes expositions. 3.35 Musi- que. 3.50 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Les Moineau et les Pinson** (rediff.). **6.00 Documentaire : His- toires naturelles.**

A 2

14.30 Magazine : Chauds les glaçons. Présenté par Cerise et Philip Giangreco. Lisa ou le rêve olympique ; Les ratons laveurs ; Voltron ; Inspecteur Duflair ; et un dessin animé à la carte. **17.15 Magazine : Graffitis 5-15.** Daffy : première hirondelle ; Le club des cinq : Les cinq repartent à l'aventure. **18.00 Série : L'homme qui tombe à pic. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.30 Football.** Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : Metz-Anderlecht. **20.15 Flash d'informations. 20.30 Football.** 2ᵉ mi-temps. **21.25 Série : La loi, c'est la loi. 22.10 Flash d'informations. 22.15 Documentaire : La planète miracle.** L'atmosphère, une protection pour la terre. **23.05 Informations : 24 heures sur la 2. 23.30 Documentaire : Portraits d'artistes contem- porains.** Raynaud. Réalisation Pierre-André Boutang.

FR 3

13.30 Série : Cap danger. Le bouc émissaire. **14.00 Maga- zine : Une pêche d'enfer.** Le magazine des 15-25 ans. Pré- senté par Pascal Sanchez. **14.30 Jeu : On va gagner à Séoul.** Présenté par Vincent Perrot. **De 17.00 à 18.00 Amuse 3. 17.00 Série : La famille Duloch.** La famille à bulles. **17.05 Série : Boumbo.** L'araignée. **17.15 Dessin animé : Ins- pecteur Gadget. 17.35 Les entrechats.** 11. Le neveu de Sonia ; La souris savante. **18.00 Série : Colorado.** Le crime (2). **19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.53 Dessin animé : Jouez la case. 20.02 Jeu : La classe.** Présenté par Fabrice. **20.30 Téléfilm : Meurtre d'une créature de rêve.** De Gabrielle Beaumont, avec Jaimie Lee Curtis, Bruce Weitz. **22.05 Journal et Météo.** ▶ **22.25 Auteurs studios : Johnny Monroe.** Téléfilm de Renaud Saint-Pierre, avec Jean-Luc Orofino, Philippe Caroit, Jean-Pierre Aumont. **23.45 Musi- ques, musique.** Nocturnes : Ravel. Cinq mélodies populaires grecques pour voix et piano, par Christian Eda Pierre (soprano) et Alexandre Tharaud (piano).

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : Le prix du sang. D'Alastair Brown, avec Edmund James, Angela Argento. **15.05 Série : La malédic- tion du loup-garou. 15.30 Téléfilm : Au nom de la race.** De Joe Sargent, avec Lee Remick. **17.10 Documentaire : Ani- maux du soleil.** Quand vient la nuit. **17.40 Cabou Cadin.** Bravestarr ; Foofur. **En clair jusqu'à 20.30. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas. **20.30 Football.** Match aller du premier tour de la Coupe de l'UEFA : Montpellier-Benfica Lisbonne. **22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Dakota Harris** ■ Film australien de Colin Eggleston (1985). Avec John Hargreaves, Meredith Philips, Max Phipps. **23.50 Cinéma : le Solitaire** □ Film français de Jacques Deray (1987). Avec Jean-Paul Belmondo, Jean-Pierre Malo, Michel Creton. **1.20 Cinéma : Sécurité publique** □ Film fran- çais de Gabriel Benattar (1987). Avec Sophie Duez, Jean- Pierre Kalfon.

LA 5

13.30 Série : Captain Power. De 14.25 à 16.50 Dessins animés. 14.25 Sandy jonquille. 14.55 Pollyanna. 15.20 Susy aux fleurs magiques. 15.50 Les aventures de Claire et Tipoune. 16.20 Olive et Tom champions du foot. 16.50 Football. Coupe d'Europe de l'UEFA, en direct de Moscou : Dniepr-Bordeaux. **18.55 Journal Images. 19.03 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 19.58 Journal. 20.30 Téléfilm : La loi de Los Angeles. 22.15 Football.** Coupe d'Europe : Montpellier-Benfica. **0.05 Tennis. 1.25 Anne jour après jour.** (rediff.). **2.10 Schulmeister, l'espion de l'empereur.** (rediff.). **3.05 Vive la vie.** (rediff.). **3.30 Le clan Beaulieu. 4.20 Top nuggets** (rediff.).

M 6

13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 13.55 Feuilleton : Nans le berger (rediff.). **14.20 Feuilleton : La cloche tibé- taine** (rediff.). **15.15 Magazine : Faites-moi 6. 16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 16.55 Série : Hawaï police d'Etat. 18.00 Journal et Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : Les têtes brûlées. 19.54 Six minutes d'infor- mations. 20.00 Série : Cosby show.** Le trombone de grand- père. **20.30 Téléfilm : Un enfant, un seul.** De William Allyn, avec Alan Miller, Quincy George. **22.05 Série : Cagney et Lacey. 22.50 Série : Destination danger. 23.40 Six minutes d'informations. 23.50 Musique : Clip d'or. 0.50 Boulevard des clips. 2.00 Sexy clip. 2.30 Feuilleton : La cloche tibé- taine. 3.25 Nans le berger. 3.50 La cloche tibétaine** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Spécificités de la culture créole. **21.30 Communauté des radios publiques de langue fran- çaise.** Sélection du prix Paul Gilson 1988. **22.40 Nuits magnétiques.** Mais où est donc passé le ballon ? 2. Vie sociale et langue de bois. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les petits labels n'ont pas peur des gros.

FRANCE MUSIQUE

20.15 Concert. (en direct de Corseaux) : David- Sbundlertanze pour piano, op. 6 ; Etudes d'après Paganini pour piano, op. 3, de Schumann ; Prélude et fugue pour piano, op. 35 ; Variations sérieuses pour piano en ré mineur, op. 54 ; Romances sans paroles pour piano ; Trois études pour piano, de Mendelssohn, par Nikita Magaloff, piano. **22.20 Cycle acousmatique.** (concert donné le 20 juin au grand auditorium) : Chiaroscuro (1ʳᵉ audition), de Dho- mont ; Noctuel pour basson et bande (création), de Racot. **23.07 Jazz club.** Ellingtomania. Septette du trompettiste François Biensan.

Audience TV du 5 septembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	42.1	Santa-Barbara 23.6	Actual. région. 5.7	Actual. région. 5.9	Nulle part 1.0	Homme 3 mil. 2.6	Têtes brûlées 3.0
19 h 45	50.2	Roue fortune 32.6	Loft story 6.4	Actual. région. 3.0	Nulle part 1.1	Homme 3 mil. 2.5	Têtes brûlées 3.0
20 h 16	64.1	Journal 32.1	Journal 15.8	La classe 8.3	Nulle part 0.9	Journal 2.7	Cosby show 3.6
20 h 55	71.2	Seule contre... 31.0	Heure vérité 13.8	Cage aux folles 17.4	Monsignore 2.9	Star Trek II 4.7	TV en otage 1.6
22 h 8	65.2	Seule contre... 30.1	Heure vérité 20.2	Journal 6.6	Monsignore 2.2	Star Trek II 6.1	TV en otage 1.2
22 h 44	44.7	Seule contre... 31.6	1 juge 1 flic 6.6	Océaniques 0.1	Canal foot 0.7	Tennis 2.3	Cagney et Lacey 2.8

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 6 septembre à 0 heure et le dimanche 11 septembre à 24 heures UTC.

Mercredi et jeudi, le soleil sera encore très généreux, permettant aux tempéra- tures d'avoisiner les 30 degrés. Vendredi, Une perturbation peu active traversera notre pays. Elle se manifestera principale- ment par des passages nuageux parfois accompagnés d'ondées.

A partir de samedi, une hausse des pres- sions, devrait nous assurer un week-end agréable. Toutefois une nouvelle perturba- tion devrait affecter le Nord et les régions proches des côtes de la Manche dimanche après-midi.

Mercredi : très chaude journée.

Ce sera à un retour en force de l'été auquel on assistera en cette journée de mer- credi.

En effet, un chaud soleil brillera en toutes régions.

Il faudra simplement se méfier en début de journée des bancs de brouillards sur la moitié nord de notre pays.

Il y aura également le matin des passages nuageux sur Nord-Picardie, les Ardennes, ainsi que sur le nord de la Lorraine et de l'Alsace.

Les températures minimales seront généralement comprises entre 13 et 15 degrés, mais pourront encore s'abaisser jusque vers 10 degrés dans le Nord-Est, alors qu'au contraire, elles ne seront que de 16 ou 17 degrés sur le littoral méditerra- néen.

Les températures maximales seront éle- vées sur tout le pays : voisines de 24 degrés près des côtes de la Manche, elles seront comprises entre 26 et 28 degrés sur la moi- tié nord, atteignant les 30 degrés sur la moi- tié sud, et même 32 à 35 degrés dans le Sud-Ouest et sur le Languedoc-Roussillon.

Le vent sera de secteur est modéré sur la moitié nord, et de Nord à Nord-Est modéré également sur la moitié sud.

Jeudi 8 septembre : temps chaud et ensoleillé.

Après dissipation de quelques brumes et brouillards épars, la matinée sera belle. Des nuages bas persisteront cependant près du golfe du Lion. En fin de matinée, des nuages arriveront près des côtes de l'Atlan- tique et s'étendront dans l'après-midi de l'Aquitaine à la Normandie et au Nord. Ils pourront donner quelques ondées çà et là. Sur les autres régions, ce sera une après- midi d'été : chaude et bien ensoleillée.

Les températures minimales seront com- prises entre 11 et 13 degrés dans le Nord- Est, entre 15 et 18 degrés dans le Sud-Ouest et entre 13 et 17 degrés ailleurs.

Les températures maximales évolueront entre 27 et 32 degrés, atteignant 35 dans le Sud-Ouest.

Vendredi 9 septembre : aggravation nuageuse.

Une bande nuageuse affectera le matin les régions allant de l'Aquitaine au Massif central, au bassin parisien, à la Champagne et aux Ardennes. Elle sera accompagnée de rares ondées. Sur le quart nord-ouest, le ciel sera variable mais des éclaircies feront quelques apparitions. Ailleurs, la matinée sera agréable.

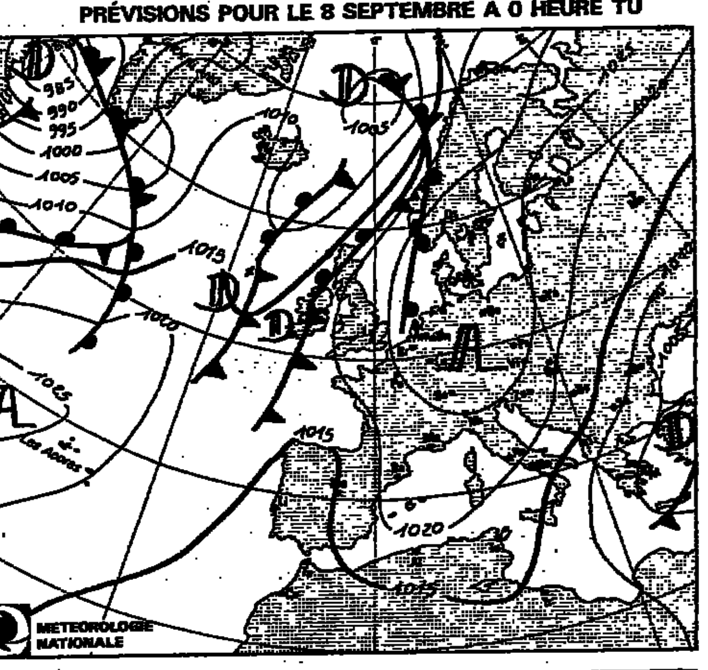
Dans l'après-midi, les nuages atteindront les Pyrénées orientales, l'Auvergne et les Alpes du nord. Les ondées prendront un caractère orageux notamment sur le relief. Sur les autres régions exceptés l'extrême Sud-Est et la Corse qui resteront très privi- légiés, des passages nuageux alterneront avec les éclaircies. Ces dernières seront belles sur l'Ouest, mais plus rares sur le Nord et le Nord-Est où des averses se pro- duiront.

Samedi 10 et dimanche 11 septembre : beau week-end dans l'ensemble.

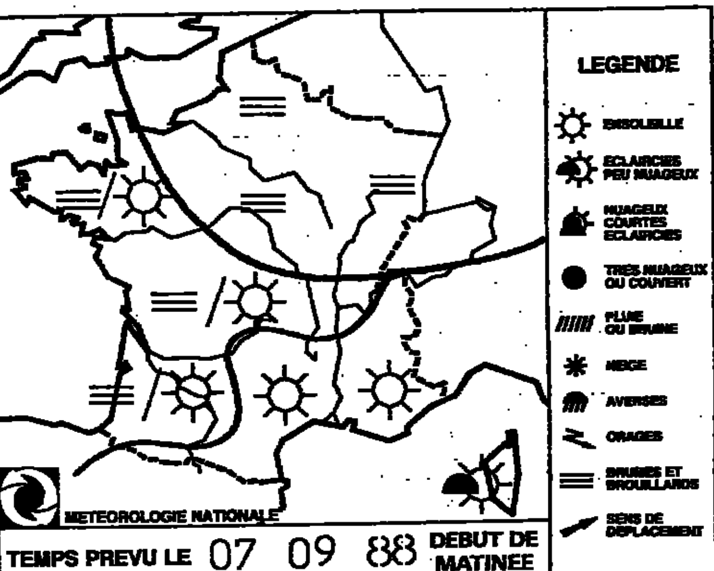
Samedi et dimanche, après dissipation des brumes et des brouillards matinaux, le soleil devrait se montrer généreux.

Cependant, quelques nuages voileront encore le ciel de la matinée de samedi en particulier sur le Nord-Est, et l'après-midi quelques ondées orageuses sont encore pos- sibles sur les Alpes du nord. Une nouvelle perturbation apportera des nuages sur le Nord et près des côtes de la Manche, dimanche dans le courant de l'après-midi.

SITUATION LE 6 SEPTEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 8 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU



LEGENDE

NEIGE

AVERSES

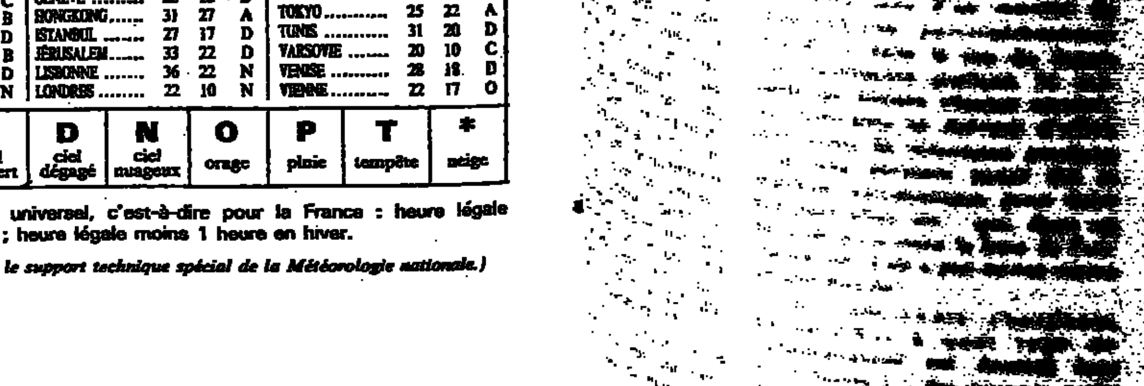
ORAGES

BRUMES ET BROUILLARDS

SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 07 09 88 DEBUT DE MATINEE



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 05-09-1988 à 6 heures TU et le 06-09-1988 à 6 heures TU — le 06-09-1988

FRANCE

AJACCIO	27	18	N
BIARRITZ	26	17	B
BORDEAUX	31	16	D
BOURGES	27	14	N
BREST	20	15	P
CAEN	21	14	N
CHERBOURG	18	12	C
CLERMONT-FERR.	29	13	D
DIJON	26	15	B
GRENOBLE St-M-H	28	13	D
LILLE	21	11	B
LIMOGES	27	16	D
LYON	28	15	D
MARSEILLE-MAR.	29	17	D
NANCY	24	14	N
NANTES	25	16	B
NICE	25	19	D
PARIS-MONTS.	25	17	C
PAU	31	14	B
PERPIGNAN	30	17	D
RENNES	23	17	B
ST-ÉTIENNE	28	13	D
STRASBOURG	24	17	N
TOURS	26	13	B
TOULOUSE	32	16	D
POINTE-A-PITRE	33	24	D

ÉTRANGER

ALGER	31	23	D
AMSTERDAM	19	10	B
ATHÈNES	31	22	D
BANGKOK	34	26	O
BARCELONE	28	16	D
BELGRADE	29	15	N
BERLIN	20	11	N
BRUXELLES	21	12	N
LE CAIRE	36	23	C
COPENHAGUE	19	12	P
DAKAR	30	25	O
DELHI	39	29	D
DJERBA	30	22	D
GENÈVE	26	13	D
HONGKONG	31	27	A
ISTANBUL	27	17	D
JÉRUSALEM	33	22	D
LISBONNE	36	22	N
LONDRES	22	10	N
LOS ANGELES	41	20	D
LUXEMBOURG	19	11	B
MADRID	37	19	D
MARRAKECH	43	27	D
MEXICO	16	11	P
MILAN	26	17	N
MONTRÉAL	22	07	D
MOSCOU	20	9	D
NAIROBI	25	13	D
NEW-YORK	25	14	D
OSLO	18	7	C
PALMA-DE-MAL.	33	14	D
PÉKIN	29	19	D
RIO-DE-JANEIRO	22	18	C
ROME	30	16	N
SINGAPOUR	32	27	O
STOCKHOLM	19	6	B
SYDNEY	24	11	D
TOKYO	25	22	A
TUNIS	31	20	D
VARSOVIE	20	10	C
VENISE	28	18	D
VIENNE	22	17	O

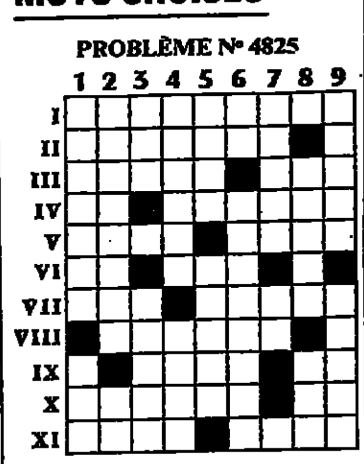
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4825



HORIZONTALEMENT

I. Fournit à maintes gens l'occasion de prendre le volant. – II. Est totalement dépourvue de saveur et par conséquent fort peu goûtée. – III. Est susceptible de satisfaire celui qui pêche en eau trouble. A donné d'innombrables coups de « marteau ». – IV. Qui a donc pu éclairer. Peut donner naissance à un essaim. – V. Donne du jus. Passe en courant. – VI. Participe. On peut la trouver parmi des découpures. – VII. On n'est certes pas toujours récompensé d'avoir bien voulu les prendre en main. Serpent africain. – VIII. Sur les genoux à force d'avoir trop levé le coude. – IX. Sur lequel il n'est pas rare que l'on place un filet. Eut temporairement l'habitude de s'en mettre plein la panse. – X. A un regard d'aigle. Retiré des affaires. – XI. Employée lors des manœuvres. Souvent dirigé vers les étoiles.

VERTICALEMENT

1. Table idéale pour masser. Il est préférable qu'il ait la jambe raide. – 2. Accommodées par celui qui n'aime pas les crudités. On en voit vite le bout. – 3. Met à profit un moyen de communication. S'intéressent à ceux qui sont entrés dans la légende. – 4. Permet à un « veau » de se déplacer. Près des « couverts ». – 5. Pour en savoir plus. Est bien placé pour rompre la glace. – 6. Conjonction. Sur le dos du mulet. – 7. On la soigne sans qu'elle soit malade. Femme du monde. – 8. Exerça une cruelle vengeance. N'avait pas peur de se mouiller. – 9. Eléments d'une échelle. De quoi être à la fête.

Solution du problème nº 4824

Horizontalement

I. Ambassade. – II. Délateur. – III. Ore. Ecrus. – IV. Lis. – V. Et. Elions. – VI. Sortables. – VII. Ci. Aine. – VIII. Erg. Lé. – IX. Néoménie. – X. Go. Elan. – XI. Ecot. Zéro.

Verticalement

1. Adolescence. – 2. Méritoire. – 3. Blés. Gogo. – 4. Aa. Eta. Mot. – 5. Stellaire. – 6. Sec. Ibn. Nez. – 7. Auréole. Ile. – 8. Dru. Ne. Lear. – 9. Sassée. Nô.

GUY BROUTY.



Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Poussières de calculs

En quelques années, deux nouvelles techniques ont totalement bouleversé la prise en charge du malade souffrant de calculs urinaires.

A QUOI tiennent, en médecine, les révolutions ? L'histoire retiendra que l'un des outils thérapeutiques les plus performants et les plus prometteurs de ces dernières années – le lithotriteur – doit beaucoup au hasard. « *L'idée de faire appel aux ondes de choc pour disloquer les calculs a été émise par une femme médecin à un ingénieur de la grande firme Dornier, constructeur d'avions de chasse en Allemagne, suggestion faite lors d'une discussion à propos des dégâts occasionnés par les ondes de choc dans les cabines d'avions supersoniques...* » (1).

C'était il y a une quinzaine d'années. Au même moment, ou presque, un chirurgien suédois devant opérer d'un calcul rénal un malade en mauvais état général décidait, par prudence, de réaliser cette intervention non pas à « ciel ouvert », comme c'était alors la règle, mais en creusant un « tunnel » en regard du calcul afin d'atteindre et de retirer ce dernier de manière moins agressive. La chirurgie percutanée des calculs rénaux voyait ainsi le jour.

En quelques années, ces deux techniques ont totalement bouleversé la prise en charge des malades souffrant de calculs urinaires, et suscitent un très vif intérêt chez les spécialistes d'urologie, comme en témoigne le 6e congrès mondial « d'endo-urologie et de lithotritie extracorporelle » qui a réuni, du 1er au 3 septembre, 600 spécialistes à Paris.

Ces techniques font ainsi l'objet d'un perfectionnement croissant et donc d'une intense compétition entre une dizaine de constructeurs. La lithotritie commence d'autre part à déborder le seul cadre de l'urologie. Les mêmes appareils peuvent être utilisés pour détruire les calculs de la vésicule biliaire, et des expérimentations sont en cours pour étudier de quelle manière, ils pourraient être utiles en thérapeutique anti-cancéreuse.

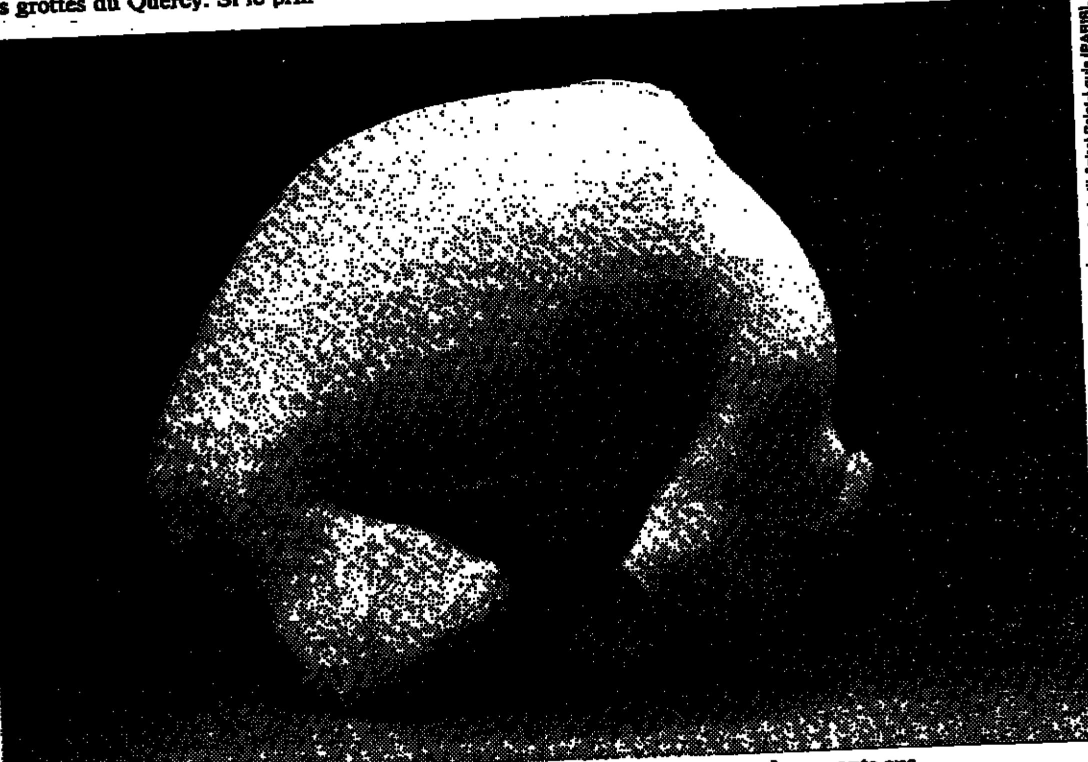
« *Le plus remarquable* , explique le professeur Alain Le Duc (hôpital Saint-Louis, Paris), président de 6e congrès mondial, *c'est que ces deux techniques qui se sont développées de manière parallèle apparaissent aujourd'hui tout à fait complémentaires. Et la chirurgie traditionnelle, « à ciel ouvert » – intervention lourde où l'on disséquait le rein, n'est plus utilisée que pour des calculs monstrueux.* »

Dix mille interventions

C'est à partir des sels minéraux présents à l'état dissous dans les urines que se forment les calculs urinaires, à la manière, pourrait-on dire, des concrétions calcaires des grottes du Quercy. Si le principe et la formation de ces calculs sont connus, il est difficile d'agir sur les différents mécanismes physiopathologiques sous-jacents. Aussi, bien souvent, l'augmentation de volume des calculs interdit leur élimination spontanée par les voies naturelles, provoque des crises excessivement douloureuses de colique néphrétique, altère la structure et la fonction du rein sus-jacent et impose en définitive un geste chirurgical.

On estime habituellement que 3 % environ de la population mondiale souffre de calculs rénaux. Cette maladie correspond aux Etats-Unis à 1 % des hospitalisations à peu près, et l'on pense qu'en France entre 10 000 et 15 000 personnes subissent chaque année une intervention chirurgicale à ce sujet. Le grand apport de la chirurgie urologique percutanée et des lithotriteurs aura été de parvenir à des résultats équivalents à ceux de la chirurgie conventionnelle, en réduisant notablement la durée d'hospitalisation ainsi que les douleurs des malades et en permettant une reprise plus rapide de l'activité professionnelle.

« *Sur une série de 450 calculs urinaires traités dans notre service, nous n'avons eu recours à la chirurgie à ciel ouvert que dans six cas,* explique le professeur Alain Le Duc. *Les hospitalisations, qui étaient hier encore d'une dizaine de jours, sont réduites à trois jours, et certaines interventions peuvent se faire dans la journée. Enfin les malades parviennent à récupérer en une semaine au lieu de trois semaines auparavant.* »



Service d'urologie de l'hôpital Saint-Louis (PARIS).

Calcul coralliforme de 550 grammes enlevé chez une femme de quarante ans.

En quelques années les spécialistes d'urologie ont découvert les possibilités exactes des appareils mis à leur disposition, participé à leur amélioration et précisé leur champ exact d'utilisation, en fonction du volume, de la composition chimique, de la situation du calcul et des éventuelles anomalies des voies urinaires. Ces spécialistes estiment aujourd'hui que 85 % de l'ensemble des calculs rénaux peuvent d'emblée être traités par lithotriteur, et que, sur ces 85 %, 15 % environ imposent une nouvelle intervention par voie endo-urologique (percutanée) afin de parfaire les résultats obtenus.

Vingt-cinq lithotriteurs en quatre ans

Les lithotriteurs peuvent être classés en fonction de la technique (radiographie ou ultra-sons) utilisée pour procéder au repérage du calcul, et en fonction de la source d'énergie employée de l'extérieur de l'organisme pour détruire ce même calcul : choc hydro-électrique, piézo-électricité, système électro-acoustique, etc. Les progrès majeurs accomplis dans ce domaine, et qui ont permis la mise au point des lithotriteurs dits de « seconde génération » (une douzaine de modèles ont été présentés au 6e congrès mondial), ont porté sur une série d'améliorations techniques permettant de réduire la douleur ressentie par le patient lors de la destruction du calcul (2).

« *Au départ, l'utilisation du lithotriteur fut assez douloureuse pour les malades. Cela était dû à la traversée des ondes de choc dans les parties molles superficielles de l'organisme en regard du calcul que l'on cherchait à détruire,* explique le professeur Le Duc. *Grâce à diverses modifications portant sur la source d'énergie et son utilisation, les constructeurs ont fait de grands progrès. En pratique, nous donnons un simple médicament relaxant au malade, et le recours à l'anesthésie péridurale n'est nécessaire que dans moins de 10 % des cas.* »

Efficace et novateur, le lithotriteur est aussi un matériel relativement coûteux : de 3 millions de francs (pour les modèles les moins perfectionnés) jusqu'à 10 millions de francs pour le « haut de gamme », avec un prix moyen situé autour de 6 millions de francs. Après l'installation, fin 1984, du premier appareil à l'hôpital Necker de Paris, on compte aujourd'hui vingt-cinq lithotriteurs dans l'ensemble des établissements hospitaliers publics ou privés français.

JEAN-YVES NAU.

(*Lire la suite page 18.*)

(1) *Calculs du rein : la chirurgie détrônée par la médecine,* communication à l'Académie nationale de médecine (16 avril 1985), de MM. René Kuss et Nicolas de Fourmestraux.

(2) Parmi les divers constructeurs de lithotriteurs, on trouve les sociétés Dornier, Wolf et Siemens (RFA), Northgate et Medstone (Etats-Unis). La France est, dans ce domaine, en très bonne position. Les sociétés EDAP et Technomed ont équipé ces dernières années la quasi-totalité des établissements hospitaliers publics ou privés français.

PRÉVENIR OU GUÉRIR

LA médecine a-t-elle encore sa place lorsque la chirurgie démontre une efficacité sans pareille ? L'émergence et le développement de nouvelles techniques thérapeutiques de lithotritie et de chirurgie urologique percutanée ont-ils ruiné tout espoir de prévention ? La « conférence de consensus » qui vient d'être réunie sur ce thème aux Etats-Unis permet de formuler des réponses claires à ces questions (1).

Les calculs du rein peuvent être de composition très différente. La plupart d'entre eux (70 à 80 %) sont formés de cristaux d'oxalate de calcium et les autres de phosphate de calcium, d'acide urique, de phosphates ammoniaco-magnésiens ou encore de cystine. Dans la très grande majorité des cas, le traitement médical ne permet pas d'obtenir la dissolution d'un calcul déjà formé. Il peut toutefois, dans certains cas, prévenir l'augmentation de volume de ces calculs ou la formation toujours possible d'autres calculs.

Quelle que soit la nature chimique du calcul urinaire et en dehors de certains cas très spécifiques, il est conseillé de boire des quantités importantes d'eau, de manière à augmenter la diurèse et à réduire ainsi les concentrations des substances à risque dans les reins. Les spécialistes américains soulignent toutefois que ce conseil, très fréquemment donné par l'ensemble des praticiens, n'a jamais fait la preuve de son efficacité.

La présence de calculs d'oxalate de calcium doit faire rechercher une série de perturbations physiologiques qui, dans certains cas, peuvent être corrigées par un traitement médicamenteux. De la même manière, les calculs d'acide urique ou de cystine peuvent bénéficier de certains traitements médicamenteux ou non.

Les spécialistes américains estiment que la lithotritie est pour l'essentiel efficace lorsqu'il s'agit de détruire des calculs de moins de 2 centimètres de diamètre. Si le diamètre est plus élevé, cette technique doit être associée à la chirurgie percutanée. Il n'existe pas – encore – de consensus chez les spécialistes sur la destruction des petits calculs inférieurs à 5 mm de diamètre qui n'entraînent pas de manifestations cliniques. Le document américain souligne aussi que *« les effets à long terme de la lithotritie ne sont pas encore connus »* et qu'une évaluation sera nécessaire avant de se prononcer sur la totale innocuité de cette technique. Des directives devraient être formulées sur les niveaux d'énergie utilisés, les fréquences de traitement et les doses cumulatives. La lithotritie devrait également être utilisée avec précaution chez les enfants et les adolescents.

En toute hypothèse, les spécialistes américains concluent que *« la lithotritie ne permet pas de remplacer la prévention médicale des calculs rénaux ». « Il est particulièrement important, pour les malades concernés, qu'ils aient ou non été traités par la lithotritie, de continuer à suivre les traitements médicaux dont ils peuvent bénéficier et de se faire surveiller à intervalles réguliers pour prévenir ou retarder les rechutes. »*

J.-Y. N.

(1) « Consensus Conférence : Prevention and treatment of kidney stones », *JAMA* (*Journal of American Medical Association*) daté du 19 août.

Téléphones à images

Les Japonais commencent à raffoler de ces appareils qui permettent à la fois de se parler et de se voir

NOUVEAU gadget ou premier pas vers le téléphone du futur ? Dans les boutiques du quartier d'Akihabara à Tokyo, ce grand super marché de l'électronique, et dans les grands magasins sont désormais en vente des appareils qui, depuis vingt ans, font partie de l'arsenal imaginaire de la science-fiction : des téléphones-télévision ; ils permettent aux deux personnes en train de se parler de se voir mutuellement. Cependant, les appareils, mis en vente par cinq fabricants (Sony, Mitsubishi Electric, Matsushita, NEC et Sanyo), qui sont dernièrement parvenus à un accord de compatibilité de leurs produits respectifs, ne transmettent encore que des images fixes en blanc et noir. Au cours de cette année, les ventes devraient se chiffrer à 200 000 unités, et à 2 millions en 1992.

L'appareil qui coûte entre 53 000 et 57 000 yens, soit environ 2 500 francs, est muni d'une petite caméra et d'un écran. Une fois la communication téléphonique établie, lorsque l'on veut envoyer l'image on appuie sur un bouton et, pendant une dizaine de secondes, le temps que celle-ci soit transmise, la conversation est interrompue.

Compte tenu d'un marché de l'électronique particulièrement compétitif dans le cas du Japon (qui représente quelque 36 milliards de dollars chaque année), les fabricants se doivent d'offrir sans cesse de nouveaux produits (l'un des derniers ayant été la machine automatique pour faire son pain chez soi... qui, dans un pays où le riz reste la base de l'alimentation, n'en a pas moins connu un bon succès).

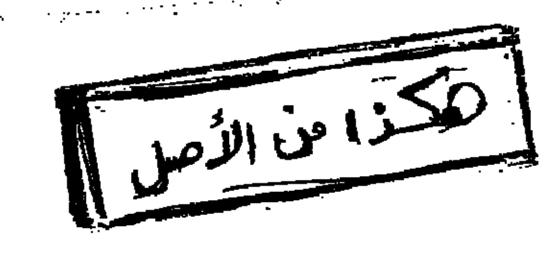
Les fabricants cherchent aujourd'hui à quel type de consommateur est destiné leur « TV-phone » : des parents isolés dans leur village qui voient rarement leurs enfants, aux commerçants soucieux de montrer des modèles de leurs produits aux clients qui font leurs commandes par téléphone, en passant par les amateurs du « téléphone rose ». Un marché potentiel, estiment les fabricants, est celui des entreprises dont la direction souhaite renforcer les liens d'appartenance à un même groupe avec ses filiales. Mitsubishi Electric avait commencé en 1986 à commercialiser aux Etats-Unis un TV-phone, nommé Lumaphone. Matsushita puis NEC firent de même.

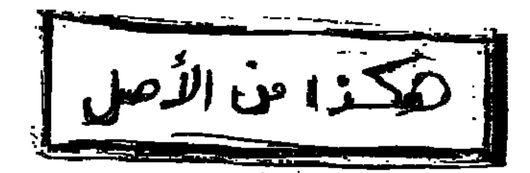
Un million d'unités

Le Japon est par excellence une société de communication. Les répondeurs téléphoniques y sont désormais un produit de consommation courante et la transmission par fac-similé (télécopie) y est la plus répandue au monde : des entreprises, elle passe désormais aux foyers. Une vingtaine de fabricants mettent sur le marché des produits de plus en plus sophistiqués et de moins en moins chers. La production a augmenté de 220 % en un an, pour atteindre près d'un million d'unités en 1988. Les modèles perfectionnés qui, il y a deux ou trois ans, valaient encore quelque 800 000 yens (26 000 F) sont désormais en vente à 200 000 yens (6 500 F). Ricoh, le premier fabricant, vend dix mille unités par mois. Les télécopieurs destinés à un usage personnel valent dans les 100 000 yens (soit 4 500 F). Dans une telle fièvre de communication, il n'est pas impossible que les TV-phones dans des versions améliorées connaissent aussi un succès commercial.

Jusqu'à présent, les téléphones à image n'ont cependant guère suscité l'enthousiasme des consommateurs. L'image fixe, en blanc et noir de surcroît, semble dépassée. A titre expérimental, KDD (la compagnie des télécommunications internationales) et Mitsubishi Electric ont mis au point un téléphone à images mobiles et en couleurs qui coûte 6 millions de yens (250 000 F). Une centaine d'unités ont été vendues à des entreprises. L'arrivée massive sur le marché de puces de 4 mégabits à partir de 1990 devrait permettre de réduire considérablement le coût du téléphone à images mobiles.

PHILIPPE PONS.





Aux sources de la vie

Deux chimistes américains démolissent une hypothèse : la vie n'a pu apparaître dans des sources hydrothermales au fond des océans.

LES sources hydrothermales des fonds océaniques seraient-elles trop chaudes pour avoir autorisé l'apparition de la vie ? C'est ce qu'affirment deux chimistes américains de l'université de Californie (San-Diego, la Jolla), Stanley Miller et Jeffrey Bada, dans la revue scientifique *Nature* (18 août). Après une étude détaillée du milieu régnant dans ces sources d'eau chaude, leurs conclusions ne laissent guère place au doute : dans des conditions aussi extrêmes de température et de pression, la fabrication des molécules biologiques nécessaires à la vie apparaît hautement improbable, pour ne pas dire impossible.

A l'heure actuelle, plusieurs scénarios s'affrontent pour tenter d'expliquer comment la vie est apparue sur Terre, il y a environ 3,8 milliards d'années. Les uns, d'obédience « panspermique », plaident pour une origine extraterrestre ; nés sur d'autres systèmes solaires, les premiers micro-organismes seraient parvenus jusqu'à nous en voyageant dans le cosmos. D'autres, au contraire, privilégient une genèse terrestre, d'origine minérale. Hypothèse récemment étayée par un argument de taille : la découverte, le long des dorsales sous-marines, de multiples sources hydrothermales. Des sources d'eau dans lesquelles règnent une température proche de 300 °C et une pression de plusieurs centaines d'atmosphères, dont la formation remonte sans doute aux origines de la Terre et autour desquelles existent des oasis grouillantes de vers géants, de bivalves, de crabes et de gastéropodes (*le Monde* du 3 avril 1985).

A première vue, ces sources hydrothermales constituaient en effet un candidat idéal pour le berceau de la vie. L'eau qui en sort, qui a frôlé le magma tout proche et y a dissous de nombreux produits chimiques, contient en abondance la plupart des composants élémentaires de la matière vivante — hydrogène, azote, hydrogène sulfureux, oxyde de carbone et gaz carbonique, voire méthane. Molécules auxquelles il faut ajouter la présence de nombreux *ions métalliques*, une source continue d'énergie thermale et une protection permanente de l'océan contre les irradiations des rayons solaires ultraviolets.

Cocotte-minute

Bref, tous les paramètres nécessaires à l'apparition de la vie. A condition toutefois que les températures et les pressions extrêmes régnant dans ces sources sous-marines soient compatibles avec les réactions chimiques, ô combien complexes, qui permettent de passer de cette soupe primitive à des molécules biologiques organisées.

Selon Stanley Miller et Jeffrey Bada, là se trouve, justement, la pierre d'achoppement de la belle hypothèse. Après avoir étudié de plus près les modalités de synthèse des chaînes moléculaires indispensables à la vie — les protéines et les acides nucléiques, après avoir reproduit, dans une sorte de cocotte-minute de laboratoire, le milieu naturel que constituent les sources hydrothermales, les deux chimistes sont formels : à de telles conditions de température et de pression, la synthèse des briques élémentaires des protéines (les acides aminés) et des acides nucléiques (les nucléotides) paraît hautement improbable. Quant à leur association en macromolécules, elle relèverait tout bonnement de l'utopie. Une analyse d'autant plus probante que la composition chimique des sources hydrothermales, selon les estimations des océanologues, serait restée pratiquement inchangée depuis l'origine de la Terre, il y a plus de quatre milliards d'années.

Cheminées sous-marines

« *A de telles températures, la plupart des composés organiques se dégradent extrêmement rapidement*, précisent S. Miller et J. Bada. *Un exemple : à 250 °C, la durée de vie des sucres, qui entrent dans la composition des acides nucléiques, n'excède pas quelques secondes... Même si la plupart des éléments organiques nécessaires à l'apparition de la vie sont effectivement disponibles dans les eaux hydrothermales, leur polymérisation en macromolécules et la transformation de celles-ci en organismes vivants est quasiment impensable...* »

Nouvelle désillusion, donc, dans la course aux records de vie à des températures très élevées, qui survient quelques années à peine après celle des « vraies-fausses » bactéries thermophiles. En 1983, deux chercheurs américains, les docteurs John Baross (université d'Etat de l'Oregon) et Jody Deming (université John-Hopkins, Maryland), affirmaient en effet avoir découvert au large de la côte californienne, sur la dorsale sous-marine du Pacifique oriental, des micro-organismes capables de subsister à une température de 250 °C. Révélation sensationnelle qui laissait espérer remonter aux toutes premières formes de vie sur Terre, mais qui se révéla malheureusement provenir d'un artefact de manipulation...

Autant se faire une raison : dans l'état actuel des connaissances, l'espèce bactérienne la plus thermophile dont disposent les scientifiques, isolée en 1982 d'une source chaude sous-marine, cesse de se développer au-delà de 110 °C. Mais si les sources hydrothermales apparaissent trop brûlantes pour avoir donné directement naissance aux premiers organismes vivants, rien n'interdit de penser qu'elles ont néanmoins contribué à leur apparition. Un volume d'eau équivalent à l'océan tout entier passant à travers les cheminées sous-marines tous les dix millions d'années environ, il serait au contraire étonnant qu'elles n'aient pas participé, en modifiant périodiquement l'environnement chimique terrestre, à l'émergence de la vie sur notre planète.

CATHERINE VINCENT.

PAPILLON VORACE

UN petit papillon français de la famille des gracillariidés a été massivement lâché dans l'Etat australien de Victoria pour venir à bout d'une plante méditerranéenne, *Echium plantagineum*, introduite il y a environ cent ans.

Echium plantagineum (de la famille des borraginacées, comme la bourrache et le myosotis) est une plante qui produit tous les deux ans des clochettes violettes. Elle s'est répandue très vite dans le sud-est de l'Australie. Au début, son expansion fut appréciée des éleveurs de moutons australiens, auxquels elle fournissait du fourrage dans les régions très sèches. Les apiculteurs aussi appréciaient *Echium plantagineum*, qui donnait aux abeilles de quoi faire un miel particulièrement parfumé.

Mais *Echium plantagineum* s'est multipliée, dans les régions plus humides, au point d'étouffer les céréales et les plantes fourragères. On estime à 31 millions de dollars australiens (150 millions de francs environ) le manque à gagner dû à *Echium plantagineum*.

Les spécialistes du laboratoire de contrôle biologique de l'Etat de Victoria sont venus en France, il y a quelques années, pour chercher un ennemi naturel de la trop envahissante plante. Ils ont choisi un petit papillon, *Dialectica scalariella* (on pourrait dire une sorte de « teigne »). De la taille d'une mite, blanc et brun, ce petit papillon raffole d'*Echium plantagineum* au point de faire mourir les plantes dont il mange les feuilles avec une voracité extraordinaire.

Mis en quarantaine, puis testé pendant plusieurs années, le petit papillon français a eu le feu vert et a été lâché en juillet dernier. Les autorités de l'Etat de Victoria espèrent qu'en cinq ou dix ans cette petite bestiole sera venue à bout d'*Echium plantagineum*.

En annonçant la nouvelle des lâchers de *Dialectica scalariella*, l'ambassade d'Australie à Paris rappelle l'élimination du cactus *Opuntia monacantha* qui, importé d'Amérique, avait envahi au début du siècle des milliers de kilomètres carrés dans plusieurs Etats australiens, en particulier le Queensland. Un papillon, *Cactoblastis cacorum*, de la famille des pyralidés, importé tout exprès d'Amérique du Sud a fait pratiquement disparaître ces cactus importuns. Au point que des fermiers reconnaissants ont élevé, à Boonarga, petite bourgade du Queensland, un monument à la gloire de *Cactoblastis cacorum*.

Y. R.

Poussières de calcul

(Suite de la page 17.)

Ces mêmes appareils viennent d'être au centre d'une polémique peu banale opposant Mme Michèle Barzach, alors ministre de la santé, à une centaine de cliniques privées groupant 133 chirurgiens urologues. Ceux-ci souhaitaient pouvoir utiliser deux lithotriteurs d'un nouveau type — « mobiles et itinérants » — de fabrication française et pouvant être transportés d'une ville à une autre en fonction des besoins (*le Monde* du 2 octobre 1987 et du 13 avril). En mai dernier, le tribunal administratif devait donner raison aux chirurgiens contre le ministre de tutelle.

Les progrès enregistrés ces derniers temps ne concernent pas que les lithotriteurs. La fragmentation extra-corporelle des calculs peut en effet être associée à la chirurgie percutanée, le médecin fragmentant par exemple un calcul trop volumineux pour être éliminé par les voix naturelles, avant d'aller retirer les différents morceaux *via* un « tunnel » de petite taille (diamètre de 10 mm), réalisé à travers la peau sous contrôle optique. D'une manière générale, cette révolution que constitue la possibilité de « *broyer des pierres* » (lithotritie) grâce à des ondes produites à l'extérieur de l'organisme a considérablement bénéficié des progrès des techniques de miniaturisation des enregistrements d'images. Le chirurgien urologue peut ainsi aujourd'hui guider son geste, enregistrer son intervention et même la diffuser en temps réel à l'attention de ses élèves, qui séraient sans cela privés de l'enseignement que permettait, il y a quelques années encore, la classique intervention « à ciel ouvert ».

Tous ces bouleversements ne sont pas sans conséquences pratiques sur l'activité de la chirurgie urologique. C'est ainsi par exemple que l'on peut aujourd'hui intervenir sur des calculs qui ne se sont pas encore manifestés cliniquement. Il a aussi fallu « encadrer » cette évolution de manière à prévenir certains dérapages dans le recours à ces nouvelles techniques : mauvaises utilisations, erreurs dans les indications... C'est d'ailleurs l'une des fonctions des congrès comme celui qui vient de se tenir à Paris que de contribuer à la formation chirurgicale continue dans ce domaine, en réunissant notamment spécialistes médicaux et constructeurs.

L'avenir de la lithotritie ? Schématiquement, deux questions se posent. La première concerne les éventuelles utilisations des lithotriteurs pour briser d'autres calculs que les calculs urinaires. Des expériences sont en cours pour définir l'efficacité de cette technique sur les calculs de la vésicule biliaire. D'autres études sont menées dans le domaine de la cancérologie. Il semble cependant encore trop tôt pour répondre de manière définitive dans les deux cas.

L'autre question concerne la diffusion à venir des lithotriteurs. Faut-il penser que les besoins sont approximativement remplis, encore que certaines régions comme le Centre, la Bourgogne ou le Limousin ne soient pas équipées ? Dans ce cas faut-il envisager la création de « centres spécialisés de lithotritie » qui ne serait pas sans conséquences sur l'activité des services d'urologie ? Faut-il miser sur la multiplication des appareils « mobiles et itinérants » avec lesquels certaines directions d'hôpitaux publics ont pris contact malgré l'opposition de la Fédération hospitalière de France ? « *Il faut savoir*, confie le chef de service d'un CHR de province non équipé avec ce type d'appareil, *que, dans notre spécialité, les lithotriteurs sont l'équivalent du Concorde. Ce sont des outils de prestige très efficaces mais, en l'état actuel, des données économiques nullement rentables.* »

JEAN-YVES NAU.

LIVRES DE RENTRÉE

par le Dr Escoffier-Lambiotte

Le combat passionné d'Emile Papiernik

Comment le fils d'émigrés polonais, tailleurs de génération en génération, et dont le père périt dans un camp de concentration, est devenu au fil des ans professeur à la faculté, puis chef de l'une des maternités les plus célèbres et les plus modernes de France : c'est ce que raconte le livre passionné d'Emile Papiernik, connu dans le monde entier pour le combat sans relâche qu'il a mené envers et contre d'innombrables préjugés pour la sécurité de la naissance.

Le royaume dont il est le maître est certes celui de la technologie la plus avancée, et chacun sait que c'est là, à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart que vit le jour *Amandine*, le premier bébé-éprouvette français, suivi annuellement, depuis 1982, d'une bonne cinquantaine de ces enfants de la science.

Mais ce royaume est aussi — et le professeur Papiernik le revendique hautement — celui de l'égalité absolue des femmes, gitanes ou secrétaires d'Etat, devant les douleurs, les aléas ou les merveilles de l'accouchement. Et plus de quarante mille de ces naissances se sont déroulées à la maternité de Clamart depuis son ouverture... Une maternité où tout est fait, selon la politique nouvelle de prévention adoptée grâce aux impulsions de son chef, pour éviter les naissances prématurées et les graves handicaps mentaux qu'elles peuvent entraîner. Le combat contre ces désastres, contre les accouchements scandaleusement menés dans des lieux insuffisamment équipés, devait conduire, grâce à une loi enfin votée, à la transformation ou à la modernisation d'un bon tiers des maternités françaises.

« *Hélas !* souligne le professeur Papiernik, *ce qui fut imposé aux cliniques privées ne le fut pas, ne l'est toujours pas, aux hôpitaux publics, et notamment aux petites maternités rurales qui font l'orgueil des maires... C'est pourquoi on voit encore, de nos jours, des maternités dramatiquement sous-équipées, qui ne subsistent que par la volonté d'un élu local...* » « *Scandaleuse anomalie, qui se traduit par une inégalité flagrante devant la santé et dont seul un soudain et tardif excès de courage des pouvoirs publics pourrait venir à bout...* »

Conflits

Combat pour les femmes — les quelque huit cent mille femmes qui accouchent chaque année, — mais aussi combat pour l'enfant, « *qui représente bien plus que lui-même, messager, porteur du passé et de la continuité de la vie* ». Et dès lors dépositaire ou victime de tous les conflits psychologiques, ce qui explique la présence active à la maternité de Clamart de psychiatres et de psychanalystes, capables parfois (ou souvent) de dénouer les causes d'une stérilité ou d'une naissance prématurée...

Des sacrifiés de la misère ou des départements d'outre-mer à la justification de certains actes médicaux en France, l'inspiration, pour Emile Papiernik, est inlassablement la même : celle qui donne à l'exercice médical la dimension sociale, économique, humaine qui lui manque, hélas ! trop souvent.

★ *Le Prix de la vie*, par Emile Papiernik, Robert Laffont, 272 pages, 89 F.

Maigrir intelligemment

Jean-Bernard Mallet est un généraliste, de ceux qui constituent l'infanterie et la clé de voûte de tout le système de santé. De ceux qui sont effarés de voir que plus de 9 millions de Français commencent chaque année un régime, que plus de 5 millions en suivent en permanence, et... que les trois quarts de ces régimes sont aberrants.

En effet, ces Français « *sont dans leur grande majorité presque totalement ignorants des principes de la nutrition et de l'alimentation équilibrée* ». En outre, notre manière de nous nourrir « *évolue de façon catastrophique* », en raison d'impératifs multiples, économiques ou sociaux, et de la désinformation collective. Celle-ci, estime notre généraliste, quotidiennement sollicité pour des problèmes de diététique, relève autant de revues ou de journaux « *ne cherchant que le sensationnel* » que de la publicité pour des produits parfois douteux, ou de livres hautement spécialisés qui ne correspondent ni aux situations individuelles ni aux contingences pratiques de la vie quotidienne, quand ils ne proposent pas, généralement de source étrangère, des régimes extravagants ou dangereux.

En somme, le docteur J.-B. Mallet *a résumé en quelque quatre* cents pages, y compris une table pratique de composition des aliments et de nombreuses recettes, tout ce qu'il conseille aux patients qui veulent et surtout qui doivent maigrir ; des patients qu'il accompagne et soutient dans leur cheminement ; des patients qui comprennent enfin, sans privations monstrueuses et sans apports médicamenteux toxiques (vigoureusement dénoncés), comment ils peuvent échapper à la triste alternative du martyre de l'obèse, du martyre de l'affamé et du martyre du déprimé pour cause de vains combats et de drogues dangereuses. Un ouvrage remarquable et qui honore, une fois de plus, le rôle si mal connu du médecin généraliste.

★ *Maigrir*, par le docteur Jean-Bernard Mallet. Editions Robert Laffont, 395 p., 100 F.

Une bible de la santé

Cent cinquante spécialistes, deux cent quarante articles traitant des thèmes les plus divers concernant la santé, les maladies, la biologie, leur histoire, l'économie mondiale de leurs financements : cette bible est publiée par les éditions La Découverte, et, étant donné l'intérêt évident d'ouvrage unique de référence qu'elle constitue, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération (ORSTOM) s'associent à cette publication.

Thérapeutiques du corps et de l'esprit, maladies des riches et celles du tiers-monde. Travaux de pointe, traités par les plus célèbres noms du monde scientifique français et sur les sujets les plus divers. Panorama complet des systèmes de santé. Tout s'y trouve, et un index de mille cinq cents mots-clés permet, avec une table des matières exhaustive, de compulser facilement ce monument au premier abord rébarbatif, mais qui constitue l'outil indispensable et passionnant pour tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à l'état des connaissances et des recherches dans un domaine qui promet d'être la grande affaire tant sur le plan politique et économique que sur les plans médical, éthique et scientifique du siècle à venir.

★ *Santé et médecine*, sous la direction de Claire Brisset et Jacques Stoufflet. Editions La Découverte, 584 pages, 198 francs.

Économie

SOMMAIRE

■ M. François Perigot, président du CNPF, invite le gouvernement à ne pas céder à la tentation du relâchement sous prétexte que plusieurs signes d'amélioration de la conjoncture apparaissent *(lire ci-contre).*

■ Le système monétaire européen va avoir dix ans. Après un plaidoyer en faveur d'une pleine participation de la Grande-Bretagne au SME, M. Jurgensen souligne que l'ECU constitue l'aiguillon d'une union économique et monétaire et non son couronnement éventuel, comme le pensent les Allemands *(lire page 20).*

■ La contre-OPA du groupe Pernod-Ricard sur Irish Distillers porte sur la totalité des actions du groupe au prix de 4,50 livres irlandaises par action *(lire page 22).*

La rentrée du CNPF

M. François Perigot demande au gouvernement « audace, rigueur et cohérence »

M. François Perigot, président du CNPF, a demandé avec insistance, le 5 septembre, au gouvernement et aux Français de ne pas relâcher leurs efforts et de ne pas remettre en cause le redressement économique en cours.

Lisant une longue déclaration, entouré de ses quatre vice-présidents exécutifs (1), qu'il a présentés comme les membres d'une équipe homogène d'accord sur l'essentiel, M. Perigot, qui se veut le défenseur, non des chefs d'entreprise, mais des entreprises elles-mêmes et de leurs salariés, a déclaré : « *Certes, nos entreprises vont mieux, et 1988 devrait être le meilleur cru économique depuis 1979. La France a su, elle qui si souvent a raté les trains de la reprise internationale, profiter d'un environnement porteur. Mais attention à ne pas verser dans une euphorie exagérée, sous prétexte de quelques signes prometteurs comme la reprise des investissements, la maîtrise de l'inflation ou le solde positif de la création d'emplois.* »

Une mise en garde qu'a reprise à son compte M. Ernest-Antoine Seillière, président de la commission économique et l'homme qui monte au CNPF, en ces termes : « *Par rapport aux orientations qu'on avait cru percevoir du nouveau gouvernement au début de l'été, j'observe une certaine décrue, que ce soit sur les mécanismes d'aide aux investissements à l'étranger, la baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices, les incitations à l'investissement ou encore les mesures spécifiques aux PME.* »

M. Perigot, quant à lui, prolixe en métaphores, prompt à donner des conseils, a adressé au gouvernement ce précepte qui comblera d'aise tous les chefs d'entreprise : « *Une bonne politique pour les entreprises est aussi bonne pour la France (...). Apprenons à être vertueux autrement que sous l'emprise de la nécessité.* » Pour lui, les patrons ont besoin d'une politique économique fondée tout à la fois sur « *de l'audace, de la rigueur et de la cohérence* ».

Or, précisément, le projet de budget de l'Etat pour 1989 tel qu'on le discerne aujourd'hui, s'il est de nature à rassurer le patronat sur certains points, comme les allégements fiscaux, les mesures pour la formation et l'insertion des jeunes ou la maîtrise du déficit budgétaire, l'inquiète sur d'autres, et notamment sur deux chapitres :

— L'impôt de solidarité sur la fortune est toujours la bête noire du patronat. « *C'est un impôt à contretemps qui pénalise la réussite et l'épargne, qui aggrave le poids de la fiscalité et qui risque de démotiver les épargnants et les chefs d'entreprise au moment précis où l'ensemble de nos concurrents européens accélèrent leur croissance.* »

Quant à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, si une telle mesure était prise, elle devrait être d'au moins cinq points pour être réellement incitative en regard des réinvestissements. Cette mesure devrait admettre au bénéfice du nouveau taux de 37 % les dividendes qui sont distribués sous la forme d'actions.

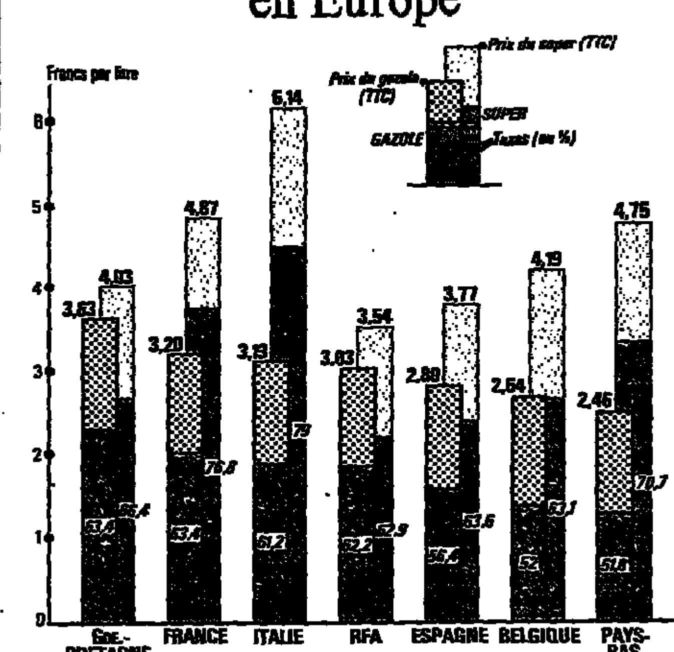
Le président du CNPF ne pouvait passer sous silence l'Europe et le grand marché de 1993. Ce sera d'ailleurs le thème des assises du patronat, le 13 décembre. « *L'Europe est la priorité des priorités, car c'est une sorte de forteresse assiégée.* »

Sans doute, a expliqué M. Perigot, le CNPF est conscient que si l'on donne seulement à l'édification de la CEE des motivations économiques, jamais nous ne saurons susciter l'enthousiasme de l'opinion pour faire accepter les efforts nécessaires. Mais, faisant allusion, sans les nommer, aux récents propos de MM. François Mitterrand et Jacques Delors, il a ajouté : « *Il ne faut pas faire de la notion d'espace social européen un rêve irréalisable, une sorte d'espace d'illusions et de promesses que les rigueurs de la compétition économique ne permettront pas de tenir.* » Des déclarations qui prenaient une signification particulière quand on sait que, depuis quelques mois, M. Perigot a été nommé vice-président de l'UNICE, c'est-à-dire la fédération des patronats européens, un organisme dont les messages et l'action ont sérieusement besoin d'une vigoureuse cure de jeunesse.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) MM. Pierre Guillen, Michel Maury-Laribière, Ernest-Antoine Seillières et Pierre Bellon.

Les prix du gazole et du super en Europe



Source : Comité professionnel du Pétrole (juillet 1988)

Bien qu'aucune surtaxe spécifique ne doive alourdir le prix du gazole l'an prochain, ses tarifs à la pompe devraient néanmoins augmenter, comme ceux de tous les carburants, en raison de la hausse annuelle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), indexée depuis 1981 sur la septième tranche du barême de l'impôt sur le revenu. Le maintien de cette indexation entraînera au début de l'année prochaine une augmentation de 9 centimes par litre du super, de 4,5 centimes du gazole et d'un peu plus de 1 centime par litre pour le fioul domestique.

Cette hausse aggravera encore l'écart de prix excessif existant entre le super et le gazole et alourdira le poids des taxes dans les prix de l'essence, qui est déjà le plus élevé en Europe, exception faite de l'Italie. Convertis en francs, les prix de vente de l'essence (super et ordinaire) sont en France nettement plus élevés que ceux des pays voisins (sauf l'Italie), ce qui n'est pas le cas du gazole.

REPÈRES

Hélicoptères

Percée française au Japon

L'Aérospatiale française a confirmé, en 1988, sa percée au Japon en plaçant 52 hélicoptères depuis le début de l'année, soit 43 « Ecureuil » et 9 « Dauphin » auprès de l'administration, des pompiers et des entreprises privées. Aérospatiale est représentée au Japon par les firmes Nosaki, Sony et Japan Flying Service, une filiale de Toyota. Au total, Aérospatiale a vendu trois cents hélicoptères au pays du Soleil-Levant.

RFA

Recul du chômage

En RFA, le chômage a baissé de 1,5 % en août par rapport à juillet (– 32 200), selon des statistiques établies en données brutes. Le taux de chômage par rapport à la population active est revenu à 7,6 % en août après 7,7 % en juillet.

Stagnation du PNB au deuxième trimestre

Le produit national brut ouest-allemand est resté inchangé au deuxième trimestre par rapport aux trois premiers mois de l'année, indique le ministère fédéral de l'économie. Le PNB avait progressé de 1,5 % au premier trimestre sur le trimestre précédent et de 4,2 % en année mobile. Entre avril et juin, il enregistre une progression de 3,4 % par rapport à la période correspondante de 1987. La consommation privée a enregistré une baisse de 0,5 %, contre une hausse de 0,5 % durant le premier trimestre, la consommation publique une hausse de 1 % après une stabilisation, et la construction un recul de 3,5 % contre une hausse de 6,5 %, assez exceptionnelle, compte tenu d'un hiver clément.

Paiements courants

Excédent français au premier trimestre

La balance française des paiements courants, corrigée des variations saisonnières, a été excédentaire de 7,4 milliards de francs au premier trimestre 1988, alors qu'elle avait été déficitaire de 600 millions au premier trimestre 1987.

Le ministère des finances, qui vient de fournir ces chiffres provisoires, indique également que, en données brutes, la balance des paiements courants a été déficitaire de 3,9 milliards de francs au premier trimestre 1988. Le déficit avait été, sur les mêmes bases, de 10,3 milliards au premier trimestre 1987.

Le ministère de l'économie a, en outre, revu en baisse le chiffre du déficit de la balance des paiements sur l'ensemble de l'année dernière. Celui-ci est un peu inférieur à ce qui avait d'abord été annoncé : 24,5 milliards contre 26,7 milliards. L'année 1986 avait été excédentaire de 20,5 milliards de francs.

Selon l'OCDE

La Suède reste la championne du monde pour le poids des prélèvements obligatoires

La Suède est de loin le pays industrialisé où les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sont les plus lourds par rapport à la richesse nationale : ils ont représenté l'an dernier dans ce pays 55,8 % du produit intérieur brut (PIB), selon un rapport sur les recettes publiques que vient de publier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique sont les pays où les habitants supportent les prélèvements les plus lourds avec un taux supérieur à 45 %. La France se classe au sixième rang avec 44,7 % en 1987.

Parmi les pays membres, c'est la Turquie qui a les prélèvements les plus faibles (24,4 % en 1987), devant le Japon (28,8 % en 1986, le chiffre de 1987 n'étant pas encore disponible), les Etats-Unis (28,9 % en 1986) et l'Espagne (32,8 % en 1987).

Le contenu des prélèvements varie du tout au tout selon les pays. Si la France est avec les Pays-Bas le pays où les cotisations sociales sont les plus élevées, les Français paient peu d'impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP) — seulement 5,7 % du PIB. Alors qu'au Danemark l'IRPP atteint un taux de 24,2 %, en RFA, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, son poids est de 10 % à 11 %.

Si le Danemark a l'IRPP le plus lourd, les cotisations sociales dans ce pays sont très faibles (1,6 % du PIB), la protection sociale étant financée par l'impôt.

Seuls deux pays font peser une grosse partie des cotisations sociales sur les employeurs : la Suède avec 12,9 % du PIB et la France avec 12,1 % (chiffres de 1986). Tous les autres membres de l'OCDE ont des taux qui ne dépassent pas les 10 %.

« Détente salariale » sans « laxisme »

Le CNPF aborde avec sérénité la « *rentrée sociale* ». Dans leurs propos, le lundi 5 septembre, M. François Perigot, président de l'organisation patronale, comme M. Pierre Guillen, vice-président et président de la commission sociale, se sont bien gardés de reprendre à leur compte le sombre pronostic avancé fin juillet par le patronat de la métallurgie (UIMM) selon lequel « *une césure dans le climat social risque de se produire à l'automne* », avec la perspective d'une « agitation ». Il est vrai que ce regain revendicatif était prévu d'abord dans le secteur public et que, depuis, le gouvernement a eu l'habileté de calmer le jeu en augmentant de 1 % les salaires des fonctionnaires au 1er septembre...

Tout en réaffirmant ses réserves sur un éventuel déplafonnement des cotisations d'allocations familiales, M. Perigot n'a joué les Cassandre sur aucun sujet social. L'emploi ? Si le nombre d'emplois salariés a progressé d'environ 50 000 au premier semestre 1988, « *la pression démographique et les rigidités structurelles de notre économie nous empêchent d'inverser la courbe de progression du chômage* ». L'emploi des jeunes reste donc une « *priorité absolue* », les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), critiqués pour les abus auxquels ils ont donné lieu, n'étant pour M. Guillen qu'un « *problème marginal* », nécessitant seulement « *des ajustements à la marge* ».

M. Perigot s'est également montré optimiste sur le dialogue social, qualifié de « *très nourri* », en espérant conclure un accord sur les mutations technologiques le 13 septembre. Mais c'est sur les salaires, « *au cœur de la rentrée sociale* », que M. Perigot est allé le plus à contre-courant de l'opinion générale, en récusant l'idée selon laquelle « *les salariés seraient victimes d'une rigueur injuste au regard de l'amélioration de la situation financière des entreprises* ».

Croissance salariale de 5,1 %

Le président du CNPF s'est fondé sur les rentrées de cotisations sociales pour souligner que « *le pouvoir d'achat des salariés a augmenté* ». Ainsi, « *la commission technique des comptes de la Sécurité sociale, qui avait estimé à 3,5 % la croissance salariale, vient de constater qu'elle s'élevait pour le premier semestre de 1988 à 5,1 % en rythme annuel* ». Est-ce à dire qu'au moment où le patronat presse le gouvernement de ne pas relâcher la rigueur salariale — à l'opposé de M. Bergeron, qui demande à l'Etat de faire « *des concessions sur les salaires* » des fonctionnaires — les entreprises ont déjà desserré les freins ?

M. Guillen reconnaît que les 5,1 % de croissance salariale ne s'expliquent pas que par l'amélioration de l'emploi ou la stabilité des horaires. « *Incontestablement, il y a eu une importante distribution de salaires.* » « *Nous constatons une détente,* ajoute-t-il, *et nous craignons un relâchement.* » M. Perigot est encore plus catégorique : « *Cette détente salariale, toutefois, ne signifie pas que notre politique salariale est en cours d'infléchissement, et que l'heure serait au laxisme.* » L'heure reste celle de « *la maîtrise des coûts salariaux* ». Pour le président du CNPF, le pouvoir d'achat des salaires, « *ce n'est pas un problème d'entreprise, mais un problème d'économie générale* », car entrent en ligne de compte les impôts et les cotisations sociales. Si, dans le passé, des entreprises ont cru qu'elles se devaient de garantir le pouvoir d'achat de leurs salariés, c'était « *une erreur généreuse* ». Qu'il ne s'agit pas de renouveler sous prétexte de détente...

Si détente et relâchement ne se confondent pas pour le secteur privé — mais où est la frontière pour le secteur public ?, — le gain de pouvoir d'achat est attribué « *à la politique de différenciation et à la politique d'intéressement* » préconisées par le patronat. Autant de raisons de poursuivre et de développer tant l'intéressement que l'individualisation des rémunérations mais... en prenant « *certaines précautions* », rappelées par M. Perigot, sur « *la transparence économique, la transparence des critères et des procédures* ». Le CNPF va donc recommander aux entreprises d'« *affiner leurs techniques d'individualisation* », ce mode de rémunération devant « *s'intégrer dans une politique d'ensemble, dont les cadres sont les acteurs essentiels* ». Une façon de prévenir les tensions venant de salariés ressentant toujours cette individualisation comme une injustice.

MICHEL NOBLECOURT.

● **M. Pierre Bérégovoy reçoit les syndicats.** — Après ses déclarations au « *Grand Jury RTL-le Monde* » (*le Monde* du 6 septembre), M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, a reçu les syndicats dans la journée du 5 septembre. Tour à tour, les délégations de Force ouvrière, de la CFDT et de la CGC, conduites par leurs dirigeants respectifs, ont abordé les sujets du pouvoir d'achat et de la politique salariale, demandant à M. Bérégovoy de concrétiser ses propos de la veille.

● **M. Henri Krasucki veut jouer une majorité contre l'autre.** — A l'occasion de son premier meeting de rentrée, le 5 septembre, à Marseille, M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, a fait observer qu'il existe « *deux majorités possibles pour une politique économique et sociale, ce qui donne une marge importante aux travailleurs* ». Dans ce contexte, qualifié de « *situation nouvelle* », M. Krasucki table sur « *une combativité qui grandit et coïncide avec une évolution de la situation politique* ». Il a d'ailleurs annoncé une journée nationale d'action pour les salaires et le service public, le 27 septembre, ainsi qu'une « *initiative spécifique des cadres et techniciens* » en novembre.

AFFAIRES

Un accord Cellulose du Pin-Svenska Cellulosa

Papier journal : une nouvelle usine dans les Landes

Les groupes papetiers français Cellulose du Pin, filiale de Saint-Gobain, et suédois Svenska Cellulosa ont annoncé, lundi 5 septembre, leur projet de construire ensemble une usine de papier journal dans le sud-ouest de la France.

Svenska Cellulosa (15,67 milliards de couronnes suédoises de CA et 17 000 salariés) et Cellulose du Pin (8,49 milliards de francs de CA et 9 920 personnes) envisagent d'implanter une machine d'une capacité de 210 000 tonnes située aux abords de l'usine de la Cellulose du Pin à Tartas (Landes). Le nombre d'emplois directs créés serait de l'ordre de 250 personnes et l'usine représentera un investissement de 1,7 à 2 milliards de francs.

La machine démarrerait fin 1990, au moment où SCA arrêtera la production de 110 000 tonnes par an de papier journal en Suède par conversion d'une machine au papier magazine. C'est la réussite de récents essais industriels sur la fabrication de papier journal à base de pin maritime qui a conduit les deux groupes à s'engager.

Quant aux débouchée, la future usine vise le marché européen (évalué à 5 millions de tonnes avec une croissance de 5 % par an) et notamment la péninsule Ibérique.

IBM acquiert la licence de la carte à puce française

Succès pour M. Roland Moréno, l'inventeur français de la carte à puce : IBM vient d'acquérir une licence d'exploitation mondiale pour sa carte et son lecteur. Le numéro un mondial de l'informatique pourrait utiliser cette licence pour intégrer un lecteur de cartes à mémoire dans ses micro-ordinateurs, a précisé M. Moréno.

Soixante-quatre sociétés ont déjà acquis une licence d'exploitation pour cette carte à mémoire, inventée il y a une quinzaine d'années par M. Moréno. Depuis 1983, 55 millions de cartes ont été fabriquées. La société qu'il a fondée, Innovatron, a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 16,5 millions de francs et un bénéfice net de 8,8 millions.

● **Hausse de 35,4 % des bénéfices de l'Australien TNT.** — Le groupe australien TNT annonce une hausse de 35,4 % de ses bénéfices nets à 206,6 millions de dollars australiens (1 milliard de francs) au cours de l'exercice fiscal clos le 30 juin, par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires a augmenté de 18,8 % au cours de la même période à 3,7 milliards de dollars australiens. (18,5 milliards de francs). TNT envisage également d'étendre ses activités en Amérique latine, particulièrement en Argentine et au Brésil. TNT annonce, par ailleurs, avoir constitué une société commune (60 %-40 %) dans le secteur du frêt aérien avec le gouvernement hongrois. Cette société mixte devrait commencer à opérer en novembre ou décembre.

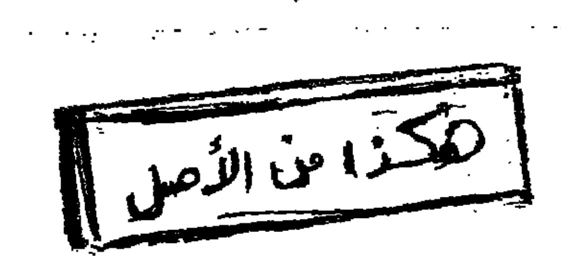
● **L'afficheur Dauphin achète la société espagnole Poster.** — Déjà présent en Belgique, Dauphin, troisième afficheur français, vient de franchir les Pyrénées, en achetant la firme barcelonaise Poster. Avec trois mille cinq cents panneaux en Catalogne et à Madrid, Poster réalise un chiffre d'affaires de 35 millions de francs environ. Faisant suite aux opérations d'Avenir en Espagne et en Belgique (*le Monde* du 8 mai), cet achat confirme l'intérêt des afficheurs pour un développement international, notamment en Espagne, considérée comme un des terrains d'expansion les plus prometteurs.

Chargeurs cède Spontex à 3 M pour 1,1 milliard de francs

Chargeurs SA et 3 M ont annoncé, le mardi 6 septembre, leur accord de principe sur la cession de Spontex par le groupe français de M. Jérôme Seydoux à la multinationale de St-Paul (Minnesota). Le prix des activités mondiales du numéro un international des articles de ménage a été fixé à 1,1 milliard de francs, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel.

Comme nous l'indiquions (voir *le Monde* du 1er septembre), cette cessions marque la volonté du groupe de M. Seydoux de se recentrer sur ses activités principales (transport et textile), qui, selon la firme, « *doivent connaître un développement rapide et qui nécessitent des investissements très importants en France et à l'étranger* ».

Après la vente de Spontex, Chargeurs disposerait d'environ 4,1 milliards de francs de trésorerie. De son côté, cette acquisition permettra à 3 M (9,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 1987 dans 51 pays) de se développer davantage dans le secteur des produits de grande consommation. Spontex emploie 1650 personnes dans 10 pays et distribue ses éponges et « outils d'essuyage » dans 80 pays.



Économie

La préparation du marché unique européen de 1993

POINT DE VUE

L'ECU sauvera l'union

par Philippe Jurgensen
ancien directeur des relations économiques extérieures administrateur directeur général du Comptoir des entrepreneurs

LE système monétaire européen (SME) va bientôt fêter son *dixième anniversaire. Créé par* le conseil européen de Bruxelles en décembre 1978, il est en effet entré en fonctionnement le 13 mars 1979. Cet enfant encore jeune a surpris par sa vigueur — en dépit des « poussées de fièvre » correspondant à onze réalignements monétaires — ce qui augurait mal de sa survie. Mais il déçoit ceux qui espéraient mieux et plus vite, *en se référant aux promesses* successives fixant à 1980 l'année d'achèvement de l'union éco*nomique et monétaire ou prévoyant* un « passage à la phase définitive du SME » deux ans après son lancement.

A la vérité, tel l'horizon, l'unification économique de la CEE semble *reculer au fur et à mesure que l'on* progresse vers elle. Restera-t-elle toujours un rêve ? Les propos récents de Mme Thatcher repoussant toute idée de coordination économique ou de monnaie commune et appelant la Communauté à se préoccuper uniquement des problèmes commerciaux peuvent le faire croire.

Cependant, l'Europe s'est peu à peu dotée d'une véritable monnaie : l'ECU. Un slogan qui a eu son heure de gloire était : *« l'épi sauvera le franc »*. On peut penser aujourd'hui, avec peut-être de meilleures chances de succès, que l'ECU sauvera l'union (économique et monétaire).

La coordination des politiques économiques et monétaires est activement recherchée au *sein de la CEE* depuis longtemps. Des progrès réels ont été accomplis en ce sens : *accords de Gleneagles en septembre* 1986 pour stabiliser les parités extérieures ; décisions concertées en *matière de taux d'intérêt fin 1987 ;* création début 1988 du Conseil économique et financier franco-*allemand.* Mais cette coordination connaît des défaillances. Les tensions provoquées — aujourd'hui comme naguère — par des relèvements jugés intempestifs des taux d'intérêt allemands ou anglais, ou les querelles sur la priorité à donner à la relance économique par rapport à la lutte contre l'inflation, en témoignent.

L'important est que les contraintes de la monnaie commune soient en train de suppléer ces défaillances.

On sait en effet que la mise en œuvre effective de la liberté des mouvements de capitaux d'ici au 1er juillet 1990 (octobre 1989 pour les OPCVM) (1), bouleversera nos *économies. Dès à présent, elle a* conduit à un large démantèlement du contrôle des changes, qui permet le déplacement des capitaux « fébriles ». D'ici peu, l'application de la *« deuxième directive sur les mouvements de capitaux »* permettra à tout citoyen de détenir en France ou ailleurs des avoirs en devises, de placer son épargne ou d'ouvrir des comptes *bancaires dans n'importe* quel pays de la Communauté, etc. Dès lors, les flux de capitaux régleront *eux-mêmes l'activité* économique. Par exemple, un freinage de la demande interne ou des taux d'intérêt trop élevés en RFA provoqueraient des entrées de capitaux massives qui obligeraient ce pays à desserrer l'étreinte. Inversement, un pays qui tenterait de relancer artificiellement l'activité chez lui en injectant dans l'économie des liquidités verrait celles-ci *se déplacer* purement et simplement vers d'autres pays membres.

Ainsi, les progrès de la monnaie européenne tendent à substituer des politiques convergentes imposées *par les faits à une convergence* voulue par les gouvernements.

Développement autonome

On déplore souvent les retards des décisions publiques attendues pour améliorer les mécanismes du SME — encore que les accords de Palerme en 1985 et de Nyborg en 1987 aient permis des progrès significatifs vers une acceptabilité plus complète de l'ECU en règlement (y compris pour des interventions facultatives) et son utilisation comme avoir de réserve hors de la Communauté.

Mais, dans le même temps, l'ECU connaît un *développement* considérable comme instrument de placement sur les marchés privés qui pour*rait faciliter de nouveaux progrès* à venir. Il est devenu la cinquième monnaie mondiale pour les euro-*émissions : 5 % des emprunts émis* en 1987 sur le marché mondial étaient libellés en ECU. Un nombre *croissant d'entreprises,* telles que Saint-Gobain, Fiat, Lesieur, ont adopté la facturation interne et même parfois externe de leurs livraisons en ECU. Les particuliers peuvent utiliser des euro-chèques et des chèques de voyage en ECU, faire des virements en cette monnaie, et (mais pas encore en France) ouvrir des comptes de dépôts ou d'épargne en ECU. Enfin, les prêts bancaires en ECU se sont considérablement développés, atteignant un encours de 75 milliards en 1987.

Ils sont couverts à hauteur de 65 milliards par les dépôts en ECU *d'organismes officiels,* de banques ou de particuliers. La fraction restante provient d'une véritable fabrication d'ECU par les banques, à partir des monnaies européennes qui le composent.

Ainsi l'ECU, devenu un instrument de marché (2), se crée tout seul, selon la vieille loi bancaire d'après laquelle *« les prêts font les dépôts »,* et prend son essor par lui-même. De ce fait il prolonge, amplifie et parfois anticipe les décisions gouvernementales.

Certes, on ne doit pas pousser ce raisonnement aux extrêmes. L'ECU, qui sert de référence aux transactions privées, est bien l'ECU public tel qu'il est défini par les règlements *européens, même si rien n'oblige* théoriquement à une telle identification. Par ailleurs et surtout, le déve*loppement du marché privé de l'ECU suppose,* s'il atteint une certaine dimension, une instance régulatrice. Celle-ci — la future Banque centrale européenne — devrait pouvoir surveiller la bonne tenue des intervenants du marché et le réguler par des réserves obligatoires ou en y effectuant des opérations d'open market, c'est-à-dire en fournissant ou retirant de la liquidité au marché en fonction des besoins. Des décisions volontaristes des autorités politiques, telles que le gouvernement français les a proposées, deviennent maintenant indispensables.

Il reste que, par un curieux retournement, c'est le développement de l'ECU privé qui sert maintenant, on l'a vu à plusieurs reprises, de base aux décisions européennes concluant à la nécessité d'une relance du SME *« dont l'intérêt est démontré par les progrès de l'ECU privé »* (3). Autrement dit, c'est désormais l'ECU qui est la locomotive du SME, et derrière lui de l'union économique et monétaire.

Le malaise des abstentionnistes

Les difficultés rencontrées du côté de plusieurs partenaires pour faire progresser le SME ont conduit certains, dont le président de la Commission européenne, Jacques Delors, à avancer l'idée d'une *« Europe monétaire à eux vitesses »*. Ce concept peut donner le moyen de progresser en montrant par l'exemple le réalisme des propositions. En outre, il exerce une pression bien utile sur ceux des partenaires qui préfèrent prendre les trains en marche... Cependant, on voit mal, à terme, un marché unique fonctionner avec des monnaies divisées. Cela conduirait inévitablement à des distorsions.

Or le développement de l'ECU devrait rendre de plus en plus inconfortable à l'avenir la politique d'abstention pratiquée, rappelons-le, non seulement par la Grande-Bretagne, mais par trois autres pays : Grèce, Espagne et Portugal. Un tiers des membres de la CEE...

Même si le Royaume-Uni ne s'astreint pas à l'obligation de maintenir sa parité, *il est entraîné malgré* lui par la solidarité monétaire européenne, dans la mesure où la livre *sterling, elle, est partie intégrante du* panier de monnaies de l'ECU, dont elle influence le cours par ses varia*tions. Cela a des conséquences* importantes notamment en matière budgétaire et agricole.

Cette situation fausse est de moins en moins bien supportée par les partenaires de la Grande-Bretagne, dont les pressions s'accroissent. Mais le pragmatisme anglo-saxon devrait, si la monnaie européenne continue à se développer, faire comprendre les avantages d'une pleine participation au SME : d'une part, pour les échanges commerciaux britanniques, qui sont désormais orientés pour plus de la moitié vers les pays de la CEE et ont besoin de parités *plus prévisibles* et plus stables ; d'autre part, pour les activités financières de la City, qui prennent *actuellement du retard sur* les marchés de l'ECU et souhaitent s'exercer à armes égales avec leurs *concurrents européens.*

D'ores et déjà d'ailleurs, les banquiers britanniques, qui ont compris *cet enjeu, sont en faveur d'une pleine* participation au SME. On peut donc espérer que les progrès constants de *l'ECU finissent par venir à bout des a priori* idéologiques et conduisent à une évolution, elle-même décisive, *pour déterminer les* autres pays abstentionnistes. Ce serait, là encore, un obstacle essentiel à l'union économique et monétaire qui serait levé.

∴

L'ECU, monnaie de l'Europe, sera-t-il le « couronnement » de l'union économique et monétaire ou en sera-t-il la véritable base ? Une certaine orthodoxie — notamment celle développée par les rapports de la Bundesbank et des ministres allemands — veut que la monnaie et la banque centrale communes ne fassent que *parachever une union économique* déjà concrétisée par une complète convergence des économies. On peut *au contraire penser que c'est grâce à* l'existence de l'ECU, à ses progrès, aux contraintes qu'il exerce et aux *solidarités croissantes qu'il implique* que les obstacles actuels à la convergence seront levés.

N'est-ce pas autour d'une monnaie commune que se sont constituées bien des nations, avant même de songer à *avoir une politique* économique ?

---

(1) Organisme de placements collectifs des valeurs mobilières.

(2) Qui fait l'objet d'une cotation officielle quotidienne et, depuis 1986, d'une compensation directe portant sur 10 milliards d'ECU par jour en moyenne, sous l'égide de la BRI à Bâle.

(3) Cette idée figure dans les conclusions de plusieurs conseils européens et conseils des ministres ; l'Acte unique, introduisant un volet monétaire dans le traité de la CEE, vise par exemple *« les expériences acquises grâce à la coopération dans le cadre du SME, et notamment l'ECU »*.

La Commission de Bruxelles propose une charte sociale

(Suite de la première page.)

Le risque de dumping social, synonyme de concurrence déloyale, n'existe, de manière limitée, que pour les industries de main-d'œuvre, dont l'importance ne cesse de diminuer dans la Communauté.

La Commission tient d'autant plus à relativiser la menace qu'elle considère comme irréaliste, voire dangereuse, une politique qui chercherait à harmoniser de manière systématique les législations sociales des États membres. Il faut l'entreprendre où c'est possible et bien peser auparavant les *« coûts relatifs de la diversité et d'un rapprochement »*. La Commission a ainsi présenté, début *1988*, une série de propositions dont l'objet est de garantir aux travailleurs des normes minimales de sécurité et d'hygiène sur les lieux du travail : ces textes sont actuellement examinés par les représentants des Douze, et certains d'entre eux ont déjà été adoptés.

En dépit de sa prudence, la Commission annonce d'autres propositions, qui auront trait aux contrats de travail (y compris aux contrats atypiques, comme le temps partiel ou l'intérim), à l'information et à la consultation des travailleurs, au renforcement des dispositions sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Elle insiste pour que les gouvernements adoptent rapidement sa proposition de société anonyme européenne.

Dans une communauté qui compte plus de seize millions de sans-emploi, *« toute politique sociale doit avoir comme objectif prioritaire de contribuer à résoudre le grave problème du chômage »*. Selon une récente étude bruxelloise (le rapport Cecchini), l'achèvement du marché intérieur entraînera la création d'environ 5 millions de postes de travail. Mais la Commission admet que *« la création d'un grand nombre de nouveaux emplois s'accompagnera également de la disparition de beaucoup d'autres, et, même si le solde doit être positif à moyen terme, les nouveaux postes de travail créés ne se situeront pas dans les mêmes secteurs. Ils ne demanderont pas non plus les mêmes qualifications, et ils ne seront pas localisés dans les mêmes régions que les postes disparus. »* De plus, les disparitions d'emplois, souvent rapides et brutales, précéderont les créations d'emplois, qu'on prévoit, au contraire, lentes et progressives.

La courbe décrivant l'évolution de l'emploi dans la Communauté durant les années de mise en place du grand marché prend, de la sorte, la forme d'un J : le chômage est appelé à croître, avant d'être raboté en raison des effets bénéfiques de la libération *généralisée* des échanges. Comment tempérer ce processus douloureux et politiquement gênant, puisqu'il implique, dans une première phase, des sacrifices supplémentaires pour les travailleurs ? La Commission insiste sur la nécessité d'anticiper, *« de déceler à temps les conséquences que la création du marché intérieur peut avoir sur l'emploi de catégories de personnes ou de régions déterminées, pour les prévenir, dans la mesure du possible, ou, à tout le moins, d'adopter les mesures compensatoires nécessaires »*.

L'idée serait, pour les secteurs ou les régions sensibles, de piloter astucieusement le programme de libéralisation ou d'intégration et de parvenir de la sorte *« à atténuer et même éliminer la branche descendante de la courbe »*.

Liberté de circulation et d'établissement

Ces précautions paraissent si importantes à la Commission qu'elle place cet objectif en tête des *« initiatives prioritaires »* qui pourraient constituer *« la charte européenne des droits sociaux »*. Elle plaide pour le développement d'*« une fonction permanente d'observation et de dialogue, afin de connaître à temps les effets exercés sur l'emploi par la réalisation du marché intérieur et de mettre au point, en collaboration avec les syndicats, les amortisseurs appropriés »*.

Deuxième tête de chapitre de cette charte : l'élimination complète des barrières qui limitent la liberté de circulation des travailleurs et la liberté d'établissement. Cela signifierait notamment un meilleur accès au bénéfice du droit communautaire pour les familles des migrants, le renforcement du droit de séjour des travailleurs en chômage ou exerçant des emplois de courte durée, le libre accès aux *emplois du secteur* public, le droit pour les chômeurs ou les préretraités de continuer à toucher leurs indemnités s'ils changent de pays de résidence.

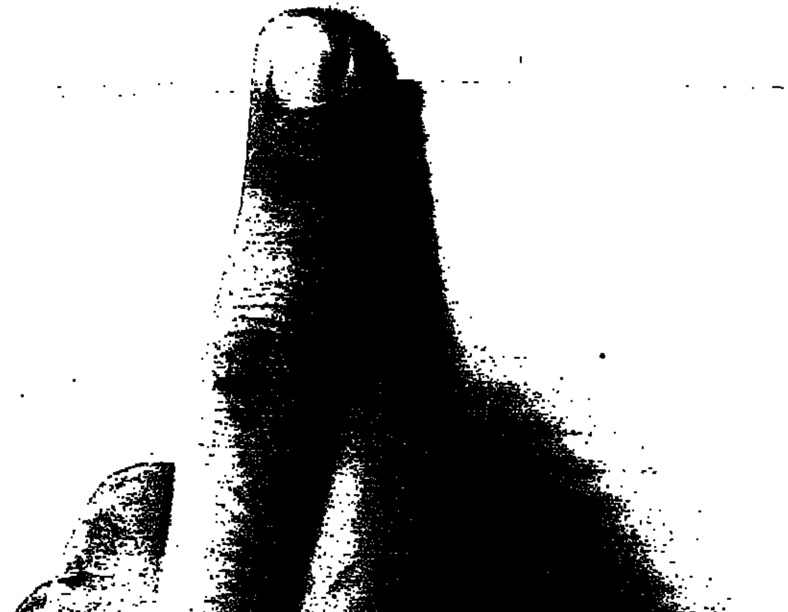
La Commission est convaincue que les courants de migration intracommunautaires — qu'il faut encourager, à condition qu'ils soient équilibrés — concerneront *surtout des techniciens et des travailleurs* hautement qualifiés. C'est dire l'importance de la reconnaissance mutuelle des diplômes, sur laquelle les Douze viennent de s'entendre. Le conseil européen de Hanovre a souhaité qu'elle soit suivie d'une reconnais*sance mutuelle des qualifications* professionnelles. Les travaux en cours concernent l'hôtellerie-restauration, la réparation automobile, la construction, l'électrotechnique, l'agriculture, le textile-confection.

Outre l'harmonisation des règles concernant la santé et la sécurité des travailleurs, et la pro*position de société anonyme* européenne, le projet de charte insiste sur le renforcement de la cohésion économique et sociale, c'est-à-dire sur l'effort de solidarité qui, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, doit accompagner la réalisation du grand marché. Le doublement des *crédits* des fonds structurels d'ici à 1993 (de 7 à 13,5 milliards d'ECU) devrait faciliter les rattrapages. La Commission met l'accent sur les besoins de formation, qualifiés de priorité absolue.

Selon la Commission, cet effet positif du marché unique serait amplifié et les gains en matière d'emplois maximisés si la Communauté s'efforçait, dans le même temps, de relancer la croissance. C'est d'autant plus possible, explique Bruxelles, que l'instauration du marché unique *« entraîne, normalement, la réduction des prix d'un grand nombre de produits et de services »*, augmentant d'autant la marge de manœuvre des gouvernements.

PHILIPPE LEMAITRE.







Tout baigne dans l'huile. Et si les taux glissaient ?

Dans un monde où les taux d'intérêts sont volatiles, le risque est là. Du jour au lendemain, une affaire prospère, une entreprise dynamique, peuvent devenir fragiles ou déficitaires à cause d'une politique de taux d'intérêts inadaptée.

Ce risque, NatWest peut vous aider à le neutraliser. Nos trésoriers, en liaison avec le Directeur de Compte qui sera votre contact personnel, peuvent vous aider à trouver la stratégie de taux la mieux adaptée.

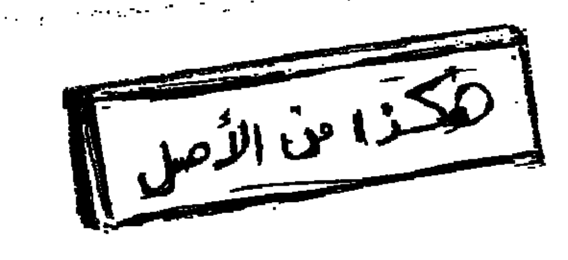
Peut-être devriez-vous passer d'un taux fixe à un taux flottant - ou l'inverse. Peut-être devriez-vous déterminer aujourd'hui, pour l'avenir, un taux favorable. Nous trouverons ensemble la solution qui vous donnera le plein bénéfice des mouvements positifs en limitant au minimum les variations de taux qui pourraient pénaliser votre société.

Swaps, FRA, Cap, Floor : ces produits nous sont familiers. Notre expérience des marchés internationaux sera un atout pour votre société.

NatWest, un groupe bancaire représentant plus de 850 milliards de francs d'actifs, une présence dans 36 pays, un rating AAA, l'un des tout premiers noms de la finance internationale.

NatWest ♻ The Action Bank
La Maîtrise du Risque

Contacter: International Westminster Bank PLC, 18, place Vendôme 75001 Paris. Tél. (1) 42 60 37 40. Télex: 210393 · Australie 177326 · Bahamas NS20111 · Bahrain 8559 · Belgique 21208 · Brésil 2130051 · Canada 06-22572 · Corée du Sud K33 282 · Espagne 23572 · Grèce 216673 · Hong Kong 61672 · Irlande 25166 · Italie 320663 · Japon 28292 · Malaisie 33044 · Mexique 17 71 786 · Monaco 489588 · Nouvelle-Zélande NZ3903 · Pays-Bas 50641 · République Fédérale Allemande 416500 · Royaume-Uni 885361 · Singapour 28491 · Suède 15050 · Suisse 812186 · URSS 413258 · USA 233563



Marchés financiers

Pernod-Ricard affronte Grand Met pour le contrôle d'Irish Distillers

Comme on s'y attendait, le groupe Pernod-Ricard a lancé, lundi 5 septembre, par l'intermédiaire de sa filiale irlandaise Comrir, une OPA amicale sur la totalité des actions d'Irish Distillers, le fabricant de whisky irlandais (marques Jameson, Bushmills, Power's, Paddy, Tullamore Dew...), au prix de 4,5 livres irlandaises par action, ce qui représente un total d'environ 285 millions de livres irlandaises (2,59 milliards de francs environ). Le groupe français affirme dans un communiqué que « *51,8 % du capital d'Irish Distillers sont détenus* (par lui) *ou ont fait l'objet de promesses ou d'engagements irrévocables d'accepter l'offre* ». Mais Pernod-Ricard ajoute : « *Il convient de noter que parmi ces engagements, celui qu'a pris FII Fyffes* – négociant en fruits et légumes de Dublin, – *qui porte sur 20 % du capital, n'est pas écrit, et que celui d'Irish Life Assurance Company, qui porte sur 9,7 % du capital, est conditionnel (notamment valables à l'engagement ferme de FII Fyffes)* ». La firme française les considère cependant comme recevables.

Les responsables d'Irish Distillers, qui avaient recommandé à ses actionnaires de ne pas répondre à l'OPA de Grand Metropolitan (4 livres irlandaises par action, pour un total de 253 millions de livres, environ 2,29 milliards de francs), se sont déclarés en faveur de Pernod-Ricard, qui assure vouloir « *maintenir l'autonomie de gestion d'Irish Distillers, tout en le faisant bénéficier de ses capacités financières et de son réseau international de distribution* ».

Tout n'est pas fini cependant, et l'issue de la bataille reste douteuse. En effet, dès avant que l'OPA de Pernod-Ricard soit connue, Grand Metropolitan a obtenu du Take Over Panel britannique l'autorisation de surenchérir sur son offre initiale, en proposant 5,25 livres irlandaises par action d'Irish Distillers, soit un total de 332 millions (environ 2,8 milliards de francs). Le Take Over Panel ayant donné son accord à la surenchère de Grand Metropolitan avant l'annonce de sa propre OPA, Pernod-Ricard a décidé de faire appel de cette décision. Le groupe français a également demandé et obtenu des tribunaux irlandais qu'une injonction soit faite à FII Fyffes de ne pas vendre ses actions jusqu'au 7 septembre. Enfin, la firme française a demandé d'ordonner que ces 20 % d'actions lui soient cédés, conformément aux engagements verbaux de FII Fyffes, qui se retranche derrière le fait qu'aucun accord écrit n'a été signé.

Irish Distillers, qui emploie 1 100 personnes en Irlande, a enregistré, en 1987, un bénéfice avant impôt de 13 millions de livres irlandaises (environ 120 millions de francs), et prévoit en 1988 un bénéfice de 18 millions de livres irlandaises (environ 165 millions de francs).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

NEW-YORK

Tous les marchés américains étaient fermés, lundi 5 septembre, en raison du Labor Day

SUISSE

OPA en Suisse : l'Association des Bourses « profondément préoccupée »

L'Association des Bourses suisses se dit « *profondément préoccupée* » par les pratiques des raiders, dont certains ne respectent pas, selon elle, les règles les plus élémentaires d'équité dans la formulation de leurs offres publiques d'achat.

L'Association considère que certaines OPA peuvent, en fait, représenter une « *tentative vicieuse de manipulation des marchés* ». Elle indique qu'elle « *cherchera dans un proche avenir les mesures qui s'imposent* » et conseille aux investisseurs de recourir aux conseils de professionnels.

Les OPA se multiplient en Suisse, alors qu'elles y étaient pratiquement inconnues il y a deux ans. En l'absence de règles qui les codifient comme il en existe dans les pays où elles sont usuelles, les opérateurs suisses faisaient confiance à l'obstacle anti-OPA très répandu des « *actions nominatives liées* ». Cette règle permet au conseil d'administration d'une société de refuser l'inscription sur le registre des actionnaires, et partant le droit de vote à de nouveaux actionnaires.

Ces dispositions n'ont pas empêché plusieurs opérations d'être lancées par des financiers suisses et étrangers ces derniers mois. L'Association des Bourses suisses (Zurich, Bâle, Genève, Lausanne et Berne) s'inquiète, en particulier, des raiders qui se proposent d'acquérir 51 % des actions, ce qui expose les 49 % restants à être « *abandonnés à un sort pouvant comporter des aléas, tels que la dispersion des biens de la société, la suppression du dividende, etc.* ».

PARIS, 6 septembre ↓

Effritement

Le léger raffermissement observé lundi a été de courte durée. Dans un marché sans direction précise, attendant la réouverture de Wall Street après un week-end prolongé de trois jours, l'indicateur instantané perdait 0,20 % en début de matinée. Il se maintenait à – 0,29 % à l'issue des transactions. Comme la veille, le volume des échanges est demeuré peu élevé, peut-être légèrement au-dessus de celui atteint la veille. En effet, durant le premier jour de la semaine, le montant des transactions est tombé à un de ses niveaux les plus bas depuis le début de l'année. Sur le marché à règlement mensuel, pour les valeurs françaises, il est passé au-dessous de la barre des 550 millions de francs. Habituellement, le volume oscille entre 1 milliard et 1,6 milliard de francs. « Il n'y a rien à faire, personne ne veut bouger », se plaignait un gérant de portefeuilles désabusé. Symbole du désarroi régnant sur le marché, une panne d'électricité plongeait les opérateurs dans l'inconnu, les écrans informatiques s'allumant par intermittence. Ces ennuis ne gênaient pas vraiment l'exécution des ordres, ceux-ci étant fort peu nombreux. A l'exception des valeurs supports, il s'échangeait peu de titres. Le SAT, par exemple, emmenait les hausses, avec 1 100 actions traitées. Ce qui semblait élevé, comparé aux 75 titres de Fromageries Bel et aux 80 de la Navigation mixte.

Situation analogue pour les valeurs en baisse : 70 titres pour les laboratoires Roger Bellon et 20 pour Intertechnique. « Cette situation pourrait durer encore longtemps », se plaignait un banquier pessimiste. Les opérateurs observaient également avec une certaine anxiété le repli du dollar et la fermeté du deutschemark, *qui a passé la barre des 3,40 F. Sur le* MATIF, même ambiance, et les contrats perdaient 0,05 %.

La Société des Bourses françaises a confirmé la nouvelle dénomination sociale de la Société de Bourse Louis Baudouin, qui s'appelle désormais Finacor Bourse. Elle a aussi décidé de suspendre la cotation de Brio Expansion sur le marché hors cote de la Bourse de Lyon.

LONDRES, 5 septembre ↑

Sensible reprise

La semaine a démarré sur une note positive au Stock Exchange : l'indice FT a, en effet, progressé de 1 % pour clôturer à 1 764,5. Le marché semblait plus actif, avec 285 millions de titres échangés. Les valeurs liées à la consommation, affectées par les récentes hausses de taux d'intérêt, ont bénéficié d'une bonne demande. Sur le front des offres publiques d'achat (OPA), les cotations des actions Irish Distillers ont été suspendues, après que GC Brands, une filiale de Grand Metropolitan, eut amélioré de 210 à 276 millions de livres (2,8 milliards de francs) son offre d'achat sur le fabricant de whisky. Cette nouvelle proposition était faite au moment où Pernod-Ricard lançait une contre-OPA *(voir par ailleurs)*. La tenue du Salon international de Farnborough a stimulé les valeurs du secteur aéronautique et notamment British Aerospace. Dans le secteur des services, le groupe de travail temporaire Blue Arrow se distinguait après les rumeurs de reprise de l'entreprise par ses salariés. Les fonds d'Etat ont gagné plus d'un quart de point, tandis que les mines d'or se sont repliées.

TOKYO, 6 sept. ↓

Pessimisme

Dans un marché sans orientation précise, les valeurs japonaises se sont légèrement effritées mardi, l'indice Nikkeï cédant 21,07 points, à 27 320,51 points, soit une baisse de 0,08 %. Quelques achats en fin de journée ont limité les pertes, indiquaient les professionnels.

Les boursiers ne sont pas très optimistes pour les jours prochains. Ils estiment que le marché sera sur la réserve. Ils pronostiquent même qu'après quelques accès spéculatifs il y aura des prises de bénéfice qui entraîneront des baisses. Les remous sur les marchés des changes continuent à préoccuper les milieux d'affaires nippons. Le ministère des finances vient, une nouvelle fois, d'indiquer qu'il n'a pas l'intention de relever son taux de l'escompte.

VALEURS	Cours du 5 sept.	Cours du 6 sept.
Akaï	585	580
Bridgestone	1 270	1 290
Canon	1 480	1 460
Fuji Bank	3 070	3 100
Honda Motors	2 090	2 090
Matsushita Electric	2 600	2 570
Mitsubishi Heavy	845	845
Sony Corp.	6 860	6 770
Toyota Motors	2 600	2 560

FAITS ET RÉSULTATS

● **Concentration dans le bâtiment et les travaux publics en RFA.** – Le numéro un ouest-allemand du bâtiment, la société Philip Holzmann AG, a pris une participation majoritaire dans le groupe Steinmueller Verwaltungsgesellschaft MBH, spécialisé dans la construction d'installations clés en main dans les secteurs de l'énergie et de la protection de l'environnement, selon un communiqué publié par Philip Holzmann le 4 septembre. Steinmueller, dont le siège est en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de 840 millions de deutschemarks et occupe cinq mille salariés. Cette diversification devrait permettre à Philip Holzmann (5,8 milliards de deutschemarks, vingt-trois mille quatre cents salariés) de se développer vers des activités d'un plus haut niveau de technicité, dans la perspective du grand marché européen.

● **Sauvetage d'une caisse d'épargne californienne.** – Les autorités fédérales américaines chargées de l'épargne ont décidé d'injecter 2 milliards de dollars dans une institution d'épargne californienne, qui ne pouvait plus faire face à ses obligations financières. Il s'agit du plus gros montant engagé par le gouvernement fédéral pour secourir une telle institution. La plus grosse somme avait, jusqu'à présent, été injectée à Vernon Savings and Loan Association, qui avait reçu 1,3 milliard de dollars en novembre dernier. Les autorités ont déjà sauvé quatre-vingt-seize institutions du même genre depuis le 1er janvier. Le président de l'agence fédérale chargée de l'épargne, M. Danny Wall, a précisé que l'agence verserait au moins 1,5 milliard de dollars en liquide et 500 millions de dollars sous forme de prêts étalés sur dix ans, pour sauver l'American Savings and Loan Association of Stockton. Le financier Robert M. Bass, de Fort-Worth (Texas), versera également 550 millions de dollars en fonds privés à l'institution bancaire. L'agence fédérale chargée de l'épargne acquiert, pour sa part, 30 % du capital de l'institution d'épargne sauvée.

● **Le Crédit agricole du Loiret sur le second marché.** – La caisse régionale du Crédit agricole du Loiret sera cotée sur le second marché de la Bourse de Paris, le 16 septembre. Elle émettra, à partir de cette date, des certificats coopératifs d'investissements dans le cadre d'une augmentation de capital. Dans l'attente du feu vert de la COB (Commission des opérations de Bourse), le détail de l'opération n'est pas encore définitivement arrêté. Les dirigeants envisagent d'émettre 230 000 titres, dont le prix d'émission se situerait entre 300 F et 400 F. Les caisses régionales du Crédit agricole d'Ile-de-France, de la Loire, du Morbihan et de Toulouse avaient déjà fait appel à l'épargne publique.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	288	276 50
Arnault & Associés	....	....
Asystel	254 50	250
B.A.C.	420	420
B. Demachy & Assoc.	447	429 o
B.I.C.M.	550	550
B.I.P.	....	540
Boiron	375	....
Bolloré Technologies	895	930
Buitoni	1050	1050
Câbles de Lyon	1390	1433
Calberson	723	735
Cardif	860	875
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	280
C.A.T.C.	130	130
C.D.M.E.	934	951
C. Equip. Elect.	291	....
C.E.G.I.D.	749	....
C.E.G.E.P.	....	....
C.E.P.-Communication	1421	1440
C.G.I. Informatique	733	762 d
Ciments d'Origny	515	500
C.N.I.M.	....	331
Concept	252	252
Conforama	....	797
Creeks	399	399
Dafsa	218	198 80
Dauphin	915	919
Devanlay	875	871
Deville	605	605
Duménil-Leblé	1125	1125
Editions Belfond	108	109
Elysées Investiss.	24 80	24 10
Finacor	252	259
Guintoli	391	390
Guy Degrenne	785	786
I.C.C.	....	219 50
IDIA	200	203
I.G.F.	118	....
IN2	160	164 90
Int. Metal Service	....	378 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
La Commande Electro.	308	301
Le gd livre du mois	265	269
Loca Investissement	255 10	256
Locamic	....	166
Marlin Immobilier	....	278 o
Metallurg. Minière	117	121 70
Métrologie Internat.	405	405
[illegible]	114	112
M.M.B.M.	500	500
Molex	215	218
Navale-Delmas	....	640
Olivetti-Logabax	....	166
Om. Gest.Fin.	....	306
P.F.A. S.A.	421	410
Presbourg (C. In. & Fin.)	....	....
Présence Assurance	406	412
Publicat. Filipacchi	....	421
Razel	776	775
St-Gobain Emballage	....	1279
St-Honoré Matignon	182	181
S.C.G.P.M.	....	....
Segin	380	....
Sema-Metra	480	483
S.E.P.	1360	1375
S.E.P.R.	....	1170
S.M.T.Goupil	....	288
Sodinforg	800	805
Sopra	....	288
TF 1	225	225
Unilog	145	142 40
Union Financ. de Fr.	384	390
Valeurs de France	319 50	319 50

Marché des options négociables le 5 septembre 1988

Nombre de contrats : 5 100.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	6	–	–	27
CGE	320	6	21	–	–
Elf-Aquitaine	360	0,80	6	–	43
Lafarge-Coppée	1 300	38	100	18	53
Michelin	180	12	22	1,60	6,80
Midi	1 500	2,50	40	–	–
Paribas	400	9	25	5,90	16
Peugeot	1 200	17	65	65	90
Saint-Gobain	480	18	36	4	15
Société générale	400	13	34	12,50	–
Thomson-CSF	180	3,40	12	8	13

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 sept. 1988

Nombre de contrats : 54 166.

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,05	102,75	101,80
Précédent	103,80	102,40	101,40

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
102	1,50	1,51	–	0,80

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,2885 F =

Marchés très calmes, mardi en début de journée, sur l'ensemble des places financières, les investisseurs attendant la reprise des transactions aux Etats-Unis, après la fermeture, lundi, en raison du Labour Day. A Tokyo, le dollar s'échangeait à 135,60 yens, contre 136,03 yens la veille. A Paris, il redescendait à 6,2885 F, contre 6,3050 F au fixing de lundi.

FRANCFORT	5 sept.	6 sept.
Dollar (en DM)	1,8554	1,8506

TOKYO	5 sept.	6 sept.
Dollar (en yens)	136,03	135,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (6 sept.) .... 7 9/16-7 11/16 %
New-York (5 sept.) .... Clos

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	2 sept.	5 sept.
Valeurs françaises	120,9	121,3
Valeurs étrangères	114,5	115,5
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	344,8	350,1
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 277,76	1 286,12

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	2 sept.	5 sept.
Industrielles	2 054,59	Clos

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	2 sept.	5 sept.
Industrielles	1 405,9	1 420,5
Mines d'or	191,4	186,9
Fonds d'Etat	86,28	86,58

TOKYO

	5 sept.	6 sept.
Nikkeï Dow Jones	27 341,58	27 320,51
Indice général	2 112,82	2 110,40

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,3070	6,3090	– 48	– 23	– 70	– 45	– 200	– 110
$ can.	5,1090	5,1126	– 109	– 72	– 201	– 164	– 608	– 499
Yen (100)	4,6478	4,6527	+ 126	+ 131	+ 213	+ 243	+ 687	+ 781
DM	3,4018	3,4042	+ 72	+ 94	+ 152	+ 175	+ 450	+ 510
Florin	3,0119	3,0143	+ 55	+ 71	+ 111	+ 129	+ 356	+ 412
FB (100)	16,2175	16,2310	+ 43	+ 141	+ 112	+ 235	+ 353	+ 734
FS	4,0409	4,0447	+ 143	+ 168	+ 284	+ 308	+ 845	+ 919
L (1 000)	4,5604	4,5651	– 161	– 120	– 275	– 235	– 753	– 649
£	10,6714	10,6811	– 409	– 348	– 767	– 700	–2 030	–1 024

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 7/8	8 1/8	8 3/16	8 5/16	8 1/4	8 3/8	8 11/16	8 13/16
DM	4 5/8	4 7/8	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	5 1/4	5 3/8
Florin	5 1/8	5 5/8	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	6 7/8	7 3/8	6 15/16	7 1/4	7 1/16	7 3/8	7 7/16	7 3/4
F.S.	3	3 1/4	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4
L (1 000)	10 5/8	11 1/2	11	11 1/2	11	11 3/8	11 3/8	11 3/4
£	10 13/16	11 1/16	11 3/4	11 7/8	12	12 1/8	12 3/16	12 5/16
F. franç.	7 1/2	7 5/8	7 3/4	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8 7/16	8 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 6 SEPTEMBRE

Cours relevés à 14 h 51

Règlement mensuel

5/9

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection)

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 305	6 288	....	....
ECU	7 042	7 053	....	....
Allemagne (100 DM)	339 920	340 280	330	350
Belgique (100 F)	16 209	16 222	15 450	16 450
Pays-Bas (100 fl.)	300 930	301 280	291	311
Danemark (100 krd)	88 460	88 500	84	91
Norvège (100 k)	91 540	91 880	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 620	10 693	10 300	11
Grèce (100 drachmes)	4 190	4 195	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 567	4 561	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	403 870	403 800	391	413
Suède (100 krs)	97 990	98 050	95	101
Autriche (100 sch)	48 310	48 360	46 900	49 900
Espagne (100 pes.)	5 113	5 119	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 124	4 123	3 750	4 450
Canada ($ can 1)	5 114	5 098	4 920	5 320
Japon (100 yens)	4 641	4 640	4 500	4 720

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/9
Or fin (kilo en barre)	86950	88500
Or fin (en lingot)	86950	87050
Pièce française (20 fr)	501	502
Pièce française (10 fr)	375	.....
Pièce suisse (20 fr)	533	533
Pièce latine (20 fr)	497	498
Souverain	635	633
Pièce de 20 dollars	3010	3040
Pièce de 10 dollars	1510	1520
Pièce de 5 dollars	875	.....
Pièce de 50 pesos	3235	3240
Pièce de 10 florins	520	519
Or Londres	427	427 65
Or Zurich	428 50	427 50
Or Hongkong	428 56	427 05
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu



Le Monde

ÉTRANGER

3 La préparation de l'élection présidentielle américaine.
4 Des réfugiés kurdes irakiens décident de passer en Iran.
5 La conduite de la politique extérieure de la France.
6 Les inondations au Bangladesh.

POLITIQUE

8 Les socialistes embarrassés par les propositions personnelles de M. Barre pour contrer l'extrême droite.
9 Le RPR et son chef de file « en recherche » : au-delà de la ferveur militante...
– Nouvelle-Calédonie : trois « ultras » inculpés.

SOCIÉTÉ

10 *La rentrée scolaire.*
– Le « rêve déçu », de Léon Schwartzenberg.
11 Le prix du bicentenaire de la Révolution.
– Sports : les Internationaux de tennis de Flushing Meadow.

CULTURE

12 Cinéma : le Festival du film américain à Deauville.
– Arts : Jack Lang et le patrimoine.
– Les soldes Elton John.
13 La rentrée des arts.
– Communication.

ÉCONOMIE

19 La rentrée du CNPF.
20 La préparation du marché unique européen.
– Point de vue : l'ECU sauvera l'union, par *Philippe* Jurgensen.
22-23 Marchés financiers.

SERVICES

Abonnements 2
Carnet 15
Météorologie 16
Mots croisés 16
Radio-Télévision 16
Spectacles 14

TÉLÉMATIQUE

● *Petits ou gros porteurs, le nouveau service Bourse est enfin arrivé* .... BOURSE
● *Le marché de l'art sur minitel* .... ARTLINE
36-15 tapez LEMONDE
● *Vendez, échangez, achetez vos livres pour la rentrée scolaire 88 (collèges, lycées et universités)* .... LIVRE
36-15 tapez LM

L'image du Christ y étant « défigurée »

Les cardinaux Decourtray et Lustiger protestent contre la diffusion du film de Martin Scorsese

A la veille de la présentation au Festival de Venise de *la Dernière Tentation du Christ* de Martin Scorsese, les cardinaux Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, et Albert Decourtray, archevêque de Lyon et président de la Conférence épiscopale française, ont publié, le mardi 6 septembre, un communiqué mettant en cause le choix et le traitement cinématographique d'un tel sujet. Les deux principaux représentants de la hiérarchie catholique française se fondent sur le roman de Nikos Kazantzakis, dont l'œuvre de Scorsese est l'adaptation, pour condamner un film qu'ils n'ont pas vu et dont la sortie en France n'est prévue qu'à la fin du mois.

Aux Etats-Unis, et dans divers pays d'Amérique latine notamment (Brésil, Colombie, etc.), des autorités catholiques et protestantes ont déjà dénoncé le caractère « *blasphématoire* » de ce film.

« *Nous n'avons pas vu le film de M. Scorsese,* la Dernière Tentation du Christ, déclarent les cardinaux Decourtray et Lustiger. *Nous ignorons la valeur artistique de cette œuvre. Et, cependant, nous protestons d'avance contre sa diffusion. Pourquoi ? Parce que vouloir porter à l'écran, avec la puissance réaliste de l'image, le roman de Kazantzakis est déjà une blessure pour la liberté spirituelle de millions d'hommes et de femmes, disciples du Christ.*

» *Ils réclament le respect pour ce qu'ils ont de plus précieux au monde : leur foi dans le Christ qui meurt sur la croix. Ces millions d'hommes et de femmes ne veulent pas imposer leur foi à ceux qui ne la partagent pas. Parlant en leur nom, nous ne voulons pas non plus attenter à la liberté de la création artistique ; nous ne voulons pas davantage censurer la pensée d'autrui ni juger les intentions du romancier et du cinéaste.*

» *Nous demandons le respect pour Jésus, le Seigneur de notre vie, et pour la vérité du témoignage des Evangiles. Nous demandons le respect pour la foi de tous les disciples de Jésus qui donnent leur vie, avec lui, par amour. Il faut respecter ceux qui acceptent de mourir avec le Christ, pour que soit respectée la liberté de tous.*

» *La mort de Jésus n'appartient pas aux romanciers ni aux scénaristes, mais à la foule innombrable de ses disciples, morts ou vivants. Y aura-t-il assez d'hommes et de femmes sensibles au droit d'autrui pour comprendre combien s'emparer de Jésus et en défigurer l'image nous blesse profondément dans notre dignité ?*

» *La liberté de chacun repose sur le respect d'autrui. Il est juste temps de le comprendre.* »

● **Le FN de Savoie demande l'interdiction du film.** – Les responsables du Front national de Savoie vont demander au préfet de leur département de prendre toutes les dispositions nécessaires pour interdire la projection de *la Dernière Tentation du Christ*, film de Martin Scorsese. « *Nous nous opposerons physiquement, par la force s'il le faut, à sa sortie sur les écrans* », a déclaré M. Christian Veillieux, conseiller régional, estimant que cette production « *scandaleuse portait atteinte à l'image de la chrétienté* ». « *On n'imagine pas un film qui dénigrerait la religion juive ou musulmane* », a-t-il ajouté, alors que le film n'a toujours pas été présenté en France. S'adressant à l'archevêque de Savoie, Mgr Claude Feidt, il a par ailleurs indiqué que « *sa responsabilité serait pleine et entière s'il n'intervenait pas pour s'associer à cette demande d'interdiction* ». – *(Corresp.)*

● **Découverte d'un corps calciné dans l'Eure.** – Un promeneur a, mardi matin 6 septembre, découvert le corps calciné d'une personne de sexe féminin à la lisière d'un bois de Saint-Pierre-du-Val, près de Beuzeville (Eure). Saint-Pierre-du-Val se trouve à environ 25 kilomètres de Villerville (Calvados), où Delphine Boulay, dix ans, campait avec une troupe de Jeannettes avant de disparaître le 27 août.

Le référendum sur la Nouvelle-Calédonie

M. Julia (RPR) : les raisons de l'abstention

M. Didier Julia, ancien délégué national du RPR aux DOM-TOM, député de Seine-et-Marne, prend position en faveur de l'abstention au référendum sur la Nouvelle-Calédonie et il explique ainsi pourquoi : « Si le gouvernement organise un référendum, c'est que la question met en cause la Constitution française. Contrairement à ce que va croire le public, il ne s'agira pas de voter pour l'indépendance à terme ou pour la Calédonie française. Non, le référendum ne va pas consister à demander aux Français d'approuver un objectif mais une procédure, qui va durer dix ans et s'achèvera par une consultation de la population sur place. Michel Rocard demande un référendum parce qu'il ne veut pas se contenter d'une bénédiction du gouvernement et qu'il ne peut pas soumettre le projet à l'approbation du Parlement. Le texte comporte, en effet, une disposition contraire à la Constitution et donc, même votée par le Parlement, elle serait cassée par le Conseil constitutionnel : il s'agit de la limitation du suffrage universel.

» C'est vraiment là le point gênant : l'article 3 de la Constitution prévoit qu'en France « le suffrage est toujours universel. Sont électeurs tous les nationaux français majeurs jouissant de leurs droits civiques. » Or, le texte prévoit de bloquer le recensement en 1988 pour 1998, à l'exception des personnes nées en Nouvelle-Calédonie, comme si on figeait chez nous le corps électoral en excluant dix ans à l'avance le vote des émigrés naturalisés ou comme si les Corréziens ou les Bretons montés à Paris ne pouvaient voter pendant dix ans en région parisienne.

» Si le RPR et l'UDF s'engageaient sur la voie d'une approbation du texte proposé à référendum, ils demanderaient au peuple non pas d'approuver les accords de Matignon – ce qu'une simple loi pourrait faire – mais d'approuver solennellement le principe d'une restriction du suffrage universel sur une parcelle du territoire national. C'est la seule question qui ne peut être ratifiée par le Parlement et justifie le recours au référendum.

» Je n'approuve donc pas la procédure référendaire parce qu'elle consiste à demander au peuple de voter pour un principe contraire à la morale et au droit républicain. »

Sur le vif

Chère protection

– Allô ! C'est toi ? C'est Jean-Roger. T'as vu hier dans « le Monde » les gants en caoutchouc utilisés par le personnel soignant, ça vaut pas un clou, ça laisse tout passer, question SIDA, HIV, tout ça. Paraît qu'il faut en porter deux paires l'une sur l'autre. Tu te rends compte un peu ?

– *Oui, et alors ? Qu'est-ce* que ça peut te faire ? Tu bosses pas dans un hôpital.

– Non, je suis directeur commercial chez Protègesex. Et je comprends pas l'attitude de ton journal.

– Pourquoi ? Qu'est-ce qu'on a encore fait ?

– En bons intellos de gauche, vous tuez l'esprit d'entreprise. *Vous savez pas quoi inventer pour* torpiller les affaires et flatter le côté grigou, radin, du Français moyen. Au lieu de lui foutre la trouille, vous lui dites qu'un doigt de gant et une capote ça n'a rien à voir, et qu'un seul préservatif, ça suffit bien. Pas la peine d'en mettre deux. Qu'est-ce que vous en savez d'abord ?

– Ce que vous nous serinez à longueur de spots sur la totale étanchéité de votre latex, gonflé, tiré, pouvant supporter deux cents fois la charge habituelle, enfin garanti sans risques.

– Ouais, bon, on n'en est plus si sûrs. On va revoir en vitesse notre campagne de pub et promouvoir la double protection, vendue dans le même étui. Le cache-zizi et sa parure assortie à enfiler par-dessus. Le petit ensemble, tu vois.

– Et ça va coûter combien ? Le prix d'un Chanel !

– Non, quand même pas ! Mais, bon, vu que SIDA ou pas SIDA, 85 % des Français n'ont rien changé à leurs habitudes vestimentaires à ce niveau-là, on *s'adressera forcément* à une clientèle très élégante, très cosmopolite, très...

– Moi je trouve ça scandaleux ! *C'est toujours pareil dans ce* pays, il n'y en a que pour les friqués, les autres peuvent bien crever, vous vous en foutez.

– *Arrête, tu veux ! On y a* pensé à tes pauvres. On va leur distribuer en prêt-à-porter une rondelle adhésive en toile caoutchoutée...

– Une rustine, quoi !

– Exactement. Sauf qu'il faut la coller avant, pas après la crevaison.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Chevènement à Bonn

Les positions française et ouest-allemande sur les armes chimiques se rapprochent

BONN
de notre correspondant

La brigade franco-allemande n'a pas encore de casernement bien défini, mais les ministres de la *défense* de France et de RFA *se sont* au moins mis d'accord sur le port d'une cravate commune – fond bleu et fines rayures bleu-blanc-rouge et *noir rouge et or – pour apparaître en* public, le lundi 5 septembre. La rencontre de travail entre M. Rupert Scholz et M. Jean-Pierre Chevènement avait un ordre du jour chargé, en raison du retard accumulé dans la mise en œuvre des décisions prises au plus haut niveau sur le renforcement de la coopération entre les deux pays en matière de défense, de sécurité et de fabrication d'armement.

Les « *points de détail.* » qui étaient encore en suspens entre les deux pays sur la mise en place de la *brigade ont fait l'objet d'échanges* qualifiés d'« *extrêmement francs et amicaux* » par M. Scholz. M. Chevènement a affirmé de son côté que le calendrier prévu sera respecté. L'état-major de la brigade sera mis en place dès le mois prochain à Böblingen, près de Stuttgart, et le ministre a précisé que le contingent français affecté à cette brigade serait composé de deux unités de la force d'action rapide transférées de France en Allemagne. Les deux ministres ont laissé entendre que les quelques problèmes de nature immobilière relatifs au cantonnement de ces unités étaient en passe d'être réglés.

L'autre volet du dispositif franco-allemand, la mise en place d'un conseil commun de défense et de sécurité, a été évoqué au cours des discussions, mais, tant du côté français que du côté allemand, on attend la fin du processus de ratification par les Parlements des deux pays du protocole additionnel au traité de l'Elysée de 1963 pour en dire plus. L'opposition du Parti social-démocrate à la mention, dans ce protocole, de la nécessité de la dissuasion nucléaire, une attitude jugée « *préoccupante* » par les socialistes français, risque de provoquer un débat intérieur en RFA que le gouvernement ouest-allemand *ne souhaite pas. Aucune date n'a été* fixée pour cette ratification qui devait, selon le scénario prévu par le chancelier Helmut Kohl et M. François Mitterrand, s'effectuer le même jour en France et en République fédérale d'Allemagne.

Le tour d'horizon effectué par M. Scholz et M. Chevènement sur la situation de la sécurité en Europe et dans le monde a confirmé la convergence de vues sur la nécessité d'une rapide conclusion de la convergence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'avancement *des négociations sur la limitation des* armements stratégiques (START) et sur l'interdiction des armes chimiques.

Sur ce dernier point, en écoutant M. Chevènement, on a pu percevoir l'amorce d'une évolution de la position jusque-là adoptée par la France sur les armes chimiques : le ministre, qui a précisé qu'en la matière il s'exprimait « *à titre personnel* », n'a pas fait mention de la « *réserve de sécurité* » jugée indispensable par ses prédécesseurs en cas d'accord sur l'interdiction totale de ce type d'armes. La coïncidence des points de vue de la France et de la RFA dans ce domaine est donc une nouveauté.

LUC ROSENZWEIG.

Grogne dans les ambassades de France

Les diplomates français en poste à l'étranger protestent. Certains d'entre eux, en poste à l'ambassade de Washington, ont même appelé à une « *grève d'avertissement* » de deux heures pour le 8 septembre. A l'origine de cette grogne : la décision annoncée ces derniers jours de réduire les indemnités de résidence qui représentent une part considérable de leur rémunération. Ces indemnités font l'objet de réajustements périodiques, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations des monnaies, notamment du dollar.

Le problème est qu'il existe un décalage dans le temps entre le moment où l'écart est constaté et celui où s'applique la décision de réajustement. La dernière prévoit des baisses de 5 à 15 %. Les agents en poste dans les pays de la zone dollar, *les plus* concernés, font valoir qu'entre le moment où ces taux ont été calculés et maintenant la tendance du dollar s'est retournée et *qu'ils sont ainsi doublement* pénalisés.

Le numéro du « Monde » daté 6 septembre 1988 a été tiré à 546 254 exemplaires

L'Irak décrète une amnistie pour les Kurdes

Bagdad *(AFP)*. – L'Irak a décrété, le mardi 6 septembre, une « *amnistie générale* » pour les Kurdes irakiens, à l'exception du dirigeant kurde Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK).

Un décret du Conseil du commandement de la révolution irakienne (plus haute instance en Irak), publié par l'agence irakienne INA, précise que cette amnistie porte sur « *toute action sanctionnée par la loi, qui aurait été commise avant la promulgation de ce décret* ».

Le texte appelle « *ceux qui entendent profiter de ce décret à retourner dans leur pays dans un délai de trente jours* ».

[La décision de Bagdad, sur laquelle on ne disposait d'aucune autre précision mardi en début d'après-midi, intervient alors que les forces irakiennes mènent depuis plusieurs semaines une offensive résolue contre les rebelles kurdes du nord du pays, présents notamment dans les régions frontalières avec la Turquie. *(Lire page 4.)***]**